

60 millions de consommateurs

www.60millions-mag.com

AMAZON HAUL

Des produits
low cost mais
non conformes

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

MARS 2026 / N° 622 / 4,80 €

ESSAI

Vitamines, pesticides...
**LES MEILLEURS
LÉGUMES CONGELÉS
ET EN CONSERVE**

ESSAI

**Compléments
alimentaires**
Efficacité, allégations...
on nage dans le flou

PRATIQUE

CB virtuelle
*Un bon plan pour
sécuriser ses achats*

VOITURES ÉLECTRIQUES

Enfin plus abordables !



ENQUÊTE

- **DE NOUVEAUX MODÈLES MOINS CHERS**
- **LES AIDES, LES COÛTS D'ENTRETIEN**
- ➕ **Comment trouver la bonne occasion**

L 13980 - 622 - F: 4,80 € - RD



Ne manquez pas notre hors-série



Actuellement en kiosque et en version numérique
sur <https://boutique.60millions-mag.com> et sur l'appli mobile 60



SYLVIE METZELDARD
Rédactrice en chef

N'enclenchons pas la marche arrière !

En 2023, on pensait être bien partis. L'expression « transition écologique » entrainait dans le dictionnaire Larousse avec la définition suivante : « Ensemble des changements imprimés au modèle économique et social dans le but de répondre aux exigences du développement durable et de réduire l'empreinte écologique de la société ». Reconnaissance implicite que l'on cherchait bien à tracer un chemin pour retarder l'étouffement programmé de notre pauvre planète et sauver notre santé. Il est bien là l'enjeu : une meilleure santé et une meilleure qualité de vie. Ce que l'on a tendance à oublier, assaillis par

L'enjeu de la transition écologique, c'est une meilleure santé et une meilleure qualité de vie. Ce que l'on a tendance à oublier, assaillis par les lobbys.

les « trumperies » et le greenbashing (le dénigrement vert), tendant à tourner en dérision les moindres positions engagées pour l'environnement. N'oublions pas non plus le poids des lobbys, comme ceux du plastique et de l'agroalimentaire, auxquels on doit les nombreuses reculades que nous dénonçons régulièrement.

Quitte à nous attirer les foudres de certains, nous avons décidé de consacrer notre dossier aux voitures électriques, avec leurs qualités ET leurs défauts. Un marché qui progresse (le neuf comme l'occasion) et où l'on trouve enfin des citadines (petites et moyennes) à des prix abordables. Il a fallu du temps pour que les constructeurs s'y mettent. C'est sûr que cela leur rapporte moins que les bonnes grosses berlines...

La transition écologique, c'est un marathon et une histoire de patience. Alors OK pour avancer doucement, mais n'enclenchons pas la marche arrière. Et continuons de dénoncer ceux qui nous font faire du surplace. ●



**RESTONS
CONNECTÉS !**



60millions-mag.com

- Pour puiser davantage d'infos conso au quotidien
- Un forum pour vous exprimer
- Les rappels de produits à connaître



**60millions
deconsommateurs**

Pour suivre, partager les travaux de «60», réagir à des infos insolites, partager une expérience...



Flashez ici

Sur ce QR Code pour nous retrouver également sur Threads, YouTube et TikTok.

60 millions
de consommateurs

MENSUEL ÉDITÉ PAR L'INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION
(Établissement public à caractère industriel et commercial)
Le Polaris, 76, avenue Pierre Brossolette,
92240 Malakoff, Tél. : 01 45 66 20 20
www.inc-conso.fr

Les informations publiées, en particulier essais comparatifs et études, ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation de l'INC.

Directeur de la publication :
Pierre Chambo

Rédactrice en chef :
Sylvie Metzeldard

Rédacteurs en chef adjoints :
Hervé Cabibbo (mensuel)
Sophie Coisne (hors-série)
Élodie Toustou (Web)

Directrice artistique :
Emmanuelle Mondor

Secrétaire générale de la rédaction :
Martine Fédor

Rédaction :
CHEFS DE RUBRIQUE :
Patricia Chairopoulos, Fanny Guibert,
Lionel Maugain, Amine Meslem
(hors-séries), Adélaïde Robert,
Adrian de San Isidoro

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :
Bertrand Loiseaux et Mireille Fenwick
(premiers secrétaires de rédaction),
Cécile Demailly avec Anaëlle Bruyand

MAQUETTE : Valérie Lefeuvre
(première rédactrice graphiste)
avec Fabien Lehalle

RESPONSABLE PHOTO :
Céline Derœux
avec Chloé Williamson

SITE INTERNET :
www.60millions-mag.com
Nathalie Samson (éditrice)
Laura Hendrikx (cheffe de rubrique),
Brigitte Glass (relations avec les
internautes) redactionweb@inc60.fr

Diffusion :
William Tétrel (responsable),
Gilles Tailliandier (adjoint),
Valérie Proust (assistante)

Relations presse :
Anne-Juliette Reissier-Algrain,
Tél. : 01 45 66 20 35

Chef adjoint du centre d'essais comparatifs : Antoine Haentjens

Cheffe du service juridique, économique et de la documentation :
Patricia Foucher

Contact dépositaires, diffuseurs et réassort : Destination média,
Tél. : 01 56 82 12 06

Service abonnements :
60 Millions de consommateurs,
CS90006, 59718 LILLE CEDEX 9.
Tél. : 09 69 322 983

TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS
11 n° + Spécial impôts : 49 € ; étranger :
62,50 € • 11 n° + Spécial impôts +
7 hors-séries : 83 € ; étranger : 108 €

Photogravure : Key Graphic

Impression : groupe Maury
Imprimé sur papier : Leipa Lux
Origine du papier :
Schwedt/Oder, Allemagne



Taux de fibres recyclées :
100 % recyclées
Certification : PEFC
Eutrophisation : 0,08 kg/tonne

Distribué par : MLP

Dépôt légal : février 2026

Commission paritaire : 0927 K 89330

ISSN : 1267-8066

Ce numéro comporte
un encart d'abonnement
sur une partie du tirage.

DANS LES COULISSES DE 60



Les légumes en éprouvette

Quelle que soit leur forme, nos petits pois carottes, haricots verts et épinards ont été passés à la moulinette de nos tests. Quelques étapes : **1** Échantillons prêts pour la détection et la quantification des résidus de pesticides. **2** Quantification de la teneur en fibres. **3** Quantification nitrate/nitrites après la préparation des échantillons. **4** Filtration des particules solides avant l'analyse des nitrates/nitrites.



RETROUVEZ-NOUS en podcast dans l'émission « Grand bien vous fasse ! » du 15 janvier sur France Inter. Ali Rebeih nous recevait pour parler des « *meilleurs et des pires produits pour les bébés* ». Une occasion d'évoquer notre hors-série consacré aux tout-petits, toujours en vente sur notre site 60millions-mag.com.

LAIT ET AUTRES RAPPELS : AU PLUS PRÈS DES ALERTES

Vous avez été nombreux à nous suivre sur 60millions-mag.com concernant les rappels des laits Guigoz et Nidal, puis Picot. Ce, afin de comprendre l'origine de la contamination des laits rappelés, mais aussi quelles étaient les conséquences pour les bébés qui en auraient consommé. Les informations sont actualisées au fur et à mesure, comme toujours avec les rappels et les risques sanitaires encourus.



QUI SOMMES-NOUS ?

60 millions de consommateurs et son site 60millions-mag.com sont édités par l'Institut national de la consommation (INC) ; établissement public à caractère industriel et commercial dont l'une des principales missions est de « *regrouper, produire, analyser et diffuser des informations, études, enquêtes et essais* » (art L. 822-2 du code de la consommation).

NOS VALEURS

INDÉPENDANCE

Nous n'acceptons aucune publicité commerciale et tous les produits testés sont achetés par nos soins, de manière anonyme, comme tout consommateur.

EXPERTISE

Nos journalistes-enquêteurs travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs et les juristes de l'INC pour une information fouillée et experte.

PROXIMITÉ

Le réseau 60, c'est plusieurs milliers de contacts par mois : mails à redactionweb@inc60.fr, messages sur nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram...) et les contributions au forum. Des échanges qui enrichissent nos contenus en continu.

ENGAGEMENT

Nous luttons pour un meilleur environnement, en vous alertant sur ce qui est positif ou, au contraire, néfaste (petite planète verte ou rouge) et en dénonçant le greenwashing (panneau « attention » vert).



ESSAIS MODE D'EMPLOI

Tous les tests de produits réalisés par notre centre d'essais comparatifs répondent à des cahiers des charges définis par les ingénieurs de l'INC, qui s'appuient sur la norme des essais comparatifs NF X 50-005. Ils ont pour but de comparer objectivement les produits et, éventuellement, de révéler les risques pour la santé ou la sécurité.

SOMMAIRE

N° 622 / MARS 2026

À LA UNE



8 Voitures électriques
Enfin plus abordables !

13 Nos conseils pour bien
acheter d'occasion

POINTS DE VUE 60

6 Aliments importés : c'est quoi
cette brigade fantôme ?

6 Les frais de tenue
de compte décollent

7 Un quart d'heure, carte Vitale
comprise

Vous voulez vous abonner : **voir page 53**
Vous recherchez un article ou un ancien numéro :
voir page 56 ou sur www.60millions-mag.com

ALIMENTATION • SANTÉ

16 Infos santé, nutrition, beauté...

ENQUÊTE

18 Polémique Faut-il proscrire
les dentifrices au fluor ?

ESSAI

**19 Haricots verts, épinards,
petits pois carottes** Le meilleur des
légumes surgelés ou en conserve

ON EN PENSE QUOI ?

26 Une machine à lait
végétal maison

ESSAI

27 Compléments alimentaires
Allégations, mises en garde :
c'est flou !

ÉQUIPEMENT • LOISIRS

34 Infos high-tech, transports...

ENQUÊTE

36 Amazon Haul La foire
aux produits non conformes

LE MATCH

40 Livres audio Mieux avec
ou sans smartphone ?

ENQUÊTE

42 Luminaires LED Plus durables
mais pas toujours réparables

ON EN PENSE QUOI ?

45 Le service de places
de cinéma Ozzak

BIEN CHOISIR...

46 ... sa serrure connectée

ARGENT • LOGEMENT

48 Infos maison, dépenses, droits...

ENQUÊTE

50 Chargeback On nous confisque
le droit au remboursement

PRATIQUE

54 Paiements en ligne Une carte
virtuelle pour sécuriser vos achats

60 VOIT ROUGE

57 Protectys Autonomie fait
traîner les dossiers

INTERVIEW

58 Photovoltaïque : des risques,
mais des perspectives !

NE VOUS LAISSEZ PAS FAIRE

61 Recouvrement : ne cédez pas
à l'intimidation

62 Courriers, courriels

Vos coups de gueule, vos questions,
nos réponses

66 La flèche de Madame 60

Ils sont tarés ou quoi ?

67 60 secondes
pour retenir l'essentiel

PAR PATRICIA CHAIROPOULOS, LAURA HESPEL, LIONEL MAUGAIN, ADÉLAÏDE ROBERT, ADRIAN DE SAN ISIDORO

Aliments importés C'est quoi cette brigade fantôme ?

Par un arrêté du 5 janvier 2026, la France a suspendu l'importation d'une quarantaine de fruits et légumes – avocats, pamplemousses, mangues, notamment – quand ils ont été traités avec cinq pesticides interdits d'utilisation dans l'Union européenne. Dommage qu'il n'ait pas été appliqué à l'ensemble des pesticides (72 au total) non autorisés, mais tolérés, dans les importations européennes... Outre les vérifications demandées aux professionnels, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a annoncé, mi-janvier, le lancement d'une brigade « dédiée au contrôle des denrées importées », qui sera composée d'une centaine d'agents.

D'où viendront-ils, et selon quel financement ? Pour l'instant, c'est le flou. Seule indication donnée par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) : « Ces contrôles seront effectués dans un premier temps par les agents en poste, le temps que la brigade soit pleinement opérationnelle. » Reste à savoir quand. Ne nous leurrons pas : cet arrêté vise surtout à apaiser les agriculteurs en colère contre l'accord de libre-échange avec le Mercosur. Sans résultat garanti. ●



Aberrant

Non au polyester recyclé

Alors que certaines grandes marques de « fast fashion » prônent l'utilisation du polyester recyclé comme étant une solution écologique, c'est tout le contraire ! En analysant plus de 50 vêtements fabriqués avec cette matière, l'ONG Changing Markets a découvert qu'ils libèrent 55 % de particules de microplastique de plus que ceux en polyester vierge. De quoi aggraver un peu plus la pollution de l'industrie du textile. ●



Mais pourquoi ?

Les frais de tenue de compte décollent

Ils s'y sont tous mis. Non seulement les réseaux bancaires traditionnels facturent désormais tous des frais de tenue de compte mais, en plus, ils les augmentent fortement chaque année. En 2026, ces derniers s'élèvent en moyenne à 24,64 €, selon les relevés de l'association Consommation, logement et cadre de

vie (CLCV), soit une inflation générale de 6,4 %.

Pour ne prendre qu'un exemple, les frais de La Banque Postale, prélevés sur 2 millions de comptes, sont passés de 20,40 € par an en 2024 à 22,80 € en 2025, puis à 25,20 € en 2026. Contre 13,20 € en 2020 !

Ces frais culminent à 40 € chez LCL pour les clients



qui n'y domicilient pas leurs revenus. Le Crédit coopératif est la dernière banque en dur qui n'en tarifie pas. Lorsque ces frais sont apparus, «60» se demandait à quels services ils correspondaient. Nous n'avons toujours pas la réponse. Juste le constat que les principales banques en ligne n'en prélèvent pas. ●



Un quart d'heure, carte Vitale comprise

Limitier les délais de rendez-vous. Éviter l'attente. Prendre le temps qu'il faut. Face à cette triple injonction, les médecins sollicitent l'aide des patients pour adapter leur agenda...

Quinze minutes : c'est la durée des créneaux de rendez-vous en médecine générale sur Doctolib. Mais si les patients apprécient les médecins qui prennent le temps de les voir, ils n'aiment pas attendre. Or il s'agit d'une moyenne et certaines consultations nécessitent de déborder.

« Une consultation de suivi peut durer un quart d'heure mais, pour une première consultation, un dossier de demande à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), s'il y a une plaie à vérifier ou besoin d'un consentement éclairé, il faut plus de temps », illustre Sophie Bauer, du Syndicat des médecins libéraux. De plus en plus souvent, l'agenda Doctolib en tient compte : le patient doit cocher un motif de consultation avant de se voir proposer des créneaux adaptés.

Des doubles plages horaires

Parfois, il a le choix de la durée. Dans ce cas, ce n'est qu'en cliquant sur « Tarifs et remboursements » que les motifs nécessitant une double plage horaire apparaissent. Attention car, dans la liste, figure la consultation

longue à la demande : celle-ci est soumise à un dépassement d'honoraire pour exigence particulière du patient. Les autres motifs sont sans dépassement en secteur 1, car ils sont mieux rémunérés. Le choix par motif a donc le mérite d'être plus transparent que le choix par durée. Il entérine cependant le principe d'un seul motif par consultation, critiqué jusque dans les rangs de l'Ordre des médecins, qui l'a jugé non déontologique.

À l'ère des déserts médicaux

Vu comme une dérive mercantile par les patients, il s'impose peu à peu comme une approche pragmatique à l'ère des déserts médicaux. « Avec 3 000 patients par an, on ne fait pas la médecine que l'on voudrait. Soit on s'en tient à l'essentiel, soit on prend le temps avec chacun, mais on accepte moins de patients », regrette le Dr Bauer. La solution ? « Celle que l'on prône, c'est l'assistant médical. Mais il n'y en a pas assez et les médecins manquent de confiance dans la pérennité du système d'aide à l'emploi pour se lancer. » On les comprend. ● A.R.

ET BIM !

Des amendes pas volées

3,5 millions d'euros La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a étrillé le groupe de magasins Intersport. Son tort ? Avoir vendu à Facebook les données personnelles (adresses électroniques, numéros de téléphone) de 10,6 millions de clients issus de 16 pays, sans leur consentement.

8 000 € Refuser de servir de l'eau du robinet est illégal. C'est ce qu'a rappelé la répression des fraudes (DGCCRF) au restaurant d'altitude Les Aiguilles de Pécelet, situé à Val Thorens (73). Ce dernier ne proposait que des bouteilles d'eau payantes à ses clients. ●

En arrière toute Du plastique reconduit et non éconduit

Le plan national plastique 2025-2030 prend déjà l'eau. Ce dernier prévoyait



la fin des gobelets en plastique à usage unique au 1^{er} janvier 2026 : la mesure a finalement été repoussée de quatre ans. Pour motiver sa décision, le ministère de la Transition écologique dit se fonder sur une analyse technique menée en 2025. « Aucune alternative pleinement opérationnelle ne permet aujourd'hui une production industrielle de gobelets réellement satisfaisantes pour les consommateurs, les entreprises et les exigences sanitaires », écrit-il dans un communiqué.

Une reculade qui en rappelle une autre : en novembre, l'Assemblée nationale avait rejeté la mise en place d'une taxe plastique prévue dans le projet de loi de finances 2026. Face au lobby de la plasturgie, les engagements en faveur de l'écologie ne pèsent manifestement pas bien lourd. ●

VOITURES ÉLECTRIQUES

Enfin plus abordables !

ENQUÊTE Le prix des voitures électriques ne cesse de baisser grâce, notamment, à l'arrivée d'une nouvelle génération de citadines compactes et au dynamisme du marché de l'occasion.

C'est arrivé. Pour la première fois, il est possible de payer moins cher une voiture électrique neuve que sa version essence. Et c'est un constructeur français qui est à l'origine de cette petite révolution. Depuis le début de l'année, en effet, Citroën commercialise la ë-C3 à partir de 13 990 €, contre 15 990 € pour la C3 essence. Mais, si l'offre est alléchante, elle

ne s'adresse malheureusement pas à tous. Pour profiter de ce prix canon, il faut être éligible à la prime gouvernementale de 5 700 €, réservée aux ménages précaires. Cela dit, tous les foyers peuvent bénéficier de la prime de 3 500 €, accessible sans conditions de ressources. La ë-C3 ne coûte

**La prime de
3 500 € est
accessible sans
conditions
de ressources.**

alors que 500 € de plus que la version essence. Cette offre témoigne de la volonté de l'État, comme des fabricants, de rendre les voitures électriques plus accessibles. Elles le deviennent aussi grâce à l'arrivée de citadines et petites citadines. Ces dernières, malgré leur popularité, avaient quasiment disparu du paysage automobile. En 2025, la Renault 5 a connu un formidable



							
	BYD Dolphin Surf	Citroën ë-C3 You 200 Autonomie urbaine	Citroën ë-C3 You Autonomie confort	Dacia Spring Essential Electric 70	Dacia Spring Essential Electric 100	Fiat 500e Pop	Fiat Grande Panda Pop
• Places	4	5	5	4	4	4	5
• Capacité batterie	30 kWh	30 kWh	44 kWh	24,3 kWh	24,3 kWh	23,8 kWh	43,8 kWh
• Puissance moteur	88 kW	83 kW	83 kW	70 kW	100 kW	70 kW	83 kW
• Chargeur embarqué	11 kW	11 kW	11 kW	7 kW	7 kW	11 kW	11 kW
• Consommation mixte	15,5 kWh/100 km	17,3 kWh/100 km	17,2 kWh/100 km	12,7 kWh/100 km	12,4 kWh/100 km	13 kWh/100 km	16,8 kWh/100 km
• Autonomie	220 km WLTP	204 km WLTP	314 km WLTP	221 km WLTP	226 km WLTP	190 km WLTP	320 km WLTP
• Prix catalogue	19 990 €	19 990 €	23 450 €	16 900 €	19 700 €	28 900 €	23 900 €

succès, avec plus de 41 000 exemplaires écoulés, soit plus du double des ventes des Tesla Model Y et Peugeot E-208 qui complètent le podium ! En ce début 2026, 13 modèles de 8 constructeurs différents sont vendus moins de 29 000 €, prix catalogue (voir tableau). La plupart de ces voitures sont éligibles au coup de pouce pour les véhicules particuliers électriques, comme indiqué sur le site de l'Ademe (score-environnemental-bonus.ademe.fr). Les deux Dacia Spring, la BYD Dolphin Surf et la

Leapmotor T03, toutes fabriquées en Chine, n'en bénéficient pas, mais ces véhicules sont vendus moins de 20 000 €, prix catalogue.

LES PETITES CITADINES, POUR DES TRAJETS DU QUOTIDIEN

► En raison de leurs petites batteries, ces véhicules électriques (VE) sont essentiellement conçus pour un usage urbain ou périurbain. Difficile, en effet, d'envisager de longs trajets à bord d'une Fiat 500e, d'une BYD Dolphin Surf ou d'une Citroën ë-C3 You

Prix catalogue, 13 modèles de 8 constructeurs sont à moins de 29 000 €.

200 urbaine, dont l'autonomie WLTP atteint à peine 200 km. Très loin de la Citroën C3 essence, qui frise les 800 km en cycle mixte. Ces VE sont, par conséquent, essentiellement destinés aux

déplacements du quotidien, en ville et en zones périurbaines ou rurales. Dans ces situations, leur faible autonomie n'est guère dommageable, puisque, d'après l'Insee, les Français parcourent en moyenne 14,2 km pour se rendre de leur domicile jusqu'à leur lieu de travail. Les trajets dépassant les 200 km, quel qu'en soit le motif, restent exceptionnels.

GRAND FROID ET AUTONOMIE NE FONT PAS BON MÉNAGE

► Une précision tout de même. Un nombre croissant de voitures intègrent des batteries de type LFP (voir « Parlez-vous l'électrique »), moins chères à produire que les batteries NMC. C'est le cas, notamment, des Citroën ë-C3, BYD Dolphin Surf ou de la nouvelle Renault Twingo. Or elles sont plus sensibles aux températures négatives, avec pour conséquence une chute de l'autonomie dont l'ampleur varie selon les véhicules. Nous ne disposons pas de données précises à ce propos. Cela dit,



					
Hyundai Inster 42 kWh	Hyundai Inster Intuitive 49 kWh	Leapmotor T03	Peugeot e-208 Style	Renault 5 E-Tech Five	Renault Twingo E-Tech
4 ou 5	4 ou 5	4	5	5	4
42 kWh	49 kWh	37,3 kWh	50 kWh	40 kWh	27,5 kWh
71 kW	85 kW	70 kW	100 kW	70 kW	60 kW
11 kW	11 kW	6,6 kW	11 kW	11 kW	6,6 kW
14,3 kWh/100 km	15 kWh/100 km	16,3 kWh/100 km	15,4 kWh/100 km	14,6 kWh/100 km	13,1 kWh/100 km
327 km WLTP	360 km WLTP	265 km WLTP	363 km WLTP	310 km WLTP	261 km WLTP
25 350 €	28 600 €	17 280 €	28 400 €	24 990 €	21 090 €

cette perte n'est pas définitive. Le niveau de charge redevient normal à mesure que le véhicule fonctionne. Il semble néanmoins prudent de charger suffisamment la petite batterie, si le VE doit stationner à l'extérieur par grand froid.

300 € OU PLUS, LE CÂBLE POUR PRISE DOMESTIQUE

► **Quoi qu'il en soit, l'autonomie ne devrait cependant pas constituer un critère de choix essentiel** pour ce type de véhicule, ni même un frein à l'achat. D'autant que la recharge est aisée, y compris sur une simple prise domestique, voire une prise renforcée (3,7 kW). Environ

cinq heures suffisent pour récupérer 100 km d'autonomie. Les autos disposent, en outre, d'un chargeur embarqué offrant une puissance comprise entre 6,6 et 11 kW, selon les modèles – de quoi réduire encore la durée de recharge sur une Wallbox ou une borne publique.

Mais, en regardant avec attention les fiches produits des constructeurs, un détail interpelle et agace. Alors que Citroën, Dacia, Fiat, Peugeot et Renault mettent en avant la possibilité de recharger le véhicule sur une simple prise domestique, le câble mode 2 nécessaire au branchement n'est fourni qu'en option, pour environ 300 € !

Des primes cumulables

Le gouvernement poursuit, et même renforce, le bonus écologique pour l'achat d'un véhicule électrique (VE) neuf. Précisons que le montant de la prime n'est pas fixé par l'État et peut évoluer en fonction des cours des certificats d'économie d'énergie (CEE). En ce début d'année, le montant des aides

atteint 5700 € pour les ménages précaires, 4700 € pour les ménages modestes et 3500 € pour les autres. Tous les véhicules figurant dans notre tableau sont éligibles, à l'exception des Dacia Spring, BYD Dolphin Surf et Leapmotor T03. Ce n'est pas tout : un surbonus additionnel compris entre

1200 et 2000 € peut s'ajouter à cette prime si la batterie du VE est fabriquée en Europe. C'est encore assez rare, surtout sur les véhicules les moins chers, car le coût de production des batteries européennes est supérieur à celui des chinoises. Néanmoins, les Fiat 500e et Renault 5 peuvent en bénéficier.



Parlez-vous l'électrique ?

Chargeur embarqué

Le chargeur embarqué (On-Board Charger, OBC) est le dispositif qui transforme le courant alternatif (AC) d'une prise ou d'une borne en courant continu (DC), utilisable par la batterie. Tous les chargeurs autorisent la recharge depuis une prise domestique ou renforcée. Mais plus il est puissant (par exemple, 11 kW et jusqu'à 22 kW), plus la recharge est rapide sur une borne AC comme on en trouve sur la voie publique, les parkings d'entreprises ou de grandes surfaces. En charge rapide, notamment sur les bornes des aires d'autoroutes, la batterie est rechargée directement en courant continu, sans passer par le chargeur embarqué.

Batterie NMC vs LFP

Les voitures électriques utilisent principalement des batteries lithium-ion, avec deux principales versions qui diffèrent par leur composition chimique. Les batteries NMC (nickel-manganèse-cobalt) permettent de stocker une quantité importante d'énergie par kilogramme. Pour un volume donné, elles offrent une meilleure autonomie. Les batteries LFP (lithium-fer-phosphate, moins chères à produire, car sans cobalt) ont une autonomie un peu moins grande. Elles sont aussi plus sensibles aux basses températures, ce qui peut ralentir la charge rapide ou réduire l'autonomie par temps froid.



Capacité utile de la batterie

La capacité utile d'une batterie, exprimée en kilowattheure (kWh), peut être comparée au volume du réservoir d'une voiture thermique. Elle indique la quantité d'énergie qu'elle peut réellement fournir à la voiture. Plus cette valeur est élevée, plus l'autonomie potentielle est grande. Par exemple, une batterie de 30 kWh offre environ 200 km d'autonomie à une voiture dont la consommation mixte s'élève à 15 kWh/100 km. Il s'agit d'un critère important lors de l'achat, même s'il est moins essentiel pour les citadines que pour les routières, car elles parcourent peu de kilomètres au quotidien.

Câble de recharge

Il relie la voiture à la borne ou à la prise. La plupart des voitures électriques sont livrées avec un câble mode 3, qui autorise la recharge sur des bornes domestiques (Wallbox) ou publiques. Notez que, si le chargeur embarqué est limité à 11 kW par exemple, la charge à l'aide du câble mode 3 ne dépassera pas cette puissance, même si la borne peut aller plus vite (22 kW, par exemple). Par ailleurs, le câble mode 2, pour la recharge sur une prise domestique classique ou renforcée, est souvent optionnel.

BMS (Battery Management System)

Le BMS est un système électronique qui surveille et protège la batterie : il contrôle la température, l'état de charge, et s'assure que les cellules fonctionnent de manière uniforme, afin de prolonger leur durée de vie et d'éviter les situations dangereuses (surcharge, surchauffe). C'est un composant essentiel pour la sécurité, la longévité et les performances de la batterie au fil du temps.

Renault pousse la radinerie plus loin encore. Précisons que toutes les citadines peuvent être rechargées en courant continu (au-delà de 22 kW) sur les bornes rapides, comme celles que l'on trouve sur les aires d'autoroutes et les parkings des centres commerciaux – environ 30 minutes suffisent pour passer de 20 à 80 % de charge.

Mais pas la Twingo. Pour profiter de la charge en courant continu, il faut ajouter l'option Advanced Charge, facturée 500 € ! Et, attention, le pack étant installé en usine, il n'est pas possible de le rajouter par la suite. Il nous semble pourtant indispensable. D'abord, parce qu'il s'avère parfois nécessaire de recharger rapidement le véhicule. Ensuite, parce qu'une Twingo sans Advanced Charge risque d'être beaucoup plus difficile à revendre d'occasion. Ajoutons, pour finir, que le câble mode 2 est également optionnel et facturé 400 €, contre 303 € sur la Renault 5. Incompréhensible.

RECHARGER À DOMICILE, BIEN MOINS CHER QU'UN PLEIN

Ces mesquineries ne devraient cependant pas freiner l'enthousiasme des automobilistes, car les VE disposent de réels atouts, que nous avons longuement détaillés dans notre dossier de septembre 2024 (Cf. n° 605).

Le plus évident concerne les coûts de fonctionnement et d'entretien, qui sont bien inférieurs à ceux d'un véhicule thermique ou hybride. Recharger une voiture à domicile coûte trois fois moins cher, en moyenne, qu'un plein d'essence.

363 000

C'est le nombre de véhicules 100 % électriques neufs qui ont été immatriculés en 2025.

➤ **Et le coût d'entretien d'un véhicule électrique est plus faible de 23 %**

sur trois ans, comparé à un modèle thermique équivalent, d'après Renault. Sur six ans, cette différence peut atteindre 50 % ! La raison tient à la conception du moteur électrique, qui comprend moins de pièces d'usure (pas de courroies, filtres, bougies...). En outre, les disques et plaquettes de frein s'usent beaucoup moins vite grâce au freinage régénératif : le véhicule décélère dès qu'on lâche la pédale d'accélérateur, parfois jusqu'à l'arrêt. Enfin, n'oublions pas un autre point fort des VE : l'agrément de conduite. Le silence, particulièrement remarquable en ville, la douceur de fonctionnement ou encore la possibilité d'accélérer très vite en cas de besoin sont plébiscités par la plupart des utilisateurs.

Autant d'avantages qui, associés à des prix de vente plus raisonnables, devraient confirmer la percée des VE. Les immatriculations automobiles, dans leur ensemble, ont baissé de 5 % en 2025. Mais les véhicules électriques grignotent petit à petit des parts de marché aux véhicules thermiques. Comme l'a signalé en janvier l'Avere-France (Association nationale pour le développement de la mobilité électrique), les immatriculations de voitures électriques ont dépassé celles des motorisations essence à plusieurs reprises l'an dernier. Les hybrides restent majoritaires, avec près de 50 % des ventes mais, désormais, un véhicule neuf sur cinq est 100 % électrique. ●

PHILIPPE FONTAINE





Nos conseils pour bien acheter d'occasion

ENQUÊTE L'offre d'occasion pour les véhicules électriques continue de s'élargir, avec de nombreux modèles en vente à des prix raisonnables. Voici les points à prendre en compte avant toute acquisition.

L'augmentation rapide du parc de voitures électriques s'accompagne d'une hausse du marché de l'occasion. Ainsi, d'après le dernier baromètre de l'Avere-France (Association nationale pour le développement de la mobilité électrique), 177 886 véhicules électriques (VE) ont été vendus en 2025, soit 30 % de plus que l'année précédente. Les occasions représentent désormais plus de la moitié des immatriculations de VE neufs.

S'il est possible de dénicher des « anti-quités », dont de nombreuses Renault Zoe ou Tesla affichant dix ans d'existence ou plus, la plupart des véhicules sont assez récents. Sur Leboncoin ou La Centrale, on trouve deux fois plus de VE datant de 2021 que de 2020. Le nombre continue de croître jusqu'en 2023, avant de baisser rapidement. Deux raisons à cette érosion : la location avec option d'achat (LOA) et les primes de l'État. D'abord, comme la plupart des consomma-

Les reprises de LOA représentent une importante part des ventes.

teurs financent leur véhicule neuf grâce à un contrat de LOA de trois ans au moins, ceux achetés en 2023 ne se retrouveront pas sur le marché avant la fin de l'année 2026. Or les reprises de LOA, en fin de contrat, représentent une part importante des ventes d'occasion. Un passage sur Leboncoin suffit pour le confirmer : les offres des professionnels

(mandataires, garages indépendants, concessionnaires) sont cinq fois plus nombreuses que celles des particuliers. La raréfaction des ventes après 2023 s'explique aussi par le fait que de nombreux consommateurs privilégient l'achat de voitures éligibles à la prime « coup de pouce véhicules particuliers électriques ». C'est le cas pour quatre des cinq voitures les plus vendues en 2025. Or son obtention impose de conserver le VE deux ans au minimum, qu'il ait été acheté au comptant ou dans le cadre d'un contrat de LOA.

ROULER EN ÉLECTRIQUE À MOINS DE 10 000 €

► **Malgré tout, l'offre d'occasion continue de s'étoffer** et l'on trouve pléthore de modèles à prix raisonnable. Rouler en électrique pour moins de 10 000 € est désormais possible, comme le montrent les nombreuses offres que nous avons dénichées sur Leboncoin ou La Centrale. Par exemple, cette Renault Zoe Business de 2019 affichant 40 000 km, vendue 6 000 €. Ou cette Dacia Spring de 2022 et 50 200 km, pour 7 000 €. Précisons qu'il s'agit de véhicules vendus par des professionnels.

► **Seraient-ils moins chers s'ils étaient proposés par des particuliers ?** Non, comme nous l'avons observé en comparant les offres de

trois voitures à bas coût, Renault Zoe, Dacia Spring et Citroën C-Zero. Les prix pratiqués par les particuliers sont souvent similaires, parfois même plus élevés que ceux des professionnels. Or ces derniers accompagnent généralement les voitures d'une garantie de six mois au minimum. Attention malgré tout, certaines sont très restreintes et ne couvrent que les pannes les plus graves, affectant notamment le moteur. Mais d'autres sont plus étoffées, comme cette garantie Renault renew de 12 mois pièces et main-d'œuvre pour une Dacia Spring de 2021 et 22 900 km, vendue 7 500 €. Faut-il pour autant proscrire l'achat entre particuliers ? Non, bien sûr, mais à condition de s'y connaître assez pour évaluer précisément l'état du véhicule, éviter les mauvaises surprises, voire les arnaques.

► **L'occasion permet aussi d'acquérir une voiture plus haut de gamme**, qui pourrait être inaccessible au tarif catalogue, y compris en profitant des primes. D'autant que la décote est parfois impressionnante. Comme pour cette Renault Megane E-Tech de 2022, vendue 21 600 € avec moins de 60 000 km au compteur, contre 39 500 € pour le modèle

Les véhicules vendus par des professionnels ont une garantie de six mois.

neuf (voir « L'occasion d'une bonne affaire »). Même si l'on soustrait la prime maximale de 5 700 € réservée aux ménages précaires, la différence reste considérable. Mieux, certains véhicules bénéficient encore de la garantie constructeur.

Mais il existe des offres encore plus alléchantes, du moins à première vue. Que diriez-vous de rouler en Tesla Model X 100D pour 27 000 € ? Une belle opportunité pour ce modèle vendu près de 120 000 € neuf. Évidemment, il y a un loup : la voiture, qui affiche près de 200 000 km au compteur, date de 2017. Or Tesla, comme la plupart des constructeurs, garantit la batterie durant huit ans ou 240 000 km, au premier terme échu. Ce modèle n'est donc plus couvert, alors que la batterie d'une Tesla Model X coûte environ 20 000 €. Une sacrée épée de Damoclès sur la tête de l'acheteur ? Eh bien, pas tant que cela.

POUR RÉPARER LA BATTERIE, DES GARAGES INDÉPENDANTS

► **En effet, contrairement à une idée encore répandue, une batterie de VE peut se réparer.** L'entreprise Revolte est pionnière dans ce domaine. Son cofondateur, Alexis Marcadet, nous a assuré pouvoir dépanner n'importe laquelle pour un prix jusqu'à 60 % inférieur à celui du constructeur. Plutôt que d'effectuer

L'occasion d'une bonne affaire

Voici une sélection de quatre voitures électriques dénichées sur leboncoin.fr et la centrale.fr. En raison de l'évolution rapide des technologies et de l'autonomie notamment, les voitures électriques se déprécient davantage que les voitures thermiques au cours de leurs trois premières années. Mais l'écart commence à se réduire.

→ **Renault Megane E-Tech EV60 220 ch optimum charge Techno :**
2022 - 59 891 km - 21 490 €



→ **Volkswagen ID.3 204 1ST PLUS 58 kWh :**
2020 - 46 130 km - 19 000 €

→ **Peugeot E-308 54 kWh :**
2024 - 10 500 km - 23 700 €



→ **Tesla Model 3 Phase 2 Standard 60 kWh :**
2021 - 61 300 km - 21 000 €



un échange standard, les techniciens remplacent les modules défectueux (les blocs qui contiennent les cellules). En outre, la jeune entreprise, qui revendique déjà plusieurs milliers d'interventions sur cette pièce sensible, s'apprête à diffuser son premier indice de réparabilité. Elle nous a confié, en avant-première, une liste de trois voitures notées sur 10 en fonction de la facilité de réparation de la batterie, donc du coût d'intervention : les Citroën C-Zero, Tesla Model S et Renault Zoe première génération, obtiennent respectivement les notes de 7,8, 7,4 et 5,8. Revolte précise que la Zoe est devenue plus facile à réparer en 2025, grâce à l'arrivée de pièces et outils adéquats.

Si l'on en revient à notre prestigieuse Tesla, l'achat semble donc raisonnable. Avec toutefois un point de vigilance : le véhicule a déjà neuf ans. Or une batterie vieillit à mesure de son utilisation ; sa capacité, sa « rétention », décroît progressivement. Cette diminution semble plus rapide sur les anciennes que sur celles de nouvelle génération, d'après deux études publiées par l'entreprise américaine Geotab, qui a analysé les données de 10 000 voitures. Les résultats indiquent que les batteries produites jusqu'en 2019 perdent, en moyenne,

Rechargez votre voiture lentement... et pas toujours à 100 %.

2,3 % de rétention par an, contre 1,8 % par an pour les plus récentes.

➤ **L'impact sur l'autonomie à long terme doit être pris en compte** dans le choix d'un véhicule âgé de 8 ans ou plus.

Car il ne s'agit pas d'une panne, mais d'une usure générale inéluctable. Néanmoins, plusieurs études indépendantes, dont celles réalisées à l'Université Gustave Eiffel-ENTPE, montrent que le vieillissement d'une batterie dépend des conditions d'utilisation. Si elles sont rechargées lentement, par température douce, et

conservées avec 20 à 80 % de charge, leur durée de vie pourrait atteindre, voire dépasser 15 ans ! Mais les charges rapides, comme la recharge par temps froid sans préchauffage préalable, entraînent leur usure prématurée. Stocker son véhicule avec la batterie proche de 0 % ou la charger systématiquement à 100 % est également dommageable.

DEMANDEZ UN CERTIFICAT SOH AVANT UNE ACQUISITION

Tous ces comportements influent sur le SOH, ou « State of Health », autrement dit le pourcentage de capacité restante de la batterie par rapport à sa capacité d'origine. Il s'agit d'un des critères clés pour évaluer un véhicule d'occasion. Pour cette raison, il est essentiel, avant toute acquisition, de demander un certificat SOH établi par un concessionnaire, un professionnel indépendant ou via un outil de diagnostic adapté. Ce rapport complet et très détaillé repose sur l'analyse des données du système de gestion de la batterie (BMS). Retenez que la capacité de charge affichée en kilomètres sur l'écran du tableau de bord ne reflète pas l'état de santé réel de la batterie.

➤ **Autre document indispensable avant l'achat, le rapport Historique**, fourni par le ministère de l'Intérieur, dresse l'historique administratif d'un véhicule et indique son kilométrage, basé sur les données des contrôles techniques. Cette information est précieuse pour déceler une manipulation frauduleuse du compteur. Et, bien entendu, le vendeur doit vous fournir le carnet d'entretien, à jour, ainsi que les factures des éventuelles interventions. Car, au même titre qu'un véhicule thermique, un VE dispose d'organes qui nécessitent une surveillance régulière, comme les suspensions, le filtre d'habitacle ou le liquide de refroidissement, sans oublier les désormais incontournables mises à jour logicielles. ● P.F.

La LOA, ça marche aussi pour l'occasion

D'après l'Association française des sociétés financières (ASF), la location avec option d'achat (LOA) représentait 92 % du financement des voitures neuves en 2025. Mais la plupart des voitures d'occasion vendues par les professionnels peuvent aussi profiter de ce mode de financement. Attention : les offres présentées sur le site lacentrale.fr affichent systématiquement le montant du crédit mensuel, mais il s'agit d'une simulation. Vous devez contacter le vendeur afin de requérir son accord pour ce mode de paiement.

Vaisselle durable : gare au gluten !

Si la vaisselle « écoresponsable » fabriquée à partir de paille, pulpe ou son de blé permet d'utiliser les déchets issus de la récolte, elle peut être néfaste pour les personnes intolérantes ou hypersensibles au gluten. Une étude récemment publiée dans le *Journal of Agricultural and Food Chemistry* montre un risque de transfert, depuis certains contenants vers des aliments étiquetés « sans gluten ». Ce phénomène dépend du matériau, du type d'aliment, du temps de contact et de la température, avec un risque plus élevé pour les aliments liquides. Or l'allégation « sans gluten » (pour une teneur inférieure

à 20 mg/kg) concerne exclusivement les produits alimentaires et, de fait, pas les contenants.

Vigilance, donc, sur la composition des bols et des assiettes durables. ●



377

admissions en réanimation pour grippe (dont 41 décès) : c'est le cumul atteint au 7 janvier

par les services participant au suivi national. C'est plus qu'en 2025 à la même date, du fait d'une épidémie plus précoce et, peut-être, d'une moindre efficacité du vaccin - la souche circulant différant de celle utilisée -, malgré une meilleure couverture vaccinale. (Source : Santé publique France.)

Des additifs bien gazeux

Pourquoi la société Fleury Michon a-t-elle récemment écopé d'une amende transactionnelle de 100 000 € ? À cause de la mention « sans additif » sur l'emballage du plat « Riz & porc aigre douce » de la gamme « Wok & Go », ainsi que sur trois autres produits, tous commercialisés entre octobre 2023 et avril 2025. Une mention mensongère, a estimé la répression des fraudes : les gaz d'emballage de l'atmosphère protectrice sont, en effet, classés comme additifs de conservation, car ils entrent en contact avec l'aliment. Argon, dioxyde de carbone, azote... Au total, sept gaz sont autorisés pour un usage alimentaire dans la réglementation européenne. Celle-ci impose au fabricant d'inscrire la mention « Conditionné sous atmosphère protectrice » sur l'étiquette du produit, toutefois sans nécessairement préciser la nature du gaz. ●

PFAS

Pauvre eau du robinet

L'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a mené, durant deux ans, une vaste campagne d'analyses pour détecter, dans l'eau destinée à la consommation humaine, la présence de PFAS, ces substances chimiques très persistantes. Publiée en décembre dernier, cette étude indique que 19 des 35 PFAS recherchés ont été détectés dans des échantillons d'eau du robinet. Et, surtout, le TFA (acide trifluoroacétique), retrouvé dans 92 % des prélèvements ! Utilisé dans de nombreux processus industriels, il ne fait pas (encore) partie de la vingtaine de PFAS désormais sous surveillance obligatoire dans l'eau du robinet. À suivre... ●



Bientôt un « score » sur les cosmétiques ?

Au rayon des cosmétiques, les consommateurs scannent les produits à l'aide d'applis pour avoir une idée de la qualité de leur composition. À «60», nous utilisons le Cosméto'Score, créé en interne, pour éclairer le choix des consommateurs. Plusieurs députés, conduits par Léa Balage El Mariky (parti Écologiste et Social), souhaiteraient doter les industriels d'un tel dispositif

d'évaluation pour qu'ils l'affichent sur les étiquettes, comme le Nutri-Score. Dans leur argumentaire, ils soulignent que la profusion de labels visant à rassurer sur l'innocuité des produits et les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux rendent nécessaire une harmonisation des pratiques. Ils ont déposé une proposition de loi en ce sens le 23 décembre dernier. ●



Rebelote : la malbouffe échappe aux sanctions

Deux textes de l'Union européenne concernant les maladies cardiovasculaires et la sécurité alimentaire manquent leur cible : la réduction des aliments nocifs pour la santé publique.

Coupables bien identifiés à l'origine de nombreuses maladies chroniques, les aliments trop gras, trop sucrés et ultra-transformés échappent, une fois de plus, aux sanctions. Le « Plan Cœurs sûrs » de la Commission européenne, publié mi-décembre, reconnaît que la meilleure action pour prévenir les maladies cardiovasculaires consiste à changer de régime alimentaire. Mais le texte en reste aux recommandations...

Une occasion manquée, alors que différentes mesures sont réclamées de longue date au nom de la santé publique : l'interdiction de la publicité destinée aux enfants, une taxation plus forte des sodas ou encore l'affichage nutritionnel obligatoire.

La responsabilité ne peut pas reposer sur les seuls consommateurs

« Ce sont des mesures contraignantes indispensables », selon Mathilde Touvier, directrice de recherche en épidémiologie nutritionnelle à l'Inserm, pour laquelle « faire peser la responsabilité sur le choix des consommateurs ne suffit pas ». Présentée également mi-décembre par

Bruxelles, la loi Omnibus sur la sécurité alimentaire fait pire, avec le recul de certains acquis. Sous prétexte de simplification, le texte limite la réévaluation des additifs et des pesticides autorisés en agriculture, alors qu'elle est nécessaire pour ajuster la réglementation aux nouvelles connaissances scientifiques. « La baisse des contrôles est toujours une mauvaise nouvelle pour les consommateurs », dénonce la chercheuse.

L'exemple des mesures fortes du Royaume-Uni

Face au manque d'ambition européen, le Royaume-Uni se distingue par une série de mesures : la malbouffe ne peut plus faire l'objet de promotion dans les supermarchés (depuis octobre 2025), ni apparaître dans des publicités en ligne ou à la télévision avant 21 heures (depuis janvier). Certes, les aliments ultratransformés représentent 58 % de la ration calorique quotidienne des Britanniques, contre 34 % pour les Français. « Mais cette proportion grimpe à 50 % chez nos enfants », prévient Mathilde Touvier. Il serait vraiment temps d'agir. ● M. R.

Écoute Famiréa : un soutien gratuit

Une hospitalisation en urgence, une admission en réanimation et, pour les familles, tout bascule. Pour les soutenir, les informer, traduire le jargon médical..., Écoute Famiréa (01 87 02 31 44), ligne anonyme et gratuite, s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire (infirmiers et médecins de réanimation, psys, chercheurs en sociologie...), formée aux enjeux des soins critiques. ●

QUESTION SANTÉ

La luminothérapie est-elle efficace ?



Pierre-Alexis Geoffroy, professeur de médecine à l'Université Paris Cité et au sein de l'AP-HP

OUI C'est le traitement de référence de la dépression saisonnière, causée à l'automne par la diminution du jour. Elle est également efficace contre les dépressions sans lien avec les saisons. Une exposition à la lumière vive a un effet direct sur les centres de régulation des émotions, à condition de s'exposer 30 minutes tous les matins au lever, dans une pièce claire, proche d'une lampe avec une intensité de 10 000 lux ou équivalent garantie par le marquage CE. On a aussi montré que la luminothérapie donnait des résultats comparables aux antidépresseurs en traitement de première ligne et pouvait même renforcer leurs effets si besoin. Prudence, toutefois, pour les personnes avec des troubles bipolaires, qui pourraient mal réagir. Dans le doute, consulter un spécialiste. ●

POLÉMIQUE

Faut-il proscrire les dentifrices au fluor ?

ENQUÊTE L'Agence nationale de sécurité sanitaire a proposé de classer le fluor comme perturbateur endocrinien, sans toutefois déconseiller de l'utiliser dans les dentifrices où son action anticarie est reconnue.

Doit-on arrêter de se servir des dentifrices fluorés ? La question s'est posée lorsque l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a proposé à l'Europe de classer le fluorure de sodium dans les perturbateurs endocriniens et les toxiques pour la reproduction.

Le débat fait rage entre l'Anses, les dentistes et les fabricants

Les dentistes ont bondi. « Attention au message véhiculé », prévient Sophie Doméjean, professeur à la faculté de chirurgie dentaire de Clermont-Ferrand. Il ne doit pas détourner de l'usage des dentifrices fluorés. « Les fluorures sont essentiels dans la prévention de la maladie carieuse : ils renforcent l'émail et possèdent une activité antibactérienne », renchérit Thomas Trentesaux, praticien hospitalier et maître de conférences à la faculté de chirurgie dentaire de Lille. Les fabricants de cosmétiques, représentés par la Fédération des entreprises de la beauté (Febea), ont, de leur côté, critiqué les données scien-

Et aussi dans notre alimentation

On peut trouver du fluor dans les aliments à base de céréales, l'eau, les feuilles de thé, le lait et produits laitiers, ainsi que des sels de table. En Europe, l'exposition totale au fluorure de sodium ne dépasserait pas les apports maximaux sûrs et tolérables, et les concentrations relevées dans l'eau potable sont inférieures à la dose au-delà de laquelle des effets potentiels sur le développement du cerveau du fœtus sont observés.

tifiques qui, selon eux, ne justifient pas une telle classification.

Isabelle Charron, cheffe de projet réglementation Reach à l'Anses, défend la position de l'agence : « Nous considérons que nous avons assez d'éléments pour proposer ces classes de danger. » Des études chez le rat et chez l'humain suggèrent des atteintes à la fertilité, des effets sur le développement du cerveau ou sur la thyroïde. Cela attesterait du danger du fluor dans l'absolu. Mais pas du risque réel que courent les utilisateurs de den-

tifrices, qui dépend de la dose absorbée et de la fréquence d'usage. « Le rapport de l'Anses a évalué des quantités de fluor très éloignées de celles contenues dans les dentifrices », note ainsi le Dr Thomas Trentesaux. Certains rats ont ingéré l'équivalent d'un dixième de tube de dentifrice par jour...

Pour l'Anses, la prise en compte de tels résultats est normale. « Dans le cadre d'un dossier de classification, l'évaluation ne tient pas compte des niveaux ou des sources d'exposition qui permettent d'évaluer les risques », défend Isabelle Charron. Selon un travail d'évaluation des risques,

publié en juillet par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa), l'utilisation normale des dentifrices ne contribue pas à l'exposition. En revanche, l'absence de fluor est une perte de chance dans la

lutte contre les caries. « Dans l'état actuel des connaissances, le rapport bénéfice/risque est en faveur de l'utilisation des dentifrices fluorés », assure ainsi le Dr Trentesaux. ●

JULIE MABILEAU

L'utilisation normale de ces produits ne présenterait pas de risques.



Haricots verts, épinards, petits pois carottes

Le meilleur des légumes surgelés ou en conserve

30 produits testés



ESSAI Disponibles en toute saison, prêts à l'emploi, les légumes surgelés ou en conserve ont le vent en poupe. Encore faut-il que leur qualité nutritionnelle soit au rendez-vous. Nos analyses pour faire les bons choix.

Mangez cinq fruits et légumes par jour. » Qui ne connaît pas la consigne ? Pourtant, d'après un sondage réalisé pour l'Interprofession française des légumes en conserve et surgelés (Unilet) en 2024, seuls 15 % des adultes et 11 % des enfants suivraient ce précepte. La consommation moyenne de légumes tourne

autour de 140 g par jour, bien en deçà des recommandations officielles (au moins 400 g/jour de fruits et légumes). Les jeunes générations, surtout, se révèlent loin du compte : soumis à des contraintes de temps autant qu'adeptes de nouveaux modes alimentaires, les 18-34 ans les délaissent au profit des produits de snacking.

➤ **D'innombrables études démontrent pourtant l'effet bénéfique de la consommation de fruits et légumes** dans la prévention des

maladies cardiovasculaires et de certains cancers, voire dans la réduction du stress. De tels mécanismes protecteurs sont liés aux multiples vitamines, minéraux, antioxydants et fibres qu'ils contiennent et qui

permettent, notamment, de lutter contre l'inflammation chronique et le stress oxydatif.

➤ **Ils doivent être de bonne qualité nutritionnelle et, qui plus est, non**

PHOTOS PRODUITS : F. POINCELET/«60»

Haricots verts

- +++ Très bon 17 à 20
- ++ Bon 13 à 16,9
- + Acceptable 10 à 12,9
- Insuffisant 7 à 9,9
- Très insuffisant 0 à 6,9

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

	 Bonduelle Haricots verts extra-fins	 Freshona (Lidl) Haricots verts extra-fins	 Picard Haricots verts extra-fins	 Cassegrain Haricots verts extra-fins	 D'aucy Haricots verts extra-fins	 Carrefour Classic' Haricots verts extra-fins	 All Seasons (Aldi) Haricots verts extra-fins
• Conservation	Surgelé	Bocal	Surgelé	Boîte	Bocal	Boîte	Surgelé
• Origine	France	Madagascar	France	Kenya	Madagascar	France	France
• Signe de qualité, label environnemental	Sans résidu de pesticides	-	-	-	-	-	-
• Conditionnement	750 g	280 g	1 kg	390 g	280 g	440 g	1 kg
• Prix indicatif	3,85 €	1,98 €	2,69 €	3,29 €	3,55 €	1,20 €	1,59 €
• Prix indicatif/kg	5,13 €	7,07 €	2,69 €	8,44 €	12,68 €	2,73 €	1,59 €
Composition globale (30 %)	++	-	+++	-	-	-	+++
• Fibres	++	-	+++	-	-	-	+++
• Sel	+++	-	++	--	--	-	++
• Nitrates/nitrites	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
Vitamines et minéraux (40 %)	+	+	+	+	+	-	+
• Manganèse	+++	+++	+	+	+++	-	++
• Potassium	-	-	+++	-	-	-	+++
• Vitamine B9	--	--	--	-	--	--	--
• Vitamine K1	--	+++	+	+++	+++	+	+
• Vitamine C	+++	+	+++	-	+	+	+++
• Vitamine A	+	+++	--	+++	+	++	--
Pesticides (30 %)	+++	+++	++	+++	+++	+++	--
• Nombre de pesticides	+++	+++	-	+++	+++	+++	--
• Pesticides interdits dans l'UE	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
NOTE GLOBALE (100 %)	15,2/20	14/20	13,7/20	13,1/20	12,8/20	12,5/20	12,1/20

contaminés par des polluants : ces deux exigences guident naturellement nos achats en rayon. En effet, selon l'Eurobaromètre sur la sécurité alimentaire publié en septembre dernier, le sujet des résidus de pesticides dans les aliments reste la priorité pour les Français, bien au-dessus de la moyenne européenne (52 % pour la France contre 39 % au niveau de l'Union européenne).

Des modes de conservation appréciés des ménages

➤ Mais doit-on absolument privilégier les produits frais, ou les surgelés et les conserves font-ils tout autant l'affaire ? Faciles à

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

Une série d'analyses a été menée sur les 30 échantillons, répartis en trois familles de légumes (haricots verts extra-fins, épinards en branche, petits pois carottes) en boîte de conserve, en bocal et surgelés, conventionnels et bio, de marques nationales et de marques de distributeur.

- Analyses sur l'ensemble des échantillons : teneurs en fibres, sel, nitrates et nitrites.
- Analyse des éléments sélectionnés en fonction du légume : vitamines (bêta-carotène, K1, E, C, B1, B3, B9, B6), minéraux (manganèse, calcium, potassium, cuivre, phosphore, zinc, fer).

L'interprétation des résultats se base sur les seuils moyens de chaque élément, issus de la table de composition nutritionnelle Cical, éditée par l'Anses.

- Recherche de pesticides par chromatographies en phases gazeuse et liquide, couplées à la spectrométrie de masse en tandem.

préparer et à conserver, disponibles à tout moment et en toute saison, fractionnables et de prix peu élevés, les légumes via ces deux modes de conservation cumulent les atouts. D'ailleurs, toujours d'après les études d'Unilet, 62 % des ménages en France disent consommer des conserves de légumes au moins une fois par semaine et 56 % donnent la même réponse concernant les surgelés. Avec, pour les premières, les haricots verts, puis les petits pois carottes en tête des achats, tandis qu'en surgelés, ce sont les poêlées de légumes, suivies des épinards et des haricots verts.

Le match conserves contre surgelés

➤ Reste à savoir si ces procédés de conservation préservent leur qualité nutritionnelle. Nous avons donc soumis à une batterie d'analyses trois familles : haricots verts extra-fins, petits pois carottes, épinards en branches, à la fois en boîte, en bocal et surgelés. Nous avons aussi évalué les teneurs en fibres et en sel, ainsi qu'en certains minéraux et vitamines, selon le légume.

LES HARICOTS VERTS

➤ Pour un bon apport en fibres, ne comptez pas sur ces légumes : six références sur dix n'atteignent pas le taux moyen (3,2 g/100 g), en particulier les conserves et bocaux. « L'appertisation [la méthode de conservation par stérilisation à la

chaleur, NDLR] modifie la nature des fibres, explique Catherine Renard, directrice de recherche à Inrae. Mais leur quantité dépend aussi des variétés, sachant que, comme pour les épi-

nards, on en compte environ une dizaine qui sont cultivées en France pour la transformation. » Mieux vaut privilégier les références surgelées All

Seasons (marque de distributeur d'Aldi) et Picard (4,7 g de fibres/100 g pour cette dernière), voire la conserve Saint Eloi (Intermarché).

➤ Les teneurs en sel sont quasi nulles pour les surgelés. Et pour cause : il n'y a pas d'ajout... à l'inverse des boîtes de conserve et des bocaux. Ceux-ci contiennent entre 0,45 et 0,79 g de sel pour 100 g, autrement dit 80 fois plus que notre référence la moins salée (Bonduelle surgelé) ! Avec une portion de 200 g de haricots verts en conserve,

Attention à la quantité de sel dans les boîtes et bocaux !



Saint Eloi (Intermarché) Haricots verts extra-fins	Bonduelle Haricots verts extra-fins	Monoprix Bio Haricots verts extra-fins coupés
Boîte	Boîte	Bocal
France	France	France
-	-	Bio
440 g	440 g	360 g
1,21 €	1,95 €	4,79 €
2,75 €	4,43 €	13,31 €
+	-	-
+++	-	-
--	-	-
+++	+++	+++
+	-	--
--	-	--
-	--	--
--	--	--
+++	+	++
+	+	--
++	-	-
++	+++	+++
-	+++	+++
+++	+++	+++
11,8/20	11,7/20	11,1/20

on peut ainsi ingérer jusqu'à un tiers des apports de sel recommandés (5 g par jour au maximum).

➤ **Côté vitamine C, les versions surgelées sortent à nouveau gagnantes.** Et c'est peu dire : les trois références affichent une teneur 7 à 14 fois plus élevée (pour les haricots Picard) que la moyenne. La raison ? Une congélation rapide après récolte – généralement moins de quatre heures – et une étape préalable de blanchiment qui se fait à température modérée (70-80 °C) et sur une très courte durée. De quoi épargner une grande partie des vitamines, même fragiles comme la vitamine C ; elles risquent toutefois d'être perdues lors de la cuisson à domicile... En revanche, la température nécessaire à l'appertisation (121 °C durant une vingtaine de minutes) est bien plus destructrice.

➤ **S'agissant des vitamines liposolubles, elles sont plutôt bien conservées, en particulier la vitamine K1 (essentielle à la coagulation du sang) : la moitié des haricots verts affichent une teneur supérieure à 8 microgrammes (µg)/100 g (pour une moyenne standard de 5,16 µg/100 g), à l'exception notable des haricots verts surgelés Bonduelle. Un résultat assez étonnant, car ces vitamines résistent normalement très bien à la congélation. « Avec les produits agricoles, il est courant d'observer des différences de trois à quatre points, voire davantage, reprend l'experte. Outre la variété, entrent en jeu les conditions de culture, le stade de maturité ou le procédé. »**

➤ **Quant à la vitamine A – indispensable au maintien d'une vision normale –, on la retrouve en quantités globalement correctes dans les conserves et bocaux, mais insuffisantes dans les surgelés Picard et All Seasons.**



Épinards

- +++ Très bon 17 à 20
- ++ Bon 13 à 16,9
- + Acceptable 10 à 12,9
- Insuffisant 7 à 9,9
- Très insuffisant 0 à 6,9

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

	 Auchan Épinards hachés	 Picard Feuilles d'épinards	 Notre Jardin (Marque Repère, E.Leclerc) Épinards en branches	 U Bio Épinards en branches
• Conservation	Boîte	Surgelé	Surgelé	Bocal
• Origine	France	France	France	France
• Signe de qualité, label environnemental	-	Sans résidu de pesticides	-	Bio
• Conditionnement	795 g	600 g	1 kg	420 g
• Prix indicatif	1,84 €	2,60 €	1,30 €	2,94 €
• Prix indicatif/kg	2,31 €	4,33 €	1,30 €	7 €
Composition globale (30 %)	++	++	++	+
• Fibres	+	-	-	-
• Sel	++	++	++	-
• Nitrates	+++	+++	+++	+++
• Nitrites	+++	+++	+++	+++
Vitamines et minéraux (40 %)	++	-	-	-
• Manganèse	+++	-	-	+++
• Calcium	-	--	--	--
• Fer	+++	-	-	-
• Magnésium	++	+	-	--
• Potassium	++	+++	+++	++
• Vitamine A	-	--	--	--
• Vitamine B9	+	+++	++	--
• Vitamine E	-	--	--	+++
• Vitamine K1	++	-	--	--
Pesticides (30 %)	++	+++	+++	+++
• Nombre de pesticides	-	+++	+++	+++
• Pesticides interdits dans l'UE	+++	+++	+++	+++
NOTE GLOBALE (100 %)	14/20	13,8/20	13,2/20	13,1/20

➤ **Enfin, les haricots verts peuvent être des sources intéressantes de manganèse et de potassium, ce dernier étant impliqué dans la transmission nerveuse, la contraction musculaire et la fonction cardiaque. Si les surgelés Picard et All Seasons dominent sur le potassium (respectivement 3 430 et 3 700 µg/100 g, pour une teneur moyenne**

de 2 600 µg/100 g), il est difficile de départager surgelés et conserves/bocaux pour le manganèse.

LES ÉPINARDS

➤ **La teneur en fibres des épinards, quel que soit leur mode de conservation, flirte avec la moyenne de la table Ciquel, à savoir 3,5 g/100 g.**

➤ **Comme pour les haricots verts, les teneurs en sel sont – trop – élevées pour les boîtes et bocaux (entre 0,43 et 0,69 g/100 g), sauf pour**

					
Bonduelle Épinards feuilles préservées	Notre Jardin (Marque Repère, E.Leclerc) Épinards branches	Léa Nature - Jardin Bio étic Épinards de France en branches	Saint Eloi (Intermarché) Épinards en branches	Carrefour Classic' Épinards en branches	Saint Eloi (Intermarché) Épinards en branches
Surglé	Boîte	Bocal	Boîte	Bocal	Surglé
Non précisée	France	France	France	France	Non précisée
Sans résidu de pesticides	-	Bio, 1% for the Planet	-	-	-
750 g	530 g	420 g	530 g	420 g	1 kg
2,62 €	1,69 €	4,84 €	1,85 €	2,09 €	1,48 €
3,49 €	3,19 €	11,52 €	3,49 €	4,98 €	1,48 €
+	+	+	+	+	-
+	-	-	--	-	-
++	-	-	--	-	+
++	+++	+++	+++	+++	++
-	+++	+++	+++	+++	--
-	++	--	+	--	-
--	++	-	+	--	--
-	+	--	-	--	-
+++	+++	--	+++	--	+++
++	+++	++	++	-	+++
--	--	-	-	--	--
+++	-	--	--	--	++
--	-	--	-	--	--
-	+++	--	--	+++	--
+++	++	+++	+	++	--
+++	-	+++	--	-	--
+++	+++	+++	+++	+++	+++
13/20	12,9/20	12,2/20	11/20	9,6/20	8,1/20

la marque Auchan, où le fabricant n'a ajouté ni eau, ni sel.

➤ Dans cette famille, les boîtes et bocaux se révèlent plus intéressants sur plusieurs minéraux : fer, manganèse et calcium. Ainsi, pour le fer, les trois boîtes dépassent largement la moyenne (13 mg/100 g), en particulier les marques Saint Eloi (Intermarché) et Marque Repère (E.Leclerc), avec plus de 21 mg pour 100 g d'épinards. Cette dernière est aussi la seule référence

de notre panel à apporter du calcium en quantités optimales pour ce légume (2 640 mg/kg).

➤ Notons que le bocal Carrefour Classic' est le plus mauvais élève sur la majorité des minéraux (potassium, manganèse, magnésium).

➤ Sur les vitamines, difficile de départager les modes de conservation. Les quatre références surgelées arrivent en tête pour les vitamines B6 et B9, en particulier celle de la marque Picard. Mais, pour



un apport correct en vitamine K1, mieux vaut opter pour les boîtes Auchan et Marque Repère, ou encore le bocal Carrefour Classic'.

LES PETITS POIS CAROTTES

➤ Du fait du mélange de deux légumes, nous avons pris en compte la teneur totale de chaque élément. Ainsi, les dix références de petits pois carottes représentent un apport de fibres, pour une portion de 100 g, compris entre 3,7 g (boîte All Seasons, de Aldi) et 6,3 g (surglé Maison Thiriet). Satisfecit pour cette famille, la meilleure de l'essai concernant les fibres.

➤ On ne peut pas en dire autant du sel, trop présent, avec des teneurs oscillant, pour 100 g, entre 0,5 g (bocal Auchan Bio) et 0,77 g (boîte Cassegrain). Là encore, seuls les surgelés décrochent une bonne note.

➤ Comme sources de minéraux, les deux surgelés Picard et Maison Thiriet occupent le haut du podium. La palme est décernée aux petits pois carottes de Maison Thiriet : cuivre, fer, manganèse et phosphore atteignent, voire dépassent légèrement, les seuils attendus pour les deux légumes. Si l'on zoome sur le fer – dont les moyennes de la table Ciqual diffèrent entre les petits pois (12 mg/kg) et les carottes (2 mg/kg) –, ce produit affiche une teneur de 12,5 mg/kg. Soit plus du double de ce que l'on observe dans les boîtes Eco+ (E.Leclerc) et Bonduelle. Seules les données sur le zinc montrent une disparité des surgelés, dépassés par le bocal Auchan Bio.

➤ Les vitamines B1, B6, B3 et C, sensibles à la chaleur, sont, sans surprise, partiellement détruites pendant le procédé d'appertisation. De plus, « étant hydrosolubles,



une partie de ces vitamines migrent dans le liquide de couverture [le jus ou bouillon intégré dans la boîte, NDLR] des petits pois carottes », précise Catherine Renard. Résultat : les surgelés contiennent notamment quatre à

cinq fois plus de vitamine C – à raison de 11,7 mg/100 g pour la référence Maison Thiriet – que les boîtes et bocaux. Exception toutefois pour la vitamine B9 : si le surgelé Maison Thiriet arrive toujours en tête, il est suivi par trois boîtes (Bonduelle, All Seasons, Cassegrain).

► **Quant à la vitamine A, emblématique des carottes** (en moyenne, 8 700 µg/100 g), les résultats sont très décevants. Seule la référence Picard sort du lot, à raison de 13 400 µg/100 g. Loin devant le reste du panel, qui plafonne à 4 450 µg/100 g pour le bocal D'aucy Bio.

Petits pois carottes

- +++ Très bon 17 à 20
- ++ Bon 13 à 16,9
- + Acceptable 10 à 12,9
- Insuffisant 7 à 9,9
- Très insuffisant 0 à 6,9

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

	 Maison Thiriet Petits pois carottes	 Picard Petits pois et jeunes carottes	 D'aucy Bio Petits pois & carottes	 Auchan Bio Petits pois doux carottes	 Grand Frais ⁽¹⁾ Petits pois extra-fins & jeunes carottes à l'étuvée	 Cassegrain Petits pois & carottes Tendres et savoureux	 Carrefour Classic' Petits pois et carottes
• Conservation	Surgelé	Surgelé	Bocal	Bocal	Bocal	Boîte	Surgelé
• Ajout de sucre et/ou arôme ⁽²⁾	Non	Non	Sucre de canne	Sucre/arôme	Sucre/arôme	Sucre/arôme	Non
• Origine	France	France	France	Non précisée	UE	France	Non précisée
• Signe de qualité, label environnemental	-	-	Bio	Bio	-	-	-
• Conditionnement	1 kg	1 kg	340 g	445 g	425 g	465 g	1 kg
• Prix indicatif	3,20 €	2,90 €	3,84 €	2,34 €	1,61 €	2,95 €	2,25 €
• Prix indicatif/kg	3,20 €	2,90 €	11,29 €	5,26 €	3,79 €	6,34 €	2,25 €
Composition globale ⁽³⁾ (30 %)	+++	+++	++	++	++	++	+++
• Fibres	+++	+++	+++	++	+++	+++	+++
• Sel	+++	+++	-	-	--	--	++
• Nitrates/nitrites	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
Vitamines et minéraux (40 %)	++	++	-	-	-	+	+
• Manganèse	+++	+++	+	+++	-	++	++
• Phosphore	+++	+++	-	-	-	-	++
• Cuivre	++	-	-	-	-	-	+
• Potassium	++	+	-	-	-	--	-
• Fer	+++	++	+	++	+	++	++
• Zinc	++	++	+	+++	++	++	+++
• Vitamine A	--	+++	-	--	-	-	-
• Vitamine B1	++	+++	--	--	--	-	+++
• Vitamine B3	+++	+++	-	--	--	-	++
• Vitamine B9	+++	-	-	--	--	+	--
• Vitamine C	+++	+++	-	--	-	-	++
• Vitamine K1	++	+++	-	-	--	+++	-
Pesticides (30 %)	+++	++	+++	+++	+++	++	--
• Nombre de pesticides	+++	-	+++	+++	+++	-	--
• Pesticides interdits dans l'UE	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
NOTE GLOBALE (100 %)	18,2/20	15,7/20	14,1/20	13,8/20	13,5/20	12,4/20	12,2/20

(1) Acheté chez Grand Frais. (2) Arôme naturel. (3) La note de la composition globale se voit appliquer un malus d'1 point si ajout de sucre/arôme naturel.

On en
pense
quoi ?

Une machine à lait végétal maison

Cet appareil permet d'éviter les produits industriels et de varier les différents composants, pour réaliser des boissons végétales selon ses envies.

Create Vegan Milk Maker Pro

Contenance : 1,5 l

Fonctions : 6 programmes automatiques ; écran tactile ; minuterie pour programmer à six, huit, dix heures

Puissance : 1 200 watts

Prix : 199,95 € (sur le site de la marque, mais nombreuses promotions)

Les moins

Pour un usage occasionnel, c'est une machine chère (et encombrante !). D'autant que d'autres appareils – extracteurs de jus, gros robots culinaires ou blenders – permettent d'en réaliser aussi. Elle ne propose pas de livre de recettes, mais celles correspondant aux programmes sont accessibles sur le site de la marque. Toutefois, les doses proposées correspondent à 60 cl, et non à 1 litre comme annoncé. Le bol de broyage n'est pas démontable : il faut utiliser la fonction « clean-dry » pour le nettoyer et le sécher, ce qui rallonge d'une dizaine de minutes le temps d'utilisation tout en assurant un bon entretien.

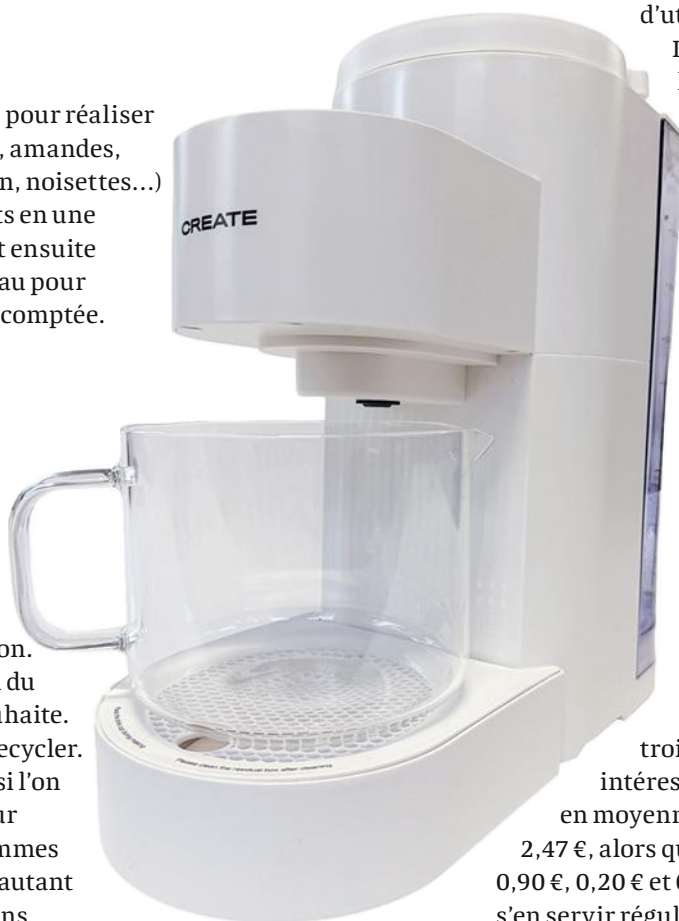
La luminosité de l'écran est un peu faible et les boutons de commande sont en anglais.

Le principe

Les aliments choisis pour réaliser son lait végétal (soja, amandes, avoine, noix de pécan, noisettes...) sont broyés et réduits en une pâte fine. Celle-ci est ensuite mélangée avec de l'eau pour obtenir la texture escomptée.

Les plus

On peut choisir ses ingrédients (bio, par exemple) et adapter les recettes à son goût. Pas d'additifs, donc de marqueurs d'ultratransformation. On n'ajoute du sel ou du sucre que si on le souhaite. Pas d'emballages à recycler. Le coût est moindre si l'on est un consommateur régulier. Six programmes sont proposés, pour autant de variétés de boissons.



L'avis de 60



À la réception, on s'est étonné de la taille de l'objet, bien plus volumineux qu'une cafetière filtre à laquelle il ressemble.

Prise en main et usage faciles, avec ses six programmes permettant d'utiliser des graines de soja, des noix de toutes sortes, des flocons d'avoine, de la noix de coco râpée... Textures et saveurs ont été plutôt bien appréciées, même si l'on gagnerait parfois à passer la boisson dans une étamine pour éviter les dépôts. Montée à très haute température (ce que ne permettent pas les recettes « maison » proposées sur les réseaux sociaux), la boisson peut être conservée deux ou

trois jours au réfrigérateur. Côté prix, c'est intéressant. En magasin, un lait d'amande revient en moyenne à 2,49 €, d'avoine à 1,85 €, de noisette à 2,47 €, alors qu'ils nous ont coûté, en bio, respectivement 0,90 €, 0,20 € et 0,90 €. Mais, vu le prix de la machine, il faut s'en servir régulièrement pour l'amortir. ● SYLVIE METZELARD

ELUOTHL

Compléments alimentaires **Allégations, mises en garde : c'est flou !**

35 produits
testés



ESSAI Difficile de juger de l'efficacité des compléments alimentaires car rien ne les contraint à avoir des résultats. Nous sommes allés vérifier la composition et l'étiquetage qui, eux, sont encadrés. Voici des précautions à prendre.

Avec un chiffre d'affaires de 2,9 milliards d'euros en 2024, la vente de compléments alimentaires se porte bien. « La progression était de 5,7 % par rapport à 2023. On ne peut pas parler d'explosion du marché, mais la croissance est continue », juge Claire Guignier, directrice des affaires publiques du Synadiet, le syndicat des compléments alimentaires. La moitié des ventes se fait toujours en pharmacie. « C'est le circuit majoritaire qui tire la croissance du secteur », précise-t-elle.

► De nombreux compléments alimentaires bénéficient ainsi

d'un cadre d'achat sécurisé, par le biais de professionnels de santé. Mais s'agit-il de produits vraiment sûrs et efficaces ? Le statut de complément alimentaire n'impose pas de démontrer une efficacité pour être mis sur le marché. Pas question, pour autant, de promettre n'importe quoi : la liste des allégations nutritionnelles ou de santé autorisées est fixée par la réglementation européenne, tout comme la composition, les mises en garde et un certain nombre de mentions obligatoires,

La liste des allégations est fixée par la réglementation européenne.

telles que « Ne peut remplacer une alimentation variée, équilibrée et un mode de vie sain ».

SUR INTERNET, DES PRODUITS NON CONFORMES

► Le cadre est là. Mais la dernière enquête de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), en 2023, qui concernait des produits pour enfants de moins de 10 ans, des produits anti-gueule de bois ou contenant de la levure de riz rouge, a encore montré quelques sorties de route. Les défaillances, relevées chez un tiers des 270 établissements contrôlés, concernaient des mentions d'étiquetage à rectifier, la présence d'allégations interdites ou fausses, des écarts entre les dosages affichés et mesurés. À l'origine des non-conformités, essentiellement des microentreprises vendant sur Internet sans service juridique propre.

Détox

- +++ Très bon 17 à 20
- ++ Bon 13 à 16,9
- + Acceptable 10 à 12,9
- Insuffisant 7 à 9,9
- Très insuffisant 0 à 6,9

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

	 Dietaroma Minceur élimination	 Physiomins Détox	 Epicure Gummies détoxifiants	 Dr Smith Cure Complexe Détox 03	 Granions Détox foie	 Juvamine Draineur actif
• Label bio	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
• Conditionnement	20 ampoules	Sirop	60 gummies	60 gélules	60 comprimés	50 gélules
• Durée de cure avec une boîte	20 jours	7 jours	15 jours	20 jours	30 jours	25 jours
• Prix indicatif	16,32 €	18 €	23 €	24,99 €	14,49 €	7,45 €
• Prix par jour d'utilisation	0,82 €	2,57 €	1,53 €	1,25 €	0,48 €	0,30 €
Pesticides (30 %)	+++	+++	+++	+++	-	--
Métaux lourds (20 %)	++	+++	+++	++	+	++
Mycotoxines (20 %)	+++	+++	+++	+++	+++	+++
Composition (10 %)	+++	--	-	+	+	+
Étiquetage (20 %)	++	++	+	--	+	-
NOTE GLOBALE	18/20	17,4/20	17,4/20	15,3/20	12,9/20	10,3/20

* Selon traitement d'attaque ou d'entretien.

Qu'en est-il des produits pour adultes vendus en circuit classique par de plus gros acteurs ?

Pour le savoir, nous avons étudié 35 références, achetées pour la plupart en pharmacie, parmi quatre catégories : articulations, beauté de la peau, vitalité et détox.

La totalité du panel figure bien sur le fichier des compléments déclarés et autorisés de la Direction générale de l'alimentation (DGAL), la nouvelle police sanitaire unique mise en place, en 2024, pour contrôler le marché des compléments alimentaires.

Contrairement aux médicaments et dispositifs médicaux, les compléments alimentaires n'ont pas besoin d'autorisation préalable à leur mise sur le marché. Le fabricant doit effectuer une déclaration, mais peut commercialiser le produit avant qu'il ne soit autorisé – ou retiré du marché.

Concernant les compositions, nous n'avons pas trouvé d'ingrédients interdits, ni de doses affichées non conformes à l'arrêté du 9 mai 2006. En revanche, certains compléments ne suivent pas les recommandations émises en janvier 2019 par la DGCCRF, avant leur date de déclaration. Celles-ci consistaient en de nouvelles doses maximales journalières, plus basses, adoptées par la DGAL sur Compl'Alim, un outil en ligne destiné à aider les professionnels dans leurs déclarations mais aussi à rendre les consommateurs « acteurs de leur consommation ».

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

Nous avons étudié 35 compléments alimentaires de quatre catégories, distribués en pharmacie et en grande et moyenne surface, en sélectionnant différentes formes galéniques. Nous avons recherché en laboratoire les contaminants retrouvés le plus souvent dans ce type de produits

(métaux lourds, mycotoxines, pesticides), liés au type d'actifs présents (produits agricoles et de la mer). Nous avons évalué la qualité de la composition figurant sur l'emballage, ainsi que la conformité des produits. Nous avons utilisé pour cela la liste des compléments

autorisés par la Direction générale de l'alimentation (DGAL), le site Compl'Alim, qui permet de connaître les mises en garde associées aux ingrédients, les doses maximales autorisées et la liste des allégations de santé soumises à l'approbation de la Commission européenne.

Le produit peut être distribué avant d'être autorisé sur le marché.

calendrier ni consensus à ce stade. Pour ne pas s'y plier, « il faut juste que le fabricant apporte, dans son dossier, les preuves de la sécurité de son produit », explique Claire Guignier. En l'occurrence,

Marion Nielsen, directrice scientifique d'Arkopharma, justifie le maintien des 800 µg par le fait qu'ajoutés à l'apport alimentaire en vitamine A estimé des 15-17 ans (709,63 µg), la limite supérieure de sécurité (2 600 µg) est loin d'être dépassée.

Les compositions sont réglementaires, mais leur qualité est variable. Les mélanges de vitamines et minéraux impliquent l'ajout d'anti-agglomérants, d'agents de charge, de correcteurs d'acidité, etc. – autrement dit, plus d'actifs mais aussi plus d'additifs. La forme galénique influence également la composition. Le sirop Physiomins contient plusieurs conservateurs, absents des compléments en unidose ou ampoule du panel. Le complément Vitalité 4G Dynamisant contient agent de charge, arôme, colorant, anti-agglomérant, édulcorants sous forme de comprimés à croquer, mais pas son analogue

DES RECOMMANDATIONS NON CONTRAIGNANTES

Le complément Azinc Vitalité d'Arkopharma, proposé à partir de 15 ans, présente par exemple une dose de 800 microgrammes (µg) de vitamine A, alors que la dose maximale entre 15 et 17 ans doit être de 500 µg. Mais ces recommandations ne sont pas contraignantes – une réflexion est en cours au niveau européen pour fixer des doses maximales harmonisées, mais sans

PHOTOS PRODUITS : F. POINCELET/«60»

Aroma-Zone Détox bien-être du foie	Terravita Complexe détox
Non	Non
90 comprimés	60 gélules
30 jours	15 ou 30 jours
19,95 €	16,90 €
0,67 €	0,56 € ou 1,13 €*
-	-
++	++
-	-
+	+
++	-
9,9/20	8,9/20

Articulations

- +++ Très bon 17 à 20
- ++ Bon 13 à 16,9
- + Acceptable 10 à 12,9
- Insuffisant 7 à 9,9
- Très insuffisant 0 à 6,9

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

						
	Superdiet Ortie piquante	Aroma-Zone Curcumine optimisée	Dr Smith Cure Complexe Articulation 13	Pierre Fabre Naturactive Bambou	Juvamine Expert Nature Confort articulaire	NHCO Artixine Confort articulaire
• Label bio	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
• Conditionnement	20 ampoules	30 gélules	60 gélules	60 gélules	60 comprimés	56 gélules
• Durée de cure avec une boîte	20 jours	30 jours	20 jours	30 jours	30 ou 60 jours	21 ou 28 jours
• Prix indicatif	15,50 €	14,95 €	24,99 €	6,32 €	11,49 €	18,90 €
• Prix par jour d'utilisation	0,78 €	0,50 €	1,25 €	0,21 €	0,19 € ou 0,38 €*	0,68 € ou 0,90 €*
Pesticides (30 %)	+++	+++	+++	+++	+++	+++
Métaux lourds (20 %)	+++	+++	++	+++	+++	+++
Mycotoxines (20 %)	+++	+++	+++	+++	+++	+++
Composition (10 %)	+++	++	+	+	+	-
Étiquetage (20 %)	+	++	++	+	+	-
NOTE GLOBALE	18,4/20	17,8/20	17,4/20	17,3/20	17,2/20	16,3/20

* Selon traitement d'attaque ou d'entretien.

Beauté peau

- +++ Très bon 17 à 20
- ++ Bon 13 à 16,9
- + Acceptable 10 à 12,9
- Insuffisant 7 à 9,9
- Très insuffisant 0 à 6,9

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

						
	Flora Natura Beauté de la peau Complexe 4+	Arkopharma Collagène beauté	Superdiet Quatuor Beauté de la peau	Juvamine Expert Peau Cheveux Ongles	Granions Collagène+ Multi	Upsa x Nourished Collagène skin lift
• Label bio	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
• Conditionnement	20 ampoules	Poudre	150 gélules	40 gélules	60 comprimés	30 gummies
• Durée de cure avec une boîte	20 jours	11 ou 22 jours	50 jours	40 jours	30 jours	15 jours
• Prix indicatif	10,89 €	17,89 €	17,79 €	7,20 €	17,49 €	22,99 €
• Prix par jour d'utilisation	0,54 €	0,81 € ou 1,63 €*	0,36 €	0,18 €	0,58 €	1,53 €
Pesticides (30 %)	+++	+++	+++	+++	+++	+++
Métaux lourds (20 %)	+++	+++	++	++	++	+++
Mycotoxines (20 %)	+++	+++	+++	+++	+++	+++
Composition (10 %)	+++	--	+	+	+	--
Étiquetage (20 %)	++	-	-	-	-	-
NOTE GLOBALE	18,8/20	16,2/20	16,1/20	16/20	15,6/20	15,5/20

* Selon traitement d'attaque ou d'entretien.



Arkopharma Chondro-Aid 100 % Articulations Fort	D-Lab Nutricosmetics Pro-collagène Souplesse	Dielen Ostéocalm Articulations
Non	Non	Non
60 gélules	14 sticks	30 comprimés
30 jours	14 jours	15 jours
13,99 €	36 €	16,90 €
0,47 €	2,57 €	1,13 €
+++	-	-
+++	+++	--
++	+++	++
-	-	-
-	+	+
15,9/20	13,2/20	8,9/20



Biocyte Collagen Express	Theonia Complexe de collagène	Dr Smith Cure Complexe Collagène 04
Non	Non	Non
45 gummies	60 gélules	60 gélules
15 jours	30 jours	30 jours
12,50 €	39,99 €	44,99 €
0,83 €	1,33 €	1,50 €
+++	-	+++
+++	+++	-
+++	+++	+++
--	+	+
-	+++	--
15,5/20	14,8/20	14,5/20

sous forme d'am-poules – infor-mations prises sur la page Web du produit.

➤ **Attention aux gummies, aux sachets à diluer et aux comprimés à croquer,** souvent riches en sucres. Dans

les gummies de Biosens, le sucre blanc et le sirop de glucose sont les deux principaux ingrédients. Ceux qui s'affichent sans sucres les remplacent par des édulcorants, pas vraiment meilleurs pour la santé. N'hésitez pas à comparer, outre les compositions de marques concurrentes, celles des différentes formes disponibles chez un même fabricant. À noter : l'étiquetage ne permet pas toujours de connaître, donc de comparer, les doses d'actifs. Le Quatuor

beauté de la peau de Superdiet affiche un extrait de racine de carottes qui contient sûrement du bêta-carotène (d'ailleurs, les mentions associées figurent bien sur l'emballage), mais la quantité n'est pas précisée. *Idem* sur ses unidoses Tonus & énergie : la quantité d'acérola, une baie riche en vitamine C, est précisée, pas celle de vitamine C.

PARFOIS, DES TRACES DE PESTICIDES INTERDITS

➤ **Côté contaminants, tous ceux présents le sont à des seuils inférieurs à la réglementation,** qu'il s'agisse de pesticides, de métaux lourds ou de mycotoxines. La valeur la plus élevée en métaux lourds (1,76 mg/kg) concerne l'arsenic. Or il n'existe pas de valeur réglementaire repère spécifique pour les compléments alimentaires. Elle dépasse cependant les valeurs repères du

sel (0,5 mg/kg) et des aliments à base de riz (entre 0,15 mg/kg et 0,3 mg/kg).

Dix produits contenaient des traces de pesticides, certains interdits (des néonicotinoïdes, par exemple) et cinq étaient contaminés par des mycotoxines, produites par des moisissures

microscopiques contaminant les cultures, en très faible quantité.

➤ **Là où les compléments déçoivent, c'est sur l'étiquetage.** Pas pour les petites erreurs, telles que l'inscription de glycosides de stéviol comme arôme au lieu d'édulcorant

sur le produit de D-Lab Nutricosmetics. Pas tant non plus pour tous ces drapeaux français et « entreprise française » sur les emballages,

qui n'augurent pas de la fabrication en France ou de l'origine française des ingrédients.

➤ **Ni même pour des allégations « sans » peu pertinentes, comme le « sans gluten » ou « sans lactose »** dont les laboratoires Granions sont friands, car il y a trop peu de compléments en présentant pour que cela soit discriminant. Sans compter que l'intolérance au lactose n'entraîne pas de complication grave. Mais davantage pour la présence d'un allergène (poisson) masqué sous une étiquette à décoller sur le flacon Complexe de collagène de Theonia – même si l'inscription de collagène marin peut le laisser deviner.

➤ **Ou encore pour la mise en avant du terme « ginseng » qui renvoie à des plantes différentes,** toutes utilisées dans la même gamme de produits (vitalité-énergie). On trouve ainsi le ginseng brésilien



L'étiquetage ne dit pas toujours tout ou peut être trompeur.

(Aroma-Zone), le ginseng de Sibérie (Juvamine, Upsa) et le « vrai » ginseng (Forté Pharma, Superdiet et Biosens). Si les marques indiquent aussi le nom de la plante concernée (respectivement *Gomphrena*, éléuthérocoque et *Panax ginseng*), l'indication est moins visible, pas toujours en latin comme le recommande la DGAL et cela prête à confusion. Or les caractéristiques et le profil de risque diffèrent. *Panax ginseng* est le seul pour lequel l'emploi est déconseillé chez les personnes sous traitement antidiabétique. Car même s'il ne peut prétendre à aucune allégation santé en ce sens, il pourrait avoir pour effet d'abaisser la glycémie. En 2025, l'Agence américaine de l'alimentation et des médicaments (FDA) a, pour sa part, tranché : seuls les compléments alimentaires à base de *Panax ginseng* méritent l'appellation ginseng, toutes les autres doivent prendre un autre nom.

Collagène marin : les astuces pour nous le faire avaler

Le collagène a envahi le marché, des compléments alimentaires (ici dans les gammes Beauté peau et Articulations) aux capsules de café. Surtout le collagène marin, qui a l'intérêt d'être obtenu à partir des déchets des produits de la mer et de ne pas coûter très cher... Même si des effets positifs sur les

articulations ou la peau ne sont pas exclus, la seule allégation autorisée consiste à écrire que le collagène est un composant du cartilage articulaire. Pas très sexy. Alors les laboratoires font preuve de créativité. Sur Ostéocalm, on est appâté par le terme « collagène » en gros caractères, puis

des allégations autorisées par la présence de vitamines C et D3, et de calcium. Un descriptif évoque ensuite des peptides de collagène aux « propriétés uniques » (sans les citer), « efficaces » (sans dire sur quoi). Rassurons-nous, l'efficacité a été « étudiée dans des études publiées ». Ouf !

➤ Le plus gênant reste cependant la présence de mises en garde hétérogènes et d'allégations de santé non autorisées. On peut s'étonner, par exemple, que la présence de bêta-carotène conduise les laboratoires PiLeJe à étiqueter « déconseillé aux

fumeurs » (le bêta-carotène est susceptible d'augmenter le risque de cancer chez les fumeurs) à une dose équivalant à 533 µg de vitamine A, alors que les laboratoires Arkopharma s'en abstiennent pour une dose équivalant à 800 µg de vitamine A.

Vitalité

- +++ Très bon 17 à 20
- ++ Bon 13 à 16,9
- + Acceptable 10 à 12,9
- Insuffisant 7 à 9,9
- Très insuffisant 0 à 6,9

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

	 Biosens (Léa Nature) Boost	 Superdiet Tonus & énergie	 Juvamine Boost	 Forté Pharma Vitalité 4G Dynamisant	 Upsa Énergie Booster 5 en 1	 PiLeJe Multibiane Vitalité
• Label bio	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
• Conditionnement	40 gummies	20 unidoses	30 comprimés	30 comprimés	20 comprimés	120 gélules
• Durée de cure avec une boîte	20 jours	20 jours	30 jours	30 jours	20 jours	60 ou 120 jours
• Prix indicatif	10,50 €	24,50 €	4,99 €	16,20 €	8,50 €	14,99 €
• Prix par jour d'utilisation	0,53 €	1,23 €	0,17 €	0,54 €	0,43 €	0,12 € ou 0,25 €*
Pesticides (30 %)	+++	+++	+++	+++	+++	+
Métaux lourds (20 %)	+++	+++	+++	+++	+++	++
Mycotoxines (20 %)	+++	+++	+++	+++	+++	+++
Composition (10 %)	--	++	-	--	--	+
Étiquetage (20 %)	++	-	+	+	-	++
NOTE GLOBALE	17,6/20	17,6/20	17,2/20	16,5/20	16/20	15,9/20

* Selon traitement d'attaque ou d'entretien.

Interrogé à ce sujet, Arkopharma n'a pas répondu.

► **Autre surprise dans la gamme Articulations, où les compléments Dr Smith et Artixine (NHCO) contiennent des sulfates de chondroïtine et de glucosamine**, sans les mises en garde recommandées depuis 2019 par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), à la suite de plusieurs signalements de nutrivigilance.

► **Idem, malgré la présence de bardane, la mention « Déconseillé en cas d'allergie croisée connue, en particulier aux plantes de la famille des Asteraceae » n'apparaît pas sur le produit Détox 03 de Dr Smith.** Et il est écrit que la bardane « affecte posi-

tivement les taux de sucre et de cholestérol », une allégation de santé assez éloignée de celle qui est en attente d'autorisation (« aide à maintenir un niveau de glucose dans le sang normal »). Pour rappel, les compléments alimentaires ne peuvent pas alléguer d'un effet thérapeutique, mais uniquement du maintien d'un bon état de santé.

► **Interrogé, Chris Panaye, responsable marketing et développement du groupe Leadersanté (Dr Smith),**

explique que ces produits ont été « développés et mis sur le marché en 2022, avec l'accompagnement d'un cabinet de conseil réglementaire spécialisé » mais que, « depuis lors, le cadre d'interprétation et les recommandations des autorités compétentes ont évolué ». Il affirme que l'ensemble de la gamme fait l'objet d'une « revalidation réglementaire complète par un cabinet conseil, afin d'intégrer ces évolutions ».

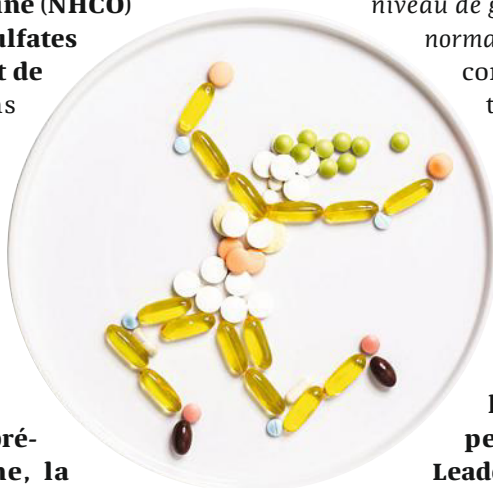
pléments alimentaires distribués en circuit classique reste moins problématique que ce que l'on peut observer sur des produits vendus en ligne ou de petits fabricants.

LA TENTATION D'EN RAJOUTER INSIDIEUSEMENT

► **Pour autant, la tentation est grande pour les marques de déborder du cadre** quand il s'agit de décrire ou suggérer les effets attendus. Or les nuances « sur le fil » ou les allusions grossières adoptées par les fabricants sont insaisissables par les consommateurs et vite déformées par les influenceurs. Plus que jamais positionnés sur le segment santé, les compléments alimentaires doivent éviter de flirter avec des allégations « borderline ». Ou tomber dans des formulations vides de sens, comme on en trouve sur le Vitalité 4G de Forté Pharma : « La racine de ginseng est réputée pour ses nombreuses qualités. Le gingembre est une racine connue pour ses multiples propriétés sur notre organisme. » ►

ADÉLAÏDE ROBERT

Ingénieurs : ANTOINE HAENTJENS ET NATHAN GOMBEAUD-SAINTONGE



Arkopharma Azinc Vitalité	Granions Shilajit	Aroma-Zone Ginseng brésilien
Non	Non	Oui
150 gélules	60 gélules	Poudre
75 jours	30 jours	32 jours
9,19 €	24,99 €	8,95 €
0,12 €	0,83 €	0,28 €
+++	-	-
++	+	++
+++	+++	+
-	++	+++
-	+	-
15,6/20	13,1/20	11,4/20

PHOTOS PRODUITS : F. PONCELET/60s

LE CIRCUIT CLASSIQUE MOINS PROBLÉMATIQUE QUE LE WEB

► **« Lors des demandes d'adhésion au syndicat, nous contrôlons toujours les allégations.** Et ce que l'on constate, c'est plutôt une méconnaissance du cadre réglementaire. Il y a une volonté de bien faire », estime Claire Guignier, qui souligne par ailleurs que des marques peuvent être dispensées de certains affichages ou s'autoriser certaines allégations, à condition d'apporter les preuves permettant de les justifier.

► **Les anomalies relevées dans cette étude sont moins importantes que les exemples cités** par la DGCCRF lors de son enquête de 2023 et concernent surtout des compléments déclarés mais non encore autorisés. Cela nous incite à penser que la communication sur les com-

À RETENIR

- La forme galénique influence la composition : à actifs équivalents, autant choisir celle qui contient le moins d'additifs.
- L'étiquetage ne permet pas toujours de calculer la quantité d'actifs ingérés : en présence de sources de vitamines A ou C, la dose de vitamines n'est pas toujours affichée.
- Les mises en garde sont fréquentes : les compléments alimentaires ne sont pas des produits anodins. Il est important d'en parler à son médecin, d'éviter d'en associer et de signaler tout effet indésirable sur nutrivigilance-anses.fr/nutri#!
- Il y a mille moyens de laisser entendre qu'un ingrédient est efficace sans le dire : apprenez à décoder les messages qui figurent sur l'étiquetage.

LE PRIX DU SILENCE SE FAIT ATTENDRE

Après avoir testé les radars sonores dans sept villes françaises durant trois ans, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), avec l'Université Gustave Eiffel et le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE), a fixé à 85 dB le seuil de verbalisation des véhicules. C'est équivalent au niveau sonore d'un blender de cuisine fonctionnant à plein régime. Sacrement bruyant ! Deux modèles de radars ont été retenus pour poursuivre la procédure d'homologation, qui devrait être délivrée cette année, en même temps que les premières verbalisations. Celles-ci auront pour but de mesurer leur impact sur les niveaux sonores. ●

USURPATION DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Escroc masqué, escroc démasqué

Le numéro en 06 ou 07 qui s'affiche sur votre téléphone n'est pas forcément celui de votre interlocuteur. Des escrocs, souvent basés à l'étranger, peuvent, grâce à des outils numériques, remplacer leur numéro par n'importe quel autre, y compris celui d'un organisme de confiance. C'est ce qu'on appelle le « spoofing » téléphonique. Mais une mesure, entrée en vigueur le 1^{er} janvier, leur complique la tâche. Dorénavant, les opérateurs français doivent afficher

« Numéro masqué » pour tout appel venant de l'étranger utilisant un numéro mobile français non authentifié. Certes, des personnes bien intentionnées peuvent masquer leur numéro, mais cette alerte doit vous inciter à la prudence. Les SMS ne sont pas concernés, mais les opérateurs déploient, depuis 2025, des filtres antispams de plus en plus efficaces. ●



Moins cher, c'est plus cher

En se penchant sur les données de l'Autorité de régulation des transports, la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut) dresse un bilan instructif de l'évolution de l'offre grandes lignes de la SNCF entre 2017 et 2023. Si le prix moyen d'un TGV inOui a peu augmenté en six ans (44,70 à 46,60 € HT, + 4 %), ce n'est pas le cas côté Ouigo : 19,80 à 34,20 € HT, soit 73 % d'augmentation ! Et, logiquement, l'offre (le nombre de sièges disponibles) a baissé de 1 % sur inOui et augmenté de 174 % sur Ouigo. CQFD. ●

14,7

millions de tonnes
C'est le poids des ordures
ménagères jetées dans
la poubelle grise par les

Français en 2023, soit un tiers de moins qu'en 2007. Une diminution encourageante, même si, aujourd'hui encore, 70 % des déchets qu'on y trouve auraient pu être triés ou valorisés.



QUESTION DE DROIT

Est-il possible de payer une voiture d'occasion 5 000 € en espèces ?



**Corinne
Lamoussière-
Pouvreau,**
juriste à l'INC

NON, si vous passez par un professionnel. Au-delà de 1 000 €, vous devez le régler par chèque, carte ou virement. **OUI**, en revanche, si la vente se fait entre particuliers, où aucune limitation de montant ne s'applique. Seule contrainte : pour prouver les versements, au-delà de 1 500 €, la rédaction d'un écrit s'impose. Notre conseil : quel que soit le montant, établissez une attestation ou un contrat de vente, dans lequel figureront l'identité et les coordonnées du vendeur et de l'acheteur (pièce d'identité...), la date et le lieu de vente, une description du bien (nature, couleur, etc.), le prix, le mode de règlement, les documents remis (carnet d'entretien du véhicule, carte grise barrée...), le tout signé des deux parties. Côté vendeur, attention : redoublez de vigilance car, en cas de paiement avec de faux billets, vous ne disposerez d'aucun recours. ●

Info + Articles L. 112-6 et D. 112-3 du code monétaire et financier.



Fast fashion La mode sous influence

Proposant un renouvellement permanent de vêtements à bas coûts, la « fast fashion » s'appuie toujours plus sur des influenceurs à l'éthique discutable, promouvant ces produits en usant de pratiques parfois à la limite de la légalité.

Les influenceurs mode ne sont pas vos amis. Si cela peut sembler évident pour la plupart des adultes, ce n'est pas toujours le cas pour les plus jeunes : ils peuvent nouer une relation émotionnelle forte avec ces interlocuteurs, qui usent et abusent de leur physique et de leur bagou pour les séduire. Et les pousser à acheter sans cesse toujours plus de vêtements dont ils n'ont guère besoin.

Des partenariats non déclarés

Aucun pays n'est épargné, comme le confirme le rapport « Le marketing d'influence décrypté », publié en décembre par le Bureau européen des unions de consommateurs (Beuc). Durant sept mois, 14 organisations de consommateurs de 12 pays européens ont scruté des centaines de publications et vidéos d'influenceurs sur TikTok, Instagram, YouTube et Snapchat. Ils ont ainsi découvert que le marketing d'influence, très actif pour promouvoir la « fast fashion », s'accompagne souvent de pratiques commerciales douteuses. Ainsi, certains influenceurs omettent de signaler leurs partenariats avec les marques, ce qui est illégal. Ils usent aussi de formules aguicheuses pour

nouer une complicité avec leurs spectateurs et rivalisent d'enthousiasme à l'idée de partager la trouvaille « formidable » qu'ils viennent de dénicher, par hasard, sur Shein, Temu ou autre plateforme de fast fashion. Les enquêteurs ont aussi déniché des dizaines de publications axées sur le « happy washing », une stratégie trompeuse qui vise ici à donner l'impression que le fait de porter de beaux vêtements peut compenser les difficultés personnelles. Sans compter les innombrables présentations de promotions mirobolantes ou affaires à saisir d'urgence, des pratiques qui peuvent pousser les consommateurs à des achats compulsifs.

Clarifier le secteur en Europe

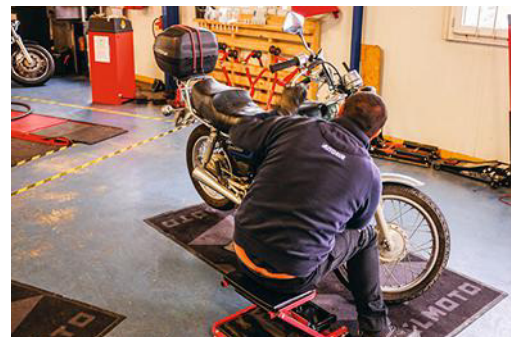
Pour le Beuc, l'UE doit clarifier, dès cette année, les responsabilités de tous les acteurs de ce marketing d'influence. La date n'est pas choisie au hasard, puisqu'en 2026, les parlementaires vont évaluer, pour la première fois depuis 2018, la directive sur les services de médias audiovisuels, qui établit les règles de communications commerciales incluant notamment la publicité, le parrainage et le placement de produits. ● P. F.

Transports : souriez, vous êtes filmés

Depuis le 19 décembre, les contrôleurs de la SNCF et de la RATP peuvent utiliser des caméras-piétons dans les bus, métros, tramways et trains. Le dispositif vise à prévenir les incidents ou constater les infractions. Les personnes filmées doivent en être informées, sauf en cas de risque immédiat ou si le motif d'interpellation est passible d'une peine de prison. Notez que vous avez également le droit de filmer l'agent en retour, dès lors que le contrôle se déroule dans un lieu public. Et les réseaux de transports en font partie. ●

Contrôle technique : où sont les prix ?

Le contrôle technique des deux et trois-roues, ainsi que des quadricycles, y compris les voiturettes sans permis, est obligatoire depuis 2024. Mais il aura fallu attendre le 1^{er} janvier pour que, enfin, les centres de contrôle aient l'obligation d'afficher le prix de la prestation sur le site prix.conso.gouv.fr/contrôle-technique. Cependant, à l'heure où nous écrivons ces lignes, c'est loin d'être le cas, puisque seuls 61 centres sont répertoriés sur l'ensemble du territoire, alors qu'ils sont bien plus nombreux à offrir ce service. Nous avons contacté trois d'entre eux, qui nous ont indiqué n'avoir tout bonnement pas connaissance de cette obligation ! ●



AMAZON HAUL

La foire aux produits non conformes !

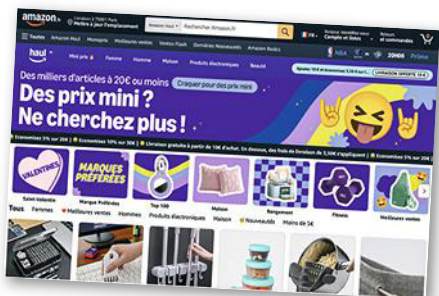


ENQUÊTE Des milliers d'objets sont vendus quelques euros sur Haul, la boutique low cost d'Amazon, lancée fin 2025. Pour juger de leur conformité, nous en avons commandé dix. Une majorité d'entre eux posent problème.

Une émoticône géante tire la langue sur la page d'accueil : bienvenue sur Amazon Haul, la nouvelle place de marché intégrée à l'interface du site américain Amazon. La plupart des innombrables articles qui s'affichent, de nature très disparate, sont vendus sous la barre des 10 €.

Pour concurrencer les géants chinois Temu, Shein et AliExpress

Avec ces prix, Amazon Haul entend concurrencer les géants chinois du low cost. Et, pour encourager davantage les dépenses, les frais de livraison sont offerts dès 10 € d'achat, comme ceux de retour si les produits sont renvoyés dans les 14 jours suivant la réception du colis. Les articles vendus sont-ils conformes ? Pour le savoir, «60» a acheté dix objets, livrés sous dix jours au maximum, qui ont ensuite été passés à la loupe. Les résultats invitent à la plus grande prudence !



Un sac de sport qui prend l'eau (4,34 €)

Vendeur : Amazon Haul

En photo, ce sac bleu marine équipé de lanières semble solide et rembourré. En main, il pendouille comme un vulgaire sac en toile. Le tissu, très mince, menace de se déchirer au moindre accroc. « Fabrication bas de gamme, commente une internautes, dépitée. Je m'en sers pour stocker mes jouets pour chien ! » La composition, annoncée en polyester, n'est pas vérifiable sur le produit, qui n'intègre aucune étiquette. Un défaut d'information, y compris pour des sacs. Et, comme si ça ne suffisait pas, l'article n'est pas du tout « résistant à l'eau ». Quelques gouttes projetées sur la toile suffisent à tremper l'intérieur du sac. Il ne vaut vraiment pas son prix.

Verdict : non conforme



Des lunettes de soleil sans protection UV (7 €)

Vendeur tiers

Ces lunettes aux verres en forme de cœur, sans marque, sont présentées comme des « lunettes de soleil » dans le

titre du descriptif. Une fausse information qui pourrait être considérée comme une pratique trompeuse, puisque rien n'indique, dans la fiche technique, que les verres bénéficient d'une protection contre les rayons ultraviolets ! Tout aussi grave : le marquage CE, obligatoire sur tous les équipements de protection personnels à destination de l'Union européenne, n'apparaît nulle part. Sans cette indication, le fabricant n'engage pas sa responsabilité pour satisfaire les exigences fixées par la législation française et, plus largement, européenne. Dernier problème : les montures et les charnières, annoncées en métal dans la fiche technique de l'annonce, sont en plastique. Potentiellement dangereuses et non réglementaires, ces lunettes qui évoquent les années 1970 sont loin d'être cool.

Verdict : non conforme

Un pantalon cargo qui nous mène en bateau (9,11 €)

Vendeur : Amazon Haul

Dans le descriptif, le vêtement est annoncé en coton. Mais, dans la description détaillée de la fiche technique, c'est plutôt du polyester et de l'élasthanne, deux matières synthétiques. À l'ouverture du paquet, l'étiquette montre finalement une composition encore différente : l'article est 100 % en polyester. Adieu l'élasthanne et son élasticité seyante à l'usage. Porté, l'article provenant de Chine, commandé en taille XL, vaut un M français. La toile, au coloris sépia et non camel comme sur la photo du cybermarchand, est par ailleurs de piètre qualité. « Un mixte de parachute et de bâche doublé d'une couleur affreuse », peste un acheteur déçu dans la section commentaires, en bas de la fiche produit. Un bon résumé.

Verdict : non conforme

Un bracelet magnétique dans les clous (3,79 €)

Vendeur : Amazon Haul

Sur Amazon Haul, on trouve une kyrielle de gadgets plus ou moins utiles. Ce bracelet en fait partie. Totalement aimanté, il retient au poignet vis, écrous et forets, afin de limiter les allers-retours à la caisse à outils. En pratique, les éléments métalliques tiennent plutôt bien... sauf en cas de mouvements trop brusques, certains passant parfois



en position verticale, pointes effilées vers le haut. À manipuler avec prudence, donc. Mais, au moins, cet article tient ses promesses.

Verdict : conforme

Chaud, le chargeur USB (7 €)

Vendeur tiers

Sur le papier, ce chargeur sans marque vendu à moins de 10 € est intéressant : avec ses 20 watts, il promet une charge rapide et il embarque également quatre ports USB. Mais, en fonctionnement, ses performances se révèlent calamiteuses. « En charge rapide, aussi appelée "Power Delivery", le chargeur cesse de fonctionner au bout de 20 minutes au maximum, observe Sébastien Gavois, journaliste pour le média tech Next.ink, consulté par «60». Pour relancer la charge, il faut le débrancher, puis le remettre sur secteur, ce qui n'a rien de pratique. » Le chargeur s'avère également dangereux : lorsque deux appareils sont branchés en même temps, la température du boîtier atteint les 100 °C. « Outre les risques de brûlure, le capot entourant les composants électroniques peut aussi se décoller s'il est manipulé », explique le journaliste.

Un appareil de bonne qualité, lui, dépasse très rarement les 70 °C.

Verdict : non conforme

Un porte-cartes de crédit trop fragile (2,72 €)

Vendeur : Amazon Haul

Avec une « capacité de 9 à 14 cartes », promet la fiche produit, le contrat est rempli ! Le boîtier en métal, présenté comme une barrière RFID, empêche bien le paiement sans contact – utile pour se protéger des escrocs se baladant avec des terminaux dans les lieux publics, même si les cas restent rares. Bémol : le compartiment en plastique souple, conçu pour y placer des billets, a tendance à se décoller dès la réception du produit. À moyen terme, pas sûr que tous les composants tiennent la route.

Verdict : conforme

Une ceinture en cuir... ou pas (4,55 €)

Vendeur : Amazon Haul

Une ceinture en cuir véritable – ce qu'avance Amazon Haul – à moins de 5 €, c'est tentant. Après déballage, aucune étiquette n'indique

la composition de l'objet. Un problème : si la ceinture est en cuir, la description du matériau utilisé doit nécessairement apparaître.

« L'odeur de plastique émanant de la lanière est plus que suspecte, estime le

gérant de la cordonnerie Abrilian, à Clichy (92). Au toucher, le grain est bizarrement lisse et la ceinture manque de souplesse. Pour moi, c'est certain, elle est faite en matériau synthétique. » Il s'agit probablement d'une ceinture en polyuréthane. Un article d'ailleurs fréquemment vendu sur le catalogue d'Amazon Haul. Dans la description de l'objet, leur nature synthétique est



Trop de « dark patterns »

Depuis 2024, les « dark patterns », ces messages et comptes à rebours utilisés dans l'interface des sites pour presser les clients à acheter, sont prohibés par le règlement européen sur les services numériques (DSA). Malgré cette interdiction, ils sont bien présents sur Amazon Haul. « Craquer pour des

prix mini », « Des mini prix ? Ne cherchez plus », appâte, dès la page d'accueil, la plateforme, qui pousse à l'achat en créant un effet d'aubaine. Sur certaines vignettes de produits, la mention « En forte demande » clignote : une façon d'agiter le spectre de la rupture de stock et de créer un sentiment

d'urgence, favorisant les achats compulsifs. Vous hésitez à acheter plusieurs articles ? Amazon Haul ne cesse de rappeler qu'une commande de moins de 10 € donnera lieu à des frais de livraison de 3,50 €. Ou comment jouer sur le sentiment d'aversion à la perte pour vendre davantage.



produit, est beaucoup trop léger. Et, comme le pantalon cargo, il taille nettement plus petit.

Verdict : non conforme

parfois signalée par la mention « cuir PU », pour polyuréthane.

Verdict : non conforme

Une bague en métal non précisé (1,70 €)

Vendeur : Amazon Haul

Avec son gros caillou vert, cette chevalière en toc attire le regard. La pierre est en oxyde de zirconium, un matériau créé en laboratoire. Et l'anneau ? Aucune information n'apparaît dans le descriptif. Une entorse au règlement en vigueur. « Tous les bijoux fantaisie doivent afficher leur prix, indiquer la dénomination du produit et les principaux matériaux utilisés », précise le site de la répression des fraudes (DGCCRF), conformément au règlement européen n° 1907/2006. Et pour cause : certains métaux peuvent causer des allergies en fonction de la sensibilité des personnes. « Les réactions au nickel sont courantes, constate une vendeuse de La Pépité d'Auré, une boutique de bijoux fantaisie à Paris. Mais certaines clientes peuvent aussi développer des rougeurs ou souffrir de démangeaisons avec d'autres métaux, comme le cuivre. » Pour analyser la composition de l'anneau, Jonathan



Wulwik, manager de la boutique de réparation de joaillerie Joze, à Paris, l'a placé dans un détecteur de métaux. Résultat ? Il est à plus de 90 % en cuivre, plaqué zinc.

Verdict : non conforme

Un sweat au tissu mystère (7,24 €)

Vendeur : Amazon Haul

La description de ce vêtement sans marque annonce 50 % coton, 50 % polyester. Au déballage du colis, expédié depuis la Chine, l'étiquette ne précise pas la matière du tissu. Un manquement à la réglementation tricolore. « L'étiquette de composition d'un vêtement doit obligatoirement être lisible et rédigée en français pour l'ensemble des articles commercialisés en France », précise le site economie.gouv.fr, en accord avec le règlement européen n° 1007/2011. Une fois enfilé, le sweat, épais sur les photos et idéal pour l'automne et l'hiver si l'on en croit la fiche

Une brosse pour écouteurs sans fil (2 €)

Vendeur : Amazon Haul

À l'usage, la poussière, des débris et le cérumen, qui encombre notre conduit auditif, peuvent encrasser les écouteurs sans fil ou son étui de recharge. Pour les nettoyer, des brosses spécifiques sont vendues. Une fois sortie de son enveloppe plastique, la nôtre ressemble à un étrange stylo-plume. La pointe s'utilise pour déloger les particules piégées dans le connecteur de charge. Elle est flanquée d'une petite brosse pour briquer la coque entourant les écouteurs. La base cylindrique, quant à elle, sert à nettoyer les cavités de l'étui. Dans l'ensemble, l'article donne satisfaction et se substitue aux cotons-tiges et cure-dents utilisés d'ordinaire pour l'opération.

Verdict : conforme

ADRIAN DE SAN ISIDORO

Juriste : THOMAS GONÇALVES

BILAN DES COURSES

Sur les dix produits achetés – tous provenant de Chine –, à peine trois sont conformes. Des résultats très inquiétants, qui questionnent la fiabilité et la sécurité des objets vendus sur Amazon Haul. Contacté, Amazon tente de rassurer : « Nos équipes sont mobilisées au quotidien pour garantir que tous les produits répondent à nos standards et nous nous appuyons sur un ensemble complet de contrôles proactifs pour maintenir une boutique sûre et conforme. » Sur Amazon Haul, la maintenance a pourtant l'air de battre de l'aile. À l'arrivée, ce sont les consommateurs qui pourraient en subir les conséquences.

E-COMMERCE

Joybuy rate son entrée

ENQUÊTE Avec ses dizaines de grandes marques au catalogue, ce nouveau cybermarchand chinois cherche à gagner ses galons de plateforme respectable. Mais l'arrière-boutique est moins reluisante.

Prenez une bonne dose d'Amazon, quelques gouttes de Sephora, une mesure de Maisons du Monde, une pointe de Jardiland et un soupçon d'épices orientales. Secouez : vous obtenez Joybuy, le nouveau site créé par JD.com, l'un des plus grands groupes de commerce en ligne chinois. Avec ses innombrables onglets sport, tech, épicerie et même animalerie, cette énième plateforme asiatique ratisse large. Dotée d'un catalogue incluant de grandes marques – Samsung, Apple, Nike, L'Occitane... –, elle pourrait faire de l'ombre aux e-commerçants historiques.

Pour essayer de s'imposer, Joybuy ne mise pas seulement sur une offre pléthorique : elle propose aussi une livraison en 24 heures, possible avec ses entrepôts présents sur le sol européen. Au-delà de 29 €, l'expédition est offerte. Des atouts qui n'empêchent pas la plateforme de cumuler quelques mauvais points.

Certaines marques vendues n'inspirent pas confiance

Les prix, d'abord, ne sont pas forcément les plus avantageux. Dans l'onglet « Vente flash », un trench-coat de la marque Tommy Hilfiger, facturé 175 €, était par exemple vendu 150 € au même moment sur une plateforme concurrente. Constat répété avec d'autres produits. Certaines marques d'équipement de la maison (téléviseurs, petit et gros électroménager) du catalogue n'inspirent pas toujours confiance non plus. En

JOYBUY, "Achetez dans la joie !"



BON À SAVOIR

Une offre de bienvenue, disponible dans les 30 jours suivant l'inscription, applique une réduction sur une sélection d'articles. Quand on les ajoute dans le panier, les rabais se cumulent dans le total. Mais, au moment de payer, seul le plus avantageux est pris en compte ! À l'arrivée, la facture est plus élevée qu'escomptée, ce qui peut s'avérer trompeur.

particulier des marques chinoises comme Eureka, Comfee et Midea, encore peu testées en Europe et dont les produits sont parfois étrillés par les consommateurs sur la Toile. Vous n'êtes pas convaincu par un produit commandé sur Joybuy ? La politique de retour, qui permet de renvoyer gratuitement un produit jusqu'à 30 jours après réception, obéit à des règles strictes. « Si vous avez reçu un produit sous film plastique d'origine, veuillez vous assurer qu'il n'a pas été utilisé et que son emballage et ses accessoires sont intacts », précise

Joybuy dans ses conditions de retour. Une clause qui pourrait être considérée comme abusive. « Cette obligation de retourner tous les produits intacts ne peut s'appliquer qu'à quelques articles sensibles, comme les produits d'hygiène, et pas à tout le catalogue, estime Olivier Gayraud, responsable litiges pour l'association Consommation, logement et cadre de vie. Le code de la consommation prévoyant bien, dans le cadre de la vente en ligne, la possibilité d'essayer les produits avant de les restituer. »

Dernière bizarrerie : en cas de litige, Joybuy renvoie ses clients vers le Centre de médiation et de formation à la médiation (CMFM). Problème : le site n'est pas adhérent à ce médiateur. « Leurs conditions générales sont donc erronées et nous portent préjudice », déplore la CMFM, interrogée par «60». À ce jour, le recours à la médiation, pourtant obligatoire, est impossible. Contactée, la plateforme Joybuy n'a pas donné suite. ● A.S.I.

LE MATCH

Livres audio : mieux avec

Tarifs d'abonnement, prix « à la carte », catalogue... Si les offres de livres audio d'Audible et de Prose se ressemblent à s'y méprendre, leurs approches restent radicalement différentes.

HERVÉ CABIBBO

La promesse

Et si l'on se passait de smartphone pour écouter un livre audio ? C'est la proposition de Prose, nouvel acteur de ce secteur en plein boom. Avec son enceinte connectée, Prose s'adresse aux 5 millions de Français qui ont déjà suivi au moins un livre audio dans l'année, souvent chez Audible et, dans la plupart des cas, à domicile. Ce petit Poucet fait-il de l'ombre au géant, propriété d'Amazon ?

Comment nous avons procédé

Nous avons évalué chaque catalogue en effectuant une double recherche sur 70 titres (littérature, enfants, policiers, essais, etc.), dont 12 sortis en janvier dernier. Nous avons évalué la procédure d'inscription, la facilité d'accès au service, ainsi que les conditions et la variété des abonnements. Enfin, nous avons noté l'ergonomie de l'application sur smartphone pour Audible, et sur l'enceinte et sa télécommande pour Prose.

Audible.fr

Catalogue : 1 million de titres annoncés (25 000 en français) de chez Audiolib, Lizzie, Gallimard Écoutez lire, Actes Sud Audio, Éditions Thélème, Compagnie du Savoir, Frémeaux & Associés...

Abonnements : 5,99 €/mois (livres non gardés après résiliation) ; 9,95 ou 16,95 €/mois avec un ou deux livres par mois ; 99,95 ou 189,95 €/an avec 12 ou 24 livres

Lecteur : smartphone et tablette (Android et iOS), ordinateur, lecteur MP3, enceinte Sonos, montre connectée (Wear OS)

Service client : téléphone, e-mail



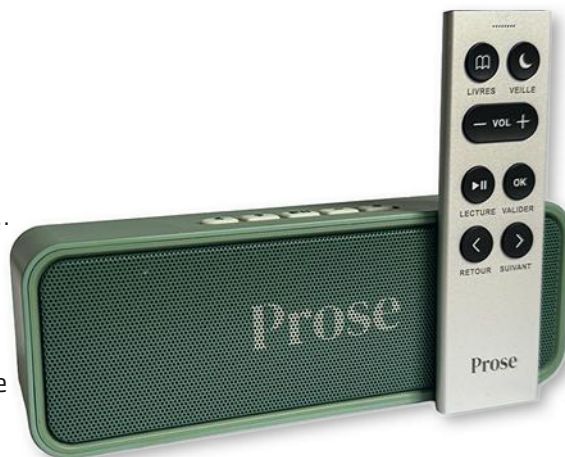
Prose.audio

Catalogue : 20 000 titres annoncés (en français) de chez Audiolib, Lizzie, Gallimard Écoutez lire, Actes Sud Audio, Éditions Thélème, Compagnie du Savoir, Frémeaux & Associés...

Abonnement : 9,99 €/mois (un livre) ; prix à la carte pour tout livre en plus

Lecteur : enceinte de 14 Go (180 × 60 × 45 mm), avec prise casque ; prix : 99,90 €

Service client : messagerie instantanée



ELIOT L

ou sans smartphone ?

Les plus

Côté catalogue, difficile de faire mieux et, force de frappe d'Amazon oblige, beaucoup d'œuvres sortent le même jour qu'en librairie. L'achat est simple et rapide ; l'appli bien conçue, avec d'intéressants réglages (minuteur pour définir un temps de « lecture », vitesse de narration [-0.7 à +2], mode conduite compatible avec l'assistant Alexa...). Outre les multiples formules d'abonnement, il est possible d'acheter jusqu'à cinq crédits audio (soit cinq livres), ce qui baisse le prix unitaire à moins de 8 €. Petit plus : le service clientèle joignable par téléphone, ce qui est rare.

Les moins

L'interface est à l'image d'Amazon : il y a tellement d'entrées (titres les plus écoutés, à découvrir, liste d'envies...), de rubriques annexes (blogs, promos, podcasts...) et de filtres de recherche qu'on ne sait plus où cliquer. D'où une certaine confusion de prime abord. D'autant que l'outil de recherche basique ne permet pas de sélectionner les seuls titres en français : acheter une autre version reste donc facile pour les étourdis. Et, hélas, le site Internet, où les œuvres « maison » sont mises en avant, est un passage obligé pour acheter ; c'est impossible via l'application.

Notre avis

Un catalogue énorme (58 livres trouvés sur les 70) et enrichi chaque jour, des abonnements pour les gros comme les petits lecteurs, telles sont les deux forces d'Audible. Et des exclusivités (Audible Originals), qui ne présentent pas toutes un grand intérêt. L'application, bien conçue avec ses réglages originaux, se synchronise avec le site, où l'on peut reprendre son chapitre si besoin. Des atouts qui font un peu oublier une interface un brin chargée et moins intuitive que celle de son concurrent.



Les plus

La promesse de pouvoir écouter des livres audio sans smartphone est tenue. D'autant que la qualité sonore de l'enceinte est bonne et que l'interface du site Internet (c'est quand même un passage obligé) est attrayante et conviviale. En bonus, le catalogue est conséquent. On apprécie aussi le livre offert lors de l'abonnement, à choisir dans une sélection de sorties récentes, en plus du crédit mensuel. Des packs de trois, six ou douze livres (pour trois, six ou douze mois d'abonnement) permettent, via boutique.prose.audio, d'acquérir chaque ouvrage à moins de 10 €.

Les moins

La capacité de stockage annoncée de l'enceinte (dont le prix est élevé) a été réduite de 32 à 14 Go sans avertissement. En raison, selon le service clientèle interrogé, « des cartes micro SD qui ont commencé à se raréfier ». Alors que notre premier ouvrage transféré (l'équivalent de 500 pages) annonce 1,3 Go. Le calcul est facile ! Le temps de transfert (18 minutes) est très long et, autre frustration, un redémarrage est nécessaire entre chaque opération. Le volume sonore maximal est un peu juste. Côté catalogue, à noter qu'aucune liste de sorties à venir n'est proposée.

Notre avis

Se passer de smartphone : cette idée ouvre des perspectives aux personnes âgées non équipées ou aux parents soucieux du temps passé par leurs enfants devant les écrans. La prise en main de l'enceinte est intuitive, comme le processus d'achat (via un écran). Et le catalogue n'a (presque) rien à envier au géant Audible (53 sur 70). Hélas, les contraintes techniques de l'enceinte (capacité modifiée en catimini, temps de transfert, redémarrages) douchent un peu notre enthousiasme.

LUMINAIRES LED

Plus durables mais pas toujours réparables



ENQUÊTE Pour réduire nos déchets, les équipements domestiques doivent être réparables. Ce n'est pas le cas de tous les luminaires qui fonctionnent avec des LED et il n'est pas simple de savoir lesquels le sont. Petit éclairage pour y voir mieux.

L'avènement des éclairages à LED contribue à la réduction des consommations électriques. Pour fournir le même flux lumineux, les LED qui équipent les luminaires consomment dix fois moins d'énergie que les ampoules à incandescence et cinq à huit fois moins que les halogènes – y compris les modèles « dimmables » (sur variateur). Ce qui devrait contribuer à la réduction drastique des déchets. En effet, la durée de vie annoncée des LED grimpe jusqu'à 50 000 heures. « Cela représenterait 50 ans d'utilisation en résidentiel », quantifie Bruno Lafitte, spécialiste de l'éclairage à l'Ademe. Ces luminaires ne devraient donc presque jamais rejoindre les déchèteries.

Pas évident, à l'achat, de voir si le module est remplaçable

Mais c'est sans compter les pannes d'ampoules dues à un coup de chaud, une surtension, un mauvais choc ou un défaut de fabrication. Dans ce cas, il suffirait de les changer pour redonner vie aux luminaires concernés – sauf que c'est parfois impossible. Et c'est là que le bât blesse. Les consommateurs

ne peuvent pas toujours savoir à l'achat si leur produit est réparable.

« Les luminaires à source lumineuse non remplaçable sont minoritaires aujourd'hui sur le marché », affirme pourtant

Dominique Ouvrard, délégué général du Syndicat de l'éclairage.

Une vision qui englobe les marchés du particulier et des professionnels, que tempère Bruno Lafitte : « Beaucoup de luminaires grand public sont encore vendus avec des modules LED non remplaçables. » Deux points de vue qu'aucune statistique ne vient malheureusement éclairer. Au consommateur d'essayer de s'y retrouver entre les luminaires réparables, ceux qui le sont difficilement et ceux qui ne le sont pas. Voici nos pistes pour les identifier.

Les lampadaires, lampes de chevet, plafonniers et spots ne posent aucun souci si leur ampoule est apparente : il suffit de la changer pour les réparer. La seule difficulté étant de reconnaître le type de culot et la puissance lumineuse de la lampe. Les culots les plus courants sont E14 et E27 (à visser, de diamètres respectifs 14 et

La durée de vie des LED de 50 000 heures est très souvent théorique.

27 mm) ; GU5.3 et GU10, dont les deux broches sont séparées de 5,3 ou 10 mm. Rappelons que l'ampoule défectueuse est à jeter dans un bac dédié à son recyclage.

Là où la réparation peut se corser, c'est lorsque l'ampoule est enfermée dans un globe, par exemple en verre ou en plastique opaque. Si ce dernier se démonte facilement par dévissage ou en le déclinçant, pas de problème.

Si le globe est collé, impossible de ne pas tout casser

S'il est collé, comme c'est parfois le cas avec des luminaires d'appoint ou ludiques d'entrée de gamme, c'est la casse assurée pour l'ouvrir, ce qui le conduit directement à la poubelle. S'il est facile de vérifier cette possibi-

BON À SAVOIR

Un luminaire LED se compose de plusieurs parties : la lampe ou ampoule, qui s'appelle module si elle comporte plusieurs diodes ; le driver, dispositif électronique qui permet l'alimentation électrique de la lampe – il peut être solidaire de la lampe, comme pour celles avec culot, ou dans un boîtier à part, par exemple avec un kit de bande LED – ; le contenant, c'est-à-dire la partie inactive (pied, boîte, etc.).



lité dans les rayons d'un magasin, ça l'est beaucoup moins lors d'un achat sur Internet. Interrogez le vendeur en ligne en cas de doute.

Un autre point de vigilance concerne les éclairages extérieurs. Les ampoules n'étant pas étanches, les projecteurs, bornes, potelets ou encore spots destinés au jardin le sont forcément. Si ceux-ci sont démontables (ils ne le sont pas toujours), le changement de lampe nécessite une attention particulière en ce qui concerne l'étanchéité du produit. « Lors du remontage, il faut vous assurer que le joint d'étanchéité est en parfait état », prévient Dominique Ouvrard. Sinon, il faut trouver un joint identique et le remplacer. Sans cela, votre luminaire réparé ne survivra pas à la première pluie, ni à la rosée du matin. En outre, il perturberait votre réseau électrique d'extérieur en créant un court-circuit.

La réparabilité est parfois mentionnée au fin fond de la notice.

Pour les luminaires qui comportent des modules LED particuliers, notamment pour des formes extra-plates ou alambiquées, la réparabilité est loin d'être évidente.

Dans les rayons des magasins et sur les sites des différentes enseignes (boutiques spécialisées, boutiques de décoration, grandes surfaces de bricolage...), l'information de la réparabilité ou non

des luminaires n'est pas toujours indiquée.

Sur castorama.fr, par exemple, il faut aller fouiller les notices de montage pour apprendre que, dans le plafonnier de la marque maison GoodHome, « la source lumineuse de ce luminaire n'est pas remplaçable. Lorsque la source lumineuse est en fin de vie, le luminaire entier doit être remplacé ». Une mention lisible aussi sur

la notice du « potelet LED intégrée » de la marque Gambell. Mais, là, le mot « intégrée » nous mettait déjà la puce à l'oreille...

Des pictogrammes ambigus chez Castorama et Leroy Merlin

Un logo ou un pictogramme indiquant la réparabilité serait donc le bienvenu. D'autant plus que le plafonnier GoodHome bénéficie du logo Green Star (une étoile verte dans un rond vert ou la mention « Sélection Green Star »), laissant entendre qu'il s'agit d'un produit vertueux. Cette distinction de Castorama est attribuée aux produits qui réduiraient « l'impact de votre maison sur l'environnement » et qui répondraient à sept critères d'exigence. S'il est économe en énergie, le plafonnier ne semble pas répondre au critère « des solutions pour utiliser vos produits plus longtemps : réparer au lieu de jeter » (dixit le site). Chez son principal



concurrent, Leroy Merlin, le packaging de nombreux luminaires de sa marque Inspire présente un pictogramme indiquant la possibilité de réparation. Il s'agit d'un tournevis et d'une clé plate en croix. Ce logo ne garantit cependant pas que la réparation puisse être effectuée par le consommateur. « Ce ne sont plus des lampes à visser simplement, mais des modules LED à changer, avec leur carte électronique et des contacts électriques spécifiques. Ce n'est pas à la portée de tous les particuliers », confirme Bruno Lafitte. En général, c'est donc une opération à confier au service après-vente (SAV). Au-delà de la garantie légale de deux ans, voire de la garantie commerciale allant jusqu'à cinq ans pour certains produits (kit ruban LED, par exemple), le client de l'enseigne disposerait ainsi de la possibilité de déposer au SAV le luminaire en panne. Ceci moyennant le paiement d'un devis à 30 € qui, s'il est accepté, est déduit de la facture finale. Évidemment, si le prix du luminaire est inférieur, on voit mal le consommateur poursuivre sa démarche vertueuse.



Aucun de ces deux logos (de Castorama et Leroy Merlin) ne garantit que le produit est réparable par un particulier.

Au cours de notre enquête, nous avons également relevé qu'il existe, sur certaines notices, des pictogrammes indiquant la réparabilité des luminaires. Non seulement ils signalent la possibilité ou non de réparation, mais ils précisent si cela concerne la source lumineuse LED ou le dispositif électronique adjoint assurant son alimentation électrique (le « driver ») et, important, si cela peut être opéré par l'utilisateur, un professionnel ou uniquement le fabricant. Mais il faut consulter les notices pour le savoir. L'afficher sur les emballages serait plus efficace pour informer le consommateur !

La question des éclairages intégrés au mobilier

Si ce ne sont pas à proprement parler des luminaires, le mobilier qui intègre des LED (caisson de cuisine, armoire, table TV...) doit répondre à certaines dispositions. « Selon la définition du règlement européen 2019/2020 relatif à l'écoconception pour les sources lumineuses, les meubles avec éclairage LED sont des contenants. À ce titre, la source lumineuse doit être rempla-

Le changement des LED sera-t-il toujours possible dans 10 ou 15 ans ?

çable. » L'est-elle systématiquement ? Pas sûr. Si ce sont des dispositifs rapportés, comme des rubans LED avec leur driver ou des spots standards encastrés, il suffit de les changer par un modèle identique ou similaire. Si ces dispositifs sont spécialement adaptés au mobilier (par exemple, les tablettes en verre avec réglette des cuisines Hygena), il faut demander au fabricant ou au vendeur leur réparation ou remplacement. Reste à connaître leur durée de disponibilité. L'obligation européenne de mise à disposition de certaines pièces détachées ne concerne pas le mobilier. Compte tenu de la durée de vie des LED, leur remplacement sera-t-il toujours possible dans 10 ou 15 ans, alors que le fabricant de mobilier aura peut-être disparu du marché ? Il faudra soit se passer de l'éclairage – parfois accessoire –, soit changer le meuble... Question déchet, c'est plutôt négatif.

Une initiative pour élaborer des formats compatibles

Pour qu'il y ait, dans plusieurs années, des pièces détachées disponibles, peut-être faudrait-il que les fabricants s'entendent sur des formats de module identiques. Bruno Lafitte nous indique une initiative allant dans ce sens : « Le consortium international Zhaga [qui réunit les fabricants d'éclairage, NDLR] vise à assurer la compatibilité entre les modules LED, les drivers et les luminaires. De façon qu'on puisse remplacer le module LED du luminaire d'une marque par celui d'une autre. » Cela augmenterait les chances que la source lumineuse tombant en panne dans dix ans puisse être réparée avec un module ou un driver identique, sinon compatible. En attendant, mieux vaut privilégier les produits dont vous êtes sûr de la réparabilité. ●

PASCAL NGUYỄN

Aucune obligation de réparabilité

À l'heure actuelle, aucune réglementation n'impose que la source lumineuse d'un luminaire soit réparable. Le règlement (UE) 2019/2020 de la Commission européenne du 1^{er} octobre 2019 établissant des exigences d'écoconception pour les sources lumineuses et les appareillages de commande séparés

ne comporte aucune obligation dans ce sens. Cela pourrait changer, comme le confirme Dominique Ouvrard, délégué général du Syndicat de l'éclairage : « Le règlement en matière d'écoconception a été révisé en 2024. Il a fixé de nouveaux objectifs pour chaque famille de produits en matière de durabilité, de remplaçabilité

et de réparabilité. Le règlement spécifique à l'éclairage doit donc être revu à terme. » Aujourd'hui, les luminaires échappent également à l'indice de réparabilité et à celui de durabilité. Et ils ne sont pas non plus concernés par le règlement sur l'information de la disponibilité des pièces détachées.

On en
pense
quoi ?

Le service de places de cinéma Ozzak

Des tickets à l'unité vendus parfois moitié prix : c'est la promesse d'ozzak.fr et de son application. Une bonne idée, mais plombée par une offre cinéma vraiment trop limitée.

Caractéristiques

Site Internet : ozzak.fr

Application compatible Android (Google Play) et IOS (App Store)
Gratuit

Le concept

Achetées plein tarif à l'unité, les places de cinéma sont chères. Très chères : à Paris, à l'UGC Ciné Cité Les Halles, le multiplexe le plus fréquenté de France, elles sont, par exemple, vendues 15,90 €. Tarif qui grimpe à 16,40 € au Pathé Bellecour, à Lyon ! À l'échelle nationale, rares sont les places facturées en dessous de 10 €. Pour les rendre plus abordables, le site Internet Ozzak et son application, lancés depuis 2022, permettent aux exploitants de vendre leurs sièges vides à prix cassés. Plus le taux de remplissage d'une salle est faible, plus les tarifs sont bas : c'est la tarification dynamique appliquée au septième art.

Les plus

En main, l'application est intuitive : après avoir renseigné sa ville de résidence, on voit les films disponibles s'afficher, avec l'heure de la projection la plus proche et le prix. Ce dernier, auquel il faut ajouter la commission prise par Ozzak de 0,79 €, oscille le plus souvent entre 5 et 7 €. Une fois le film sélectionné, le nom du cinéma et toutes les séances associées apparaissent. À la suite du paiement, seulement possible par carte bancaire, un QR Code est transmis via l'appli ou par mail. Ne reste plus qu'à le scanner à la caisse du cinéma pour récupérer sa place.

Les moins

Encore faut-il trouver une séance dans sa ville ! C'est le gros point noir de l'application : elle ne propose des places que pour 90 cinémas... sur plus de 2 000 implantés en France. Conséquence : de grandes métropoles, comme Marseille, Toulouse ou Nice, ne sont pas couvertes. Et lorsque des séances sont disponibles (Paris, Lyon, Rennes, Ajaccio, Nancy...), seuls une dizaine de films sont proposés. À Paris, le choix est plus large, mais ce sont souvent des classiques : *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*, *Le Parrain*, *Citizen Kane*... Rien d'étonnant, puisque les partenaires d'Ozzak sont surtout des cinémas d'art et d'essai. Difficile, dans ces conditions, d'avoir accès à de nombreuses nouveautés.



L'avis de 60



L'offre famélique d'Ozzak nous empêche de la conseiller. Et, lorsque le prix de la place atteint 7,79 €, les gains sont minimes par rapport aux tarifs de la concurrence (UGC, Pathé, CGR, MK2, etc.), qui facture la séance entre 8 et 9 € si l'on opte pour un carnet de cinq tickets. Reste à espérer que le service étoffera son nombre de cinémas partenaires dans les prochains trimestres. ●

ADRIAN DE SAN ISIDORO

Bien choisir... ...sa serrure connectée

La popularité des serrures connectées se confirme, avec des ventes qui progressent de 15 % par an. Ces petits boîtiers motorisés, très simples à installer, n'offrent ni plus ni moins de protection que les serrures traditionnelles. Mais ils apportent un gain de confort et une tranquillité d'esprit sans commune mesure.

1 La facilité d'installation

La plupart des dispositifs s'installent en une quinzaine de minutes. À condition, toutefois, que le cylindre de la serrure soit compatible, ce qui est généralement le cas en France. La plupart des fabricants fournissent une appli ou une notice à télécharger pour le vérifier. Dans le cas contraire, il faudra le remplacer (tous les fabricants proposent des cylindres de rechange). Notez que certaines serrures connectées, comme la Nuki Smart Lock Ultra, sont fournies avec un cylindre spécifique. Le changement est alors obligatoire, mais rien de bien compliqué : les modes d'emploi sont clairs et l'on trouve des dizaines de tutoriels, en vidéo et en français, sur YouTube. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à faire appel à un serrurier, qui devrait pouvoir réaliser l'opération moyennant 150 € environ. La connexion au réseau WiFi via l'application demande ensuite moins de 5 minutes. Précisons que toutes les serrures fonctionnent grâce à des piles ou une batterie, qui offrent une autonomie de plusieurs mois. Enfin, il reste toujours possible d'ouvrir la porte depuis l'extérieur avec une clé physique, en cas de défaillance du boîtier. Il convient donc d'en conserver une en lieu sûr.

2 Le confort d'usage

Plus besoin de clé pour ouvrir la porte, c'est le smartphone qui fait office de télécommande. Et cela offre des possibilités épatantes. On peut commander l'ouverture en collant le smartphone contre la serrure ou en étant à quelques dizaines de mètres, une fois la communication Bluetooth établie entre l'appareil et le téléphone. Pratique lorsqu'on a les mains prises. Autre avantage, la serrure peut être programmée pour se verrouiller quelques secondes ou minutes après la fermeture, ou à partir d'une certaine heure, au coucher par exemple. Un vrai plus pour les distraits. Et, bien sûr, comme la serrure est connectée au réseau WiFi, il est possible de l'actionner depuis n'importe quel lieu, par exemple pour laisser entrer ponctuellement un ami venu nourrir un animal domestique.



3 Le clavier en option

Et quand on n'a pas de smartphone ? Eh bien, on installe un clavier connecté. La plupart des fabricants proposent cet accessoire, très pratique pour faciliter l'accès au logement. Il est indispensable pour les enfants qui ne possèdent pas encore de téléphone. Mais il est aussi très utile pour les visiteurs occasionnels, par exemple dans le cadre d'une location saisonnière. Un code à huit chiffres assure une protection solide, mais certains claviers (Linus, SwitchBot, Nuki...) ajoutent la reconnaissance de l'empreinte digitale.



5 La fourchette de prix

Les systèmes dits « rétrofit », qui s'installent sur un cylindre existant, sont les moins coûteux. La serrure Aqara U200 Lite coûte moins de 130 €, tandis que la SwitchBot Lock Pro, fournie avec un clavier connecté, s'affiche à 170 €. La Linus L2 de l'américain Yale coûte 230 €, et la discrète Smart

Suis-je couvert en cas d'effraction ?

Comme la serrure connectée consiste en un moteur qui actionne un cylindre, les assureurs doivent vous indemniser en cas de vol avec effraction. Mais qu'en est-il si le voleur est parvenu à pirater l'appareil pour déclencher l'ouverture ? Dans ce cas, la prise en charge dépend de votre contrat d'assurance. Celui de la Maaf indique, par exemple, que « la fermeture électrique ou électronique des portes est assimilée à une serrure ». Mais tous les assureurs ne le précisent pas aussi clairement. Et c'est plus flou encore en ce qui concerne le boîtier numérique connecté. Si votre contrat ne détaille pas les modalités de prise en charge, demandez confirmation par écrit auprès de votre agent.

4 La garantie de sécurité

Une serrure connectée n'est rien d'autre qu'une serrure traditionnelle dotée, en plus, de fonctions automatisées. C'est, par conséquent, le cylindre qui assure la protection contre les effractions. Si vous devez en changer, assurez-vous que le modèle proposé bénéficie d'une certification A2P ou SKG. Ces labels français et néerlandais garantissent une résistance de 5 à 15 minutes aux tentatives d'effraction à l'aide d'outils lourds et spécifiques. C'est le cas des cylindres de Bold Smart Lock ou Nuki, notamment. En revanche, le risque de piratage, aussi limité soit-il, ne peut être exclu, pas plus que pour une voiture. Comme nous l'a indiqué Jean-Baptiste Siroux, expert cybersécurité, l'intégration d'un objet connecté à la serrure ajoute un point de vulnérabilité qu'il faut être prêt à accepter.

Lock Pro de Nuki, le leader européen du marché, atteint 270 €. N'oubliez pas qu'il faudra ajouter le prix du cylindre (à partir de 40 €) si le vôtre n'est pas compatible. Ou opter pour une solution complète, comme la Bold SX-43, qui est fournie avec un cylindre labellisé SKG 3 étoiles, pour 230 €. ●

PHILIPPE FONTAINE

ÉPARGNE

Moins de fonds euros dans les PER

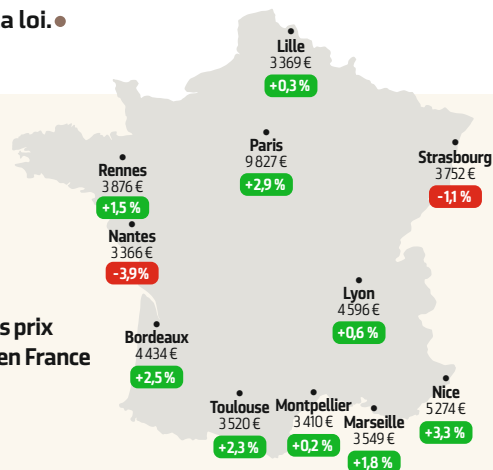
Une étude Inovéa (réseau de conseillers en gestion de patrimoine) montre que les plans d'épargne retraite (PER) sont de moins en moins investis en fonds euros : ils ne représentent plus que 35 % d'un contrat. Détenues en parallèle, les unités de compte (UC), investies en produits boursiers, immobiliers ou non cotés, représentent désormais 65 % d'un PER, soit une progression de 10 % en un an. Logique : produit à très long terme, le PER peut supporter un investissement comportant des risques, plus rémunérateur sur une longue durée. Attention aux frais attachés à ces placements ! ●



L'IMMOBILIER REPREND DES COULEURS

+1 à 3 % en moyenne, en 2025 : les prix repartent à la hausse, mais de façon modérée, dans les métropoles hexagonales – alors que le nombre de transactions a grimpé de 11 % sur un an. Parmi ces grandes villes, Nice se démarque avec une augmentation de plus de 3 % sur un an, tandis que Toulouse, Bordeaux, Marseille et Montpellier affichent des hausses plus contenues (de 1 à 3 %). À l'inverse, Nantes reste une exception, avec des prix encore vraiment en baisse. ●

Évolution des prix immobiliers en France sur un an



SOURCE : SELIGER/MEILLEURS AGENTS

PENSION DE RÉVERSION : NOUVEAU PLAFOND

Lorsqu'une épouse ou un mari relevant du régime de base des salariés et des indépendants décède (y compris après un divorce), le survivant – âgé de plus de 55 ans et ne dépassant pas certaines ressources – peut toucher une partie de sa pension de retraite. La pension de réversion du régime de base correspond à 54 % de la pension du défunt (versée par la Carsat/assurance retraite) et celle versée par les caisses complémentaires Agirc-Arrco, à 60 %. Elles peuvent se cumuler. Concernant la retraite de base, le plafond de ressources pour bénéficier de la réversion a été mis à jour pour l'année 2026 et s'élève désormais à 1 006,69 € par mois. Par ailleurs, cette pension ne peut pas être inférieure à 334,92 € par mois si le conjoint a cotisé à l'assurance retraite pendant quinze ans ou plus. Sinon, ce minimum est réduit. ●



Les influenceurs financiers sous surveillance

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) renforcent leur coopération au service de la protection des épargnants/consommateurs. Mesure phare : la surveillance accrue des influenceurs prodiguant des conseils de placements à leurs abonnés. Sur 150 « fininfluenceurs » ayant plus de 10 000 abonnés (identifiés par l'AMF), 30 font l'objet d'une attention particulière en raison de leurs conseils pour souscrire des placements financiers risqués, voire frauduleux. Cette veille alimente le ciblage des enquêtes de la DGCCRF, qui contrôle et sanctionne les influenceurs faisant la promotion de produits financiers hautement risqués, interdite par la loi. ●



**Corinne
Lamoussière-
Pouvreau,**
juriste à l'INC

PEL : avis de clôture dès 2026 !

➤ Puis-je contester l'avis de clôture de mon PEL ?

Tout dépend de la date d'ouverture de votre plan d'épargne logement (PEL). Si vous l'avez ouvert à partir du 1^{er} mars 2011, cette génération de plans a une durée de vie maximale de quinze ans. À la date

anniversaire, conformément à la réglementation, la fermeture est automatique. Vos économies sont alors transférées sur un compte sur livret de la même banque, au rendement souvent rachitique (entre 0,1 et 0,5 %). Dans ce cas, impossible de contester la clôture. En revanche, pensez à placer votre épargne sur des produits plus rémunérateurs : livret d'épargne populaire (si vous êtes éligible), livret A ou livret de développement durable et solidaire, notamment.

➤ Et si je l'ai souscrit avant le 1^{er} mars 2011 ?

Dans ce cas, votre banquier n'a pas le droit de le fermer sans votre accord. Une telle clôture serait illégale. Contestez immédiatement auprès de votre banque et, si nécessaire, saisissez le médiateur. À savoir : au bout de dix ans, vous ne pouvez plus l'alimenter, mais il continue de produire des intérêts de manière illimitée, à des taux souvent élevés, autour de 3 % et plus.

➤ De mon côté, puis-je mettre fin à mon plan ?

Oui, à tout moment, même si l'on recommande généralement de le conserver au moins quatre ans. D'ailleurs, si vous êtes titulaire d'un PEL ouvert entre février 2016 et décembre 2022, rémunéré 1 ou 1,5 %, et que vous n'avez pas de projet immobilier, il peut être judicieux de le fermer pour privilégier des placements plus rentables. En revanche, il est à conserver si vous envisagez d'acheter un bien immobilier, certains PEL permettant d'emprunter à un taux avantageux de 2,20 ou 2,70 %*.

* Taux de prêt de 2,20 % pour les plans ouverts du 1^{er} août 2016 au 31 décembre 2022 et de 2,70 % pour ceux ouverts entre le 1^{er} février et le 31 juillet 2016.



BANQUES

Le contrôle anti-doublon de livrets reporté

Détenir plusieurs livrets A, livrets de développement durable et solidaire (LDDS), livrets d'épargne populaire (LEP), livrets jeunes, etc., est interdit, mais le contrôle (par les banques) de la multidétention ne concernait que le livret A. Le 1^{er} janvier dernier, ce contrôle obligatoire devait être généralisé à tous les produits réglementés et défiscalisés. C'est raté : le contrôle ne se fera qu'à partir de juillet 2027. À noter : la multidétention entraîne une clôture forcée, une amende de 2 % de l'encours et la perte des avantages fiscaux des livrets en trop. ●

Logement : les notes des DPE remontent encore !

Depuis le 1^{er} janvier, un diagnostic de performance énergétique (DPE) nouvelle version a cours. Cette méthode de calcul et les modifications successives du diagnostic, ces dernières années, ont entraîné le rehaussement de la note de quelque 3 millions de logements, permettant à une partie d'entre eux de ne plus risquer, à terme, l'interdiction à la location (E, F, G). Rappelons que les DPE édités en 2025 et dans les années antérieures restent valables, et peuvent être mis à jour gratuitement, sans nouvelle visite du diagnostiqueur, sur le site observatoire-dpe-audit.ademe.fr. ●



-5%

Depuis le 1^{er} février, la contribution tarifaire d'acheminement (CTA), comprise dans le prix de l'abonnement des factures d'électricité, a baissé de 5 %. Malgré cela, les factures 2026 d'électricité devraient s'accroître, en raison de la hausse de la TVA (passée, pour l'abonnement, de 5,5 % à 20 % en août 2025), et en raison de l'augmentation des frais des fournisseurs d'énergie, qui répercuteront ces derniers sur les consommateurs.

CHARGEBACK

On nous confisque le droit au remboursement

ENQUÊTE Récupérer à l'amiable une somme payée par carte bancaire pour un produit ou un service à l'origine d'un litige, c'est le principe du « chargeback ». Un service que les banques n'appliquent pas. Pire, elles semblent largement l'ignorer.

Je serais très curieuse de savoir qui a déjà réussi à lancer une procédure de chargeback, avec quelle banque et avec quelle carte. » Isabelle a essayé avec la banque en ligne Fortuneo, après un achat avec sa Mastercard. « Ils ont fait les ignorants et leur médiateur ne m'a jamais répondu sur la mise en œuvre. » Quentin a connu le même échec avec le concurrent BoursoBank. Et plusieurs clients de La Banque Postale se sont vu rétorquer que c'était à eux de régler le problème.

Un dispositif commercial utile, mais souvent méconnu

Parmi tous les récits reçus à la suite de notre appel à témoignages, seul Nicolas a pu faire valoir son droit. Il avait réglé en ligne, avec sa carte American Express. « J'ai sollicité leur service client qui m'a demandé quelques preuves, puis a procédé au remboursement. »

Qui connaît le « chargeback » en France ? Pas grand monde, y compris ceux qui devraient, à savoir les conseillers bancaires. Le chargeback, que l'on peut appeler « rétrofacturation » en bon français, est un dispositif commercial attaché

à la carte bancaire qui présente un bel atout pour les consommateurs : il permet de récupérer l'argent d'un achat qui a donné lieu à un litige.

Mastercard, Visa, American Express ont ce service dans leurs contrats.

« C'est un avantage qui peut protéger les consommateurs lorsqu'un problème survient, explique le porte-parole de Visa, leader sur le marché français avec 44 millions de cartes sur un total de 70 millions.

Il est conçu pour les aider à récupérer leur argent lorsqu'ils ne reçoivent pas les biens ou les services payés avec la carte. Des situations où le consommateur n'a pas été en mesure de résoudre le problème directement avec le commerçant. » Certes, le remboursement n'est pas garanti légalement, mais il peut être utile et fructueux d'actionner ce mécanisme pour récupérer son argent à l'amiable.

Une procédure distincte du paiement initial irrévocable

Les deux principaux opérateurs de paiements par carte, Visa et Mastercard, mais aussi American Express, prévoient ce service dans leurs contrats. Les réseaux bancaires y

adhèrent automatiquement lorsqu'ils commercialisent leurs cartes. En réalité, les titulaires de carte ignorent très souvent cette possibilité. Plus ennuyeux, les banques ne sont pas au clair avec cette protection. Nombre de conseillers semblent la méconnaître, alors qu'ils sont censés accompagner le client dans sa démarche. Certains expliquent que la banque ne peut pas intervenir dans un litige commercial. D'autres refusent, en disant que l'opération de paiement est irrévocable. Pas faux, mais cela n'exclut pas une procédure de chargeback, distincte du paiement initial.

Pour des achats aussi bien en France qu'à l'étranger

Les plus retors affirment que, pour obtenir un chargeback, il faut avoir signé une convention particulière. Ils créent, délibérément ou pas, une confusion avec un produit d'assurance. Autre argument avancé par des conseillers pas très bien formés : le chargeback ne serait possible que pour des achats à l'étranger. Une telle affirmation peut résulter d'une confusion avec l'assurance liée à la carte bancaire, dont le péri-



mètre géographique est parfois limité. Si, au final, rien n'y fait, vous pouvez solliciter l'aide de Visa, Mastercard ou American Express pour qu'ils vous confirment que votre carte bénéficie bien de la possibilité de chargeback, voire vous aident éventuellement pour débloquer la situation. Dans les

Ne laissez pas votre conseiller bancaire vous décourager !

pays voisins, ce dispositif fonctionne. En Belgique, l'accès au chargeback se fait via un formulaire unique, ce qui pourrait être une bonne idée pour notre pays. Il existe un autre frein important au développement de ce droit commercial en France, comme l'a observé le Centre européen des

3 QUESTIONS À



RALPH ROGGENBUCK,
juriste au Centre
européen des
consommateurs

Que pensez-vous de la mise en œuvre du chargeback en France ?

La majorité des cartes émises sont cobadgées : elles sont à la fois reconnues par le réseau français CB et par le réseau international Visa ou Mastercard. Beaucoup de consommateurs nous font part de leurs difficultés à récupérer leur argent via le chargeback. Or, lorsque le paiement passe par le réseau CB, privilégié en France, il n'est souvent pas possible. Mais vous avez toujours le choix du réseau bancaire que vous souhaitez utiliser lors de votre paiement. Ainsi, en magasin, une fois votre carte insérée dans le lecteur, si vous appuyez sur le bouton jaune avant de saisir le code, les réseaux de paiement associés à votre carte s'afficheront et vous pourrez sélectionner celui que vous voulez.

Et si le magasin ou le site ne vous laisse pas le choix ?

Il faut le signaler sur la plateforme signal.conso.gouv.fr. Invoquez l'article 8 du règlement (UE) 2015/751 relatif aux commissions d'interchange pour les opérations de paiement liées à une carte. Il autorise un commerçant à définir un réseau de paiement préférentiel lors d'un paiement avec carte cobadgée ; mais il garantit aussi que le consommateur puisse disposer de la capacité d'outrepasser ce choix par défaut.

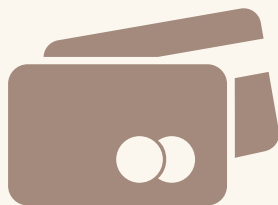
Que faire si la banque refuse de donner suite à une de ces demandes ?

Saisissez le médiateur bancaire. Appuyez-vous sur les arguments déjà opposés à votre banque, notamment la perte de chance de remboursement. Attention, toutefois : une fois la procédure chez le médiateur terminée, vous pourriez être hors délai pour demander le chargeback.

Obtenir une rétrofacturation en 5 étapes



1. Tentez de régler le litige avec le prestataire, le site ou le commerçant. Si ça ne marche pas, gardez tous les échanges et enclenchez rapidement le chargeback.



2. Puisqu'il existe un risque que votre conseiller bancaire ne connaisse pas le mécanisme, indiquez que votre demande ne concerne pas la contestation d'une opération de paiement par carte, mais un chargeback, procédure proposée par les réseaux de cartes bancaires Visa, Mastercard et American Express.



3. Selon le motif du litige, les réseaux de paiement imposent des délais précis. Ils ne traitent pas les demandes de chargeback au-delà de 90 à 120 jours. Conservez toutes les preuves et expliquez clairement votre situation. La banque peut vous demander de remplir un formulaire.



4. Si elle maîtrise bien le processus, la banque doit alors adresser votre dossier au réseau de paiement Visa, Mastercard ou American Express. Celui-ci contacte ensuite la banque du professionnel, en lui transmettant à son tour les éléments fournis, le code d'activation, et lui demande sa position.



5. En fonction du problème et des éléments fournis, la banque peut recrediter, provisoirement, le montant. Le professionnel peut toutefois contester cette décision. Cela peut aller jusqu'à un arbitrage par le réseau de paiement Visa, Mastercard ou American Express, qui peut remettre en cause la restitution qui vous a été faite.

consommateurs (CEC). En effet, le Groupement d'intérêt économique des cartes bancaires (GIE CB), qui rassemble toutes les grandes banques françaises pour harmoniser ces processus, n'a jamais été enclin à favoriser le chargeback. Pour garder ses chances de rétrofacturation, il faut donc, au moment de l'achat en boutique ou en ligne, faire le choix de Visa ou de Mastercard, et non de CB (voir « 3 questions à », p. 51). Une procédure méconnue de la plupart d'entre nous. Interrogé sur la question, le GIE CB n'a pas souhaité répondre.

Soyez attentif, lors de l'achat, au réseau avec lequel vous payez.

On l'a compris, le chargeback n'est pas un droit légal, « mais chaque demande doit être examinée de manière équitable et dans des délais raisonnables par la banque qui a émis la carte du consommateur », précise le porte-parole de Visa. Lors de la demande, le client doit fournir un résumé de son litige et trouver avec sa banque le « Reason Code », un numéro correspondant à sa réclamation. Par exemple, le code 13.1

correspond à une non-livraison chez Visa ; chez Mastercard, c'est le code 4837. « La banque soumet ensuite une demande à la banque du commerçant afin de réclamer le remboursement », explique Visa.

Ne laissez pas votre banque vous décourager. Même si, pour cette enquête, aucune d'entre elles n'a donné suite à nos demandes, ni non plus le Groupement d'intérêt économique des cartes bancaires ou la Fédération bancaire française (FBF), où elles sont représentées. Pas gagné ! ● LIONEL MAUGAIN



Décrypter, dénoncer, agir : 60 s'engage pour vous

ABONNEZ-VOUS POUR 1 AN

et réalisez jusqu'à **23 % D'ÉCONOMIE**



LE MENSUEL

Version papier et version numérique

Des essais comparatifs de produits et de services, des enquêtes fouillées, des informations juridiques, des conseils pratiques...



LES HORS-SÉRIES THÉMATIQUES

Version papier et version numérique

Des guides pratiques complets autour de l'alimentation, la santé, l'environnement, l'argent, le logement...



LE HORS-SÉRIE SPÉCIAL IMPÔTS

Version numérique



L'ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES DE 60

Suivez l'actualité de la consommation et ayez accès à tous les essais comparatifs, les tests de produits nouveaux, les enquêtes 7 jours sur 7.

- Recevez les lettres d'information de 60.
- Accès aux archives de 60 - les anciens numéros mensuels de 60 en version numérique.



Découvrez nos formules
100 % numériques
sur www.60millions-mag.com



60 millions
de consommateurs

BULLETIN D'ABONNEMENT

622

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à :
60 millions de consommateurs - Service Abonnements -
LIBRE RÉPONSE 96316 - 59789 LILLE CEDEX 9

☐ **OUI**, je m'abonne à 60 millions de consommateurs.
Je choisis l'abonnement suivant :

☐ ABONNEMENT 1 AN

comprenant 11 numéros mensuels (Versions papier et numérique)
+ le hors-série « Impôts » au prix de **49 € au lieu de 58,70 €** soit
17 % de réduction par rapport au prix de vente au numéro.

☐ ABONNEMENT INTÉGRAL

1 an comprenant 11 numéros mensuels (Versions papier et numérique)
+ le hors-série « Impôts » (Version numérique*) + 7 hors-séries
(Versions papier et numérique) + l'accès aux contenus du site
60millions-mag.com au prix de **83 € au lieu de 107 €** soit 23 % de
réduction par rapport au prix de vente au numéro.

* Si vous souhaitez la version papier, cochez cette case ☐

MES COORDONNÉES ☐ Mme ☐ M.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Téléphone*

Email* _____

* facultatif

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

☐ Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

☐ Carte bancaire :

N° :

Expire fin :

Date et signature obligatoires

Nous réutiliserons vos données pour vous adresser des offres commerciales, sauf opposition en cochant cette case ☐. Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être transmises à des organismes extérieurs (presse française, recherche de dons) sauf opposition en cochant cette case ☐. Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 30/04/26. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours après réception de votre premier numéro, que vous recevrez sous un délai maximum de 30 jours après réception de votre bon de commande. Conditions générales d'abonnement sur 60millions-mag.com. L'Institut national de la consommation (INC), éditeur de 60 millions de consommateurs, 76 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF, RCS NANTERRE 381 856 723, traite les données recueillies pour exécuter les contrats d'abonnement et de vente, gérer la relation avec les clients, le service après-vente, les campagnes promotionnelles et la prospection commerciale. Consulter la politique de protection des données personnelles sur 60millions-mag.com pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits.



PAIEMENTS EN LIGNE

Une carte virtuelle pour sécuriser vos achats

PRATIQUE Afin de protéger les données bancaires en cas d'achats sur Internet, de plus en plus de banques mettent à disposition de leurs clients des cartes secondaires, virtuelles, à activer en quelques secondes. Explications.

Comment acheter sur Internet sans communiquer son numéro de carte bancaire ? La formule magique tient en deux mots : carte virtuelle, qui peut se décliner en carte éphémère ou e-carte bleue. L'idée, c'est de sécuriser vos opérations lors de vos achats en ligne. Un grand nombre de banques ont développé leur propre formule, avec un mode de fonctionnement globalement identique.

Première étape : vous devez détenir une carte bancaire physique ou dématérialisée, un abonnement « banque à distance », et avoir activé l'option « e-carte » ou « carte virtuelle » si votre banque la propose.

Des numéros utilisables une fois seulement

« Ensuite, lors du paiement sur un site marchand, au lieu de saisir les références habituelles de votre carte, vous géné-

En cas de piratage, les données ne pourront pas être exploitées.

rez, depuis l'application ou l'espace client Web de votre banque, des numéros utilisables une seule fois, décrypte Anna Meylacq, porte-parole du comparateur de banques Panorabanques.com.

Vous renseignez donc un numéro à 16 chiffres, une date de validité et un cryptogramme distincts de ceux de votre carte réelle. » En complément, pour les

	Carte physique	Carte dématérialisée	Carte virtuelle
• Retraits d'argent au distributeur	Oui	Oui	Non
• Achats en magasin	Oui (ainsi que via Google Pay, Apple Pay, Samsung Pay)	Oui (via Google Pay, Apple Pay, Samsung Pay)	Non
• Achats en ligne	Oui	Oui	Oui
• Abonnements/paiements récurrents	Oui	Oui (selon les commerçants)	Oui, si carte virtuelle réutilisable

paiements fractionnés ou les abonnements, certaines banques proposent également une carte virtuelle dite réutilisable. Elle permet de définir une durée maximale d'utilisation (de 1 à 36 mois, par exemple), un plafond de dépenses et/ou un nombre limite de transactions – les numéros créés étant réservés au règlement des paiements à une même entreprise.

Le même compte, des garanties et assurances identiques

Quel intérêt ? En cas de piratage, les escrocs ne pourront pas réutiliser les informations de votre carte virtuelle pour réaliser d'autres transactions à votre insu. Elle protège aussi contre les abonnements cachés, auxquels on peut souscrire sans s'en rendre compte lors de démarches en ligne. « L'avantage est particulièrement notable pour des achats sur des sites étrangers (américains, chinois...), où la protection des consommateurs est souvent moindre qu'en France et en Europe », signale Anne-Laure Brisset, responsable de l'émission des cartes chez SG. Autre atout, indique-t-elle, « l'usage d'une carte virtuelle ne modifie pas vos conditions de paiement ». Vos achats sont débités sur le même compte, selon les modalités choisies (débit différé, immédiat, à autorisation systématique) et vous conservez l'ensemble des garanties et assurances liées à la carte (voyage, achats...). « Ces cartes virtuelles s'adressent aussi bien à ceux qui effectuent rarement ou régulièrement des achats en ligne qu'à ceux qui redoutent de laisser leurs numéros de carte sur Internet », commente

Anne-Laure Brisset. Elles séduisent autant les clients des banques traditionnelles que des néobanques, comme l'a observé BoursoBank, qui propose cette option, depuis juin 2025, via son appli.

« Chaque mois, des centaines de milliers de cartes virtuelles sont créées par nos clients, constate Xavier Prin, directeur marketing de BoursoBank.

Cela montre que cette solution répond à un vrai besoin. » Ces dernières sont très prisées des jeunes, notamment pour profiter de bons plans à durée limitée (par exemple, un abonnement gratuit de 30 jours). Ainsi, aucun

Elle protège aussi contre les abonnements souscrits à votre insu.

Une autre option : le cryptogramme aléatoire

Le cryptogramme dynamique est une autre solution proposée par de nombreuses banques traditionnelles pour renforcer la sécurité des paiements à distance. Ici, une microbatterie intégrée à la carte fait évoluer automatiquement le code de sécurité (CVV), à trois chiffres, affiché au dos. Au lieu d'être fixe, il change toutes les heures, aléatoirement, rendant quasiment impossible toute réutilisation frauduleuse en cas de vol ou de piratage. Une option facturée avec un supplément annuel de 14 € à la Société Générale, 12,50 € chez BNP Paribas, 12 € au Crédit Mutuel ou au CIC (en 2025).



Combien ça coûte ?

Rien, si l'on détient un compte chez Fortuneo, BoursoBank, Revolut, Crédit Mutuel, où le nombre de cartes virtuelles éphémères que l'on peut générer est illimité. À partir d'une douzaine d'euros chez la plupart des autres banques. Renseignez-vous sur ces tarifs auprès de votre conseiller bancaire.

risque d'être débité à la fin de la période d'essai : l'offre s'arrête automatiquement, faute de paiement possible... ce qui ne dispense pas de se désabonner dans les règles.

Chez N26, une « virtual card » peut remplacer ponctuellement la carte principale. « Nous offrons à chaque client la possibilité de générer jusqu'à six cartes virtuelles à usages multiples (associées à un sous-compte), pour faciliter la gestion du budget au quotidien, explique Jérémie Rosselli, directeur général France et Benelux. En revanche, nous ne proposons pas de carte éphémère à usage unique, car nous estimons la sécurité apportée par le protocole 3D Secure suffisamment efficace. »

Un usage différent d'une carte dématérialisée

Attention de ne pas confondre carte virtuelle et carte dématérialisée. En effet, les néobanques (Revolut, N26...) proposent désormais à leurs clients de choisir entre une carte « physique » et « dématérialisée ». Dans ce second cas, aucune carte plastique n'est envoyée : vous ne recevez que les numéros de votre carte, à enregistrer dans votre téléphone. Cela vous permet d'obtenir un moyen de paiement dès l'ouverture de votre compte bancaire, d'effectuer vos achats en magasin et en ligne via un « wallet » Apple Pay, Google Pay ou Samsung Pay, et de régler en ligne grâce aux numéros de votre carte, ou à des numéros à usage unique ou réutilisables. ●

LAURENCE OLLIVIER

Protectys Autonomie fait traîner les dossiers

LE CONSTAT

Cette assurance dépendance suscite de nombreuses protestations de familles.

LE PROBLÈME

Les documents exigés allongent les délais de prise en charge éventuelle.

LA CONSÉQUENCE

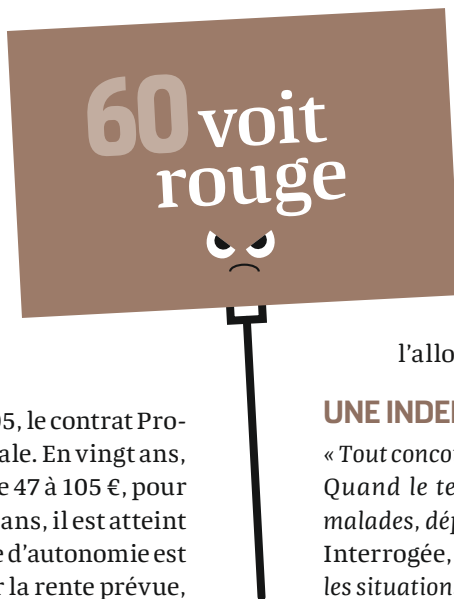
Les clients disparaissent parfois avant d'avoir pu être indemnisés.

Cotiser des décennies pour se prémunir financièrement contre le risque de dépendance, perdre son autonomie de façon reconnue par les médecins, ne pas bénéficier de l'indemnisation prévue et décéder sans rien toucher... De nombreuses familles se retrouvent dans cette situation, si l'on en croit le forum de «60» et les mails reçus à la rédaction.

Le père de Corinne a souscrit, en 2005, le contrat Protectys Autonomie de La Banque Postale. En vingt ans, sa cotisation mensuelle est passée de 47 à 105 €, pour un versement total de 17 700 €. À 89 ans, il est atteint de la maladie d'Alzheimer et sa perte d'autonomie est médicalement établie. Pour toucher la rente prévue, l'assureur réclame des comptes-rendus en neurologie, gériatrie, cardiologie, des tests de mémoire, un bilan neuropsychologique, une attestation du service d'aide à domicile, des justificatifs de soins infirmiers à domicile, une copie de notification de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), etc. Au total, Corinne doit regrouper et envoyer 50 pages de documents.

UNE DÉPENDANCE SOUS-ÉVALUÉE

L'assureur lui annonce ensuite que son père doit être vu par un médecin figurant sur une liste transmise, et ce, dans le mois suivant, au risque de devoir renoncer à la prestation. Ce médecin n'est pas disponible avant cinq semaines... « Combien de personnes âgées n'ont pas l'entourage capable de constituer ces dossiers, ni l'énergie de se battre pendant des mois ? Combien décèdent avant d'avoir touché un euro ? » interroge-t-elle. Les 25 pages de témoignages publiés sur le forum de



60 millions de consommateurs concernant cette assurance, Protectys Autonomie, montrent que le cas de Corinne est loin d'être isolé. La plupart des familles se plaignent de la longueur de la procédure. Certaines se demandent pourquoi le médecin-conseil de l'assureur sous-évalue la perte d'autonomie par rapport à ce qui a été validé par le conseil départemental pour toucher l'allocation personnalisée d'autonomie.

UNE INDEMNISATION RÉTROACTIVE

« Tout concourt à faire courir le temps, estime Corinne. Quand le temps court face à des assurés très âgés, malades, dépendants, il court contre eux. »

Interrogée, La Banque Postale « prend très au sérieux les situations signalées par certains proches d'assurés ». Sur les délais de traitement, elle indique : en 2025, « notre assureur a dû faire face à une augmentation significative du nombre de dossiers, ce qui a entraîné des retards dans leur traitement. Nous mettons tout en œuvre pour y remédier », en précisant que l'indemnisation sera rétroactive à la date de reconnaissance de la perte d'autonomie. En espérant que les assurés concernés seront toujours parmi nous. ● LIONEL MAUGAIN

COMMENT RÉAGIR ?

Le contrat Protectys Autonomie prévoit la possibilité de contester le refus de l'assureur de mettre en œuvre la garantie contre la perte d'autonomie. L'assuré peut ainsi demander un deuxième avis médical pour une contre-expertise. Le médecin, alors désigné, peut être indiqué sur une liste fournie par l'assurance ou choisi d'un commun accord par les deux parties.

INTERVIEW Le nombre d'installations photovoltaïques a baissé en 2025, le contexte étant moins favorable pour les particuliers. Quels sont les perspectives pour 2026, les enjeux et les options à privilégier ? Réponse d'un expert du secteur.

Photovoltaïque : des risques, mais des perspectives !



Créé en 2009, le Groupement des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque (GPPEP), dont Joël Mercy est le président, a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables et d'accompagner les futurs producteurs dans leur projet. L'association,

qui regroupe 15 000 membres, apporte aussi un soutien aux victimes d'arnaques. Joël Mercy tire des signaux d'alarme, mais reste aussi très enthousiaste sur le développement du photovoltaïque.

Vous avez alerté, fin 2024, sur le risque du développement désordonné des kits prêts à l'usage, dits « Plug and Play », conçus pour être installés facilement par les particuliers. Où en est-on ?

Ces kits « Plug and Play » ne doivent pas être branchés sur une prise électrique standard. C'est interdit par la norme NF C 15-100 entrée en vigueur à la fin de l'été 2025. Enedis applique une tolérance en s'appuyant sur un article du code de l'énergie. Mais nous alertons sur les risques d'incendie avec des kits de forte puissance. Nous mettons aussi en garde les particuliers en les incitant à informer leur assurance en cas d'installation d'un kit, car ils pourraient ne pas être couverts. Nous avons demandé que l'on autorise seulement des kits d'une puissance maximale de 1 kilowatt-crête (kWc) sur une prise dédiée – soit deux panneaux pour couvrir la « consommation de fond » (réfrigérateur, congélateur, appareils

en veille). Nous avons aussi réclamé une déclaration automatique des kits vendus par les professionnels. Mais nous n'avons pas été entendus et on voit toujours des publicités pour des kits de 3 kWc branchés sur une prise standard.

Les batteries qui permettent le stockage de l'électricité vous inquiètent-elles également ?

Elles posent un problème identique. En principe, il faut obtenir une attestation de conformité pour une installation avec stockage de l'énergie par batterie. Mais personne ne fait la déclaration. La totalité des batteries solaires sont de type lithium-ion et on voit bien les risques, avec la multiplication des cas d'explosion et d'incendie. Il y a aussi un risque pour le personnel d'Enedis, qui doit pouvoir procéder à des coupures pour intervenir sur le réseau. Mais, avec certains packs « kit et batterie » qui ne respectent pas les normes, l'installation continuera à injecter du courant.



Faut-il alors renoncer à s'équiper d'une batterie ?

Non, le stockage est un gros enjeu et il faut parvenir à le développer. Le GPPEP a mené une étude qui démontre qu'une batterie permet de doubler l'autoconsommation. La part d'électricité produite autoconsommée peut s'élever à 30 % avec une installation de 3 kWc sans stockage. Avec stockage, elle peut atteindre 60 %. La batterie permet de consommer à 20 heures tout ce que l'on a stocké dans la journée. C'est bon pour le portefeuille du particulier et cela contribue à l'équilibre du réseau électrique, et donc au « bien commun ».

Mais l'investissement dans une batterie est-il facile à amortir ?

Tout dépend de la puissance de l'installation. Au-delà de 3 kWc, c'est intéressant. Le prix des batteries a beaucoup baissé. Il faut compter aujourd'hui entre 2 000 et

3 000 € pour une batterie de 5 kWh, posée et installée. De nouvelles batteries sodium-ion sont, par ailleurs, annoncées pour le salon BePositive de Lyon, fin mars, avec un prix divisé par deux par rapport à celles de type lithium-ion.

S'équiper d'une batterie permet de doubler l'autoconsommation.

Le tarif des contrats d'obligation d'achat a été abaissé à 0,04 € par kilowattheure l'an dernier.

Les particuliers ont-ils d'autres choix ?

S'engager à vendre à EDF son surplus d'électricité à 0,04 € pendant 20 ans est une aberration. Le GPPEP le déconseille, tout en réclamant un encadrement des nouveaux acheteurs. Le marché n'est pas mature. Nous avons intenté pas moins de six procédures contre la société JPME, qui n'a pas payé les sommes dues aux particuliers [JPME a fait l'objet d'un retrait d'agrément par les pouvoirs publics le 22 janvier 2026, NDLR]. Nous recommandons kWatts, qui

a l'avantage de ne pas imposer de « ticket d'entrée » et qui paie tous les mois. Nous réclamons des garde-fous mais, là encore, nous attendons que la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) se positionne. De gros acteurs devraient aussi arriver sur le secteur, comme Engie ou

TotalEnergies. Ce dernier est déjà largement présent en Espagne pour le rachat de surplus.

Pour compenser, la TVA sur les installations est passée de 20 à 5,5 % fin 2025, mais sous certaines conditions. Les particuliers peuvent-ils en profiter ?

Nous nous sommes battus pour obtenir cette TVA à 5,5 %. Mais elle est quasiment inapplicable en raison des conditions imposées [l'installation doit intégrer un pilotage (système de gestion de l'énergie) et respecter des conditions environnementales, notamment un bilan carbone des modules inférieur à 530 kgCO₂eq/kWc, NDLR]. Ou alors, c'est encore plus cher qu'avec une TVA à 20 %. Résultat : les particuliers continuent à être taxés à 20 %.

Avez-vous d'autres dossiers prioritaires ?

Nous nous intéressons beaucoup à l'autoconsommation collective, qui prend de l'ampleur. Nous faisons partie des membres fondateurs de Futur, la Fédération des utilisateurs du renouvelable, créée en 2025. Le GPPEP regroupe des citoyens producteurs ; Futur est plus large, avec des collectivités, des entreprises, des consommateurs. L'objectif est d'inscrire, dans la loi, le droit de produire, consommer et partager une énergie propre, locale et accessible. Je connais bien un petit village dans les Landes, Escource, qui a fait bâtir un hangar pour les engins de la mairie avec des panneaux photovoltaïques sur la toiture. L'électricité produite est vendue 0,08 € aux trois commerces du village, qui sont très contents et incités à rester. On pourrait imaginer la même chose avec des personnes précaires qui, plutôt que de chèques énergie, pourraient bénéficier d'une électricité à ce tarif. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR FANNY GUIBERT



DES ASSOCIATIONS POUR VOUS DÉFENDRE

14 associations de consommateurs, régies par la loi de 1901, sont officiellement agréées pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts. La plupart de leurs structures locales tiennent des permanences pour aider à résoudre les problèmes de consommation.

Pour le traitement de vos dossiers, une contribution à la vie de l'association pourra vous être demandée sous forme d'adhésion. Renseignez-vous au préalable. Pour connaître les coordonnées des associations les plus proches de chez vous, interrogez les mouvements nationaux ou le Centre technique régional de la consommation (CTRC) dont vous dépendez. Vous pouvez aussi consulter le site inc-conso.fr, rubrique "Trouver un contact pour vous aider", pour joindre une association de consommateurs.

Les associations nationales

Membres du Conseil national de la consommation

ACLC (Association citoyenne et laïque des consommateurs) :

Adeic (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)

27, rue des Tanneries, 75013 Paris
TÉL.: 01 44 53 73 93
E-MAIL: contact@adeic.fr
INTERNET: www.adeic.fr

ALLDC (Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs)

150, rue des Poissonniers, 75883 Paris Cedex 18
TÉL.: 01 53 09 00 29
E-MAIL: consom@leolagrange.org
INTERNET: www.leolagrange-conso.org

Cnafal (Conseil national des associations familiales laïques)

53 rue Riquet, 75019 Paris
TÉL.: 01 85 78 25 37
E-MAIL: cnafal@cnafal.net
INTERNET: www.cnafal.org

Afoc (Association Force ouvrière consommateurs)

141, av. du Maine, 75014 Paris
TÉL.: 01 40 52 85 85
E-MAIL: afoc@afoc.net
INTERNET: www.afoc.net

CGL (Confédération générale du logement)

29, rue des Cascades, 75020 Paris
TÉL.: 01 40 54 60 80
E-MAIL: info@lacgl.fr
INTERNET: www.lacgl.fr

CLCV (Consommation, logement et cadre de vie)

41 rue Périer, 92120 Montrouge
TÉL.: 01 56 54 32 10
E-MAIL: clcv@clcv.org
INTERNET: www.clcv.org

CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques)

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris

TÉL.: 01 48 78 82 74

E-MAIL: cnafc-conso@afc-france.org
INTERNET: www.afc-france.org

CNL (Confédération nationale du logement)

8, rue Mériel, BP 119, 93104 Montreuil Cedex
TÉL.: 01 48 57 04 64
E-MAIL: cnl@lacnl.com
INTERNET: <https://confederation-nationaledulogement.fr>

CSF (Confédération syndicale des familles)

53, rue Riquet, 75019 Paris
TÉL.: 01 44 89 86 80
E-MAIL: contact@la-csf.org
INTERNET: www.la-csf.org

Familles de France

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 44 53 45 90
E-MAIL: conso@familles-de-france.org
INTERNET: www.familles-de-france.org

Familles Rurales

7, cité d'Antin, 75009 Paris
TÉL.: 01 44 91 88 88
E-MAIL: infos@famillesrurales.org
INTERNET: www.famillesrurales.org

Fnaut (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)

32, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris
TÉL.: 01 43 35 02 83
E-MAIL: contact@fnaut.fr
INTERNET: www.fnaut.fr

foodwatch

13, rue d'Enghien, 75010 Paris
TÉL.: 01 43 20 86 49
E-MAIL: info@foodwatch.fr
INTERNET: www.foodwatch.org/fr/

Indecosa-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT)

263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex.
TÉL.: 01 55 82 84 05
E-MAIL: contact@indecosa.cgt.org
INTERNET: indecosa.fr

UFC-Que Choisir

(Union fédérale des consommateurs-Que Choisir)
233, bd Voltaire, 75011 Paris
TÉL.: 01 43 48 55 48
INTERNET: www.quechoisir.org

Unaf (Union nationale des associations familiales)

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 49 95 36 00
INTERNET: www.unaf.fr

Les centres techniques régionaux de la consommation

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CTRC Auvergne-Rhône-Alpes (Aura)

17, rue Richepin, 63000 Clermont-Ferrand
TÉL.: 04 73 90 58 00
E-MAIL: ctrc.aura@gmail.com
INTERNET: www.ctrc-aura.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Union des CTRC Bourgogne-Franche-Comté

2 rue des Corroyeurs, Boîte NN7, 21000 Dijon
Dijon: TÉL.: 03 80 74 42 02
E-MAIL: contact@ctrc-bourgogne.fr
Besançon: TÉL.: 03 81 83 46 85
E-MAIL: ctrc.fc@wanadoo.fr

BRETAGNE

Maison de la consommation et de l'environnement

48, boulevard Magenta, 35200 Rennes
TÉL.: 02 99 30 35 50
INTERNET: www.mce-info.org

CENTRE-VAL DE LOIRE

CTRC Centre-Val de Loire

10, allée Jean Amrouche, 41000 Blois
TÉL.: 02 54 43 98 60
E-MAIL: ctrc.centre@wanadoo.fr

GRAND EST

Chambre de la Consommation d'Alsace et du Grand Est

7, rue de la brigade d'Alsace Lorraine, BP 6, 67064 Strasbourg cedex
TÉL.: 03 88 15 42 42
E-MAIL: contact@cca.asso.fr
INTERNET: www.cca.asso.fr

HAUTS-DE-FRANCE

CTRC Hauts-de-France

6, bis, rue Dormagen, 59350 Saint André-lez-Lille
TÉL.: 03 20 42 26 60. E-MAIL: uroc-hautsdefrance@orange.fr
INTERNET: www.uroc-hautsdefrance.fr

NORMANDIE

CTRC Normandie

7 rue Daniel Huet, 14000 Caen
TÉL.: 02 31 85 36 12
E-MAIL: ctrc@consonormandie.net
INTERNET: www.consonormandie.fr

NOUVELLE AQUITAINE

Siège social/accueil Union des CTRCE/ALPC en Nouvelle Aquitaine

Maison départementale des sports et de la vie associative, 153, rue David Johnston 33000 Bordeaux
TÉL.: 07 87 97 09 43
E-MAIL: accueil-unionctrc.alpc@outlook.fr
INTERNET: <https://www.unionctrcalpc.fr/>
TWITTER: @CtcrALPC
FACEBOOK: Union des CTRCE en Nouvelle Aquitaine

Antenne Aquitaine-Bordeaux

153, rue David Johnston 33000 Bordeaux
E-MAIL: alpc.aquitaine@outlook.com

Antenne Aquitaine-Dax

33, avenue Saint-Vincent-de-Paul 40100 Dax
E-MAIL: alpc.sudaquitaine@outlook.com

Antenne Limousin

Rue Marcel Deprez, Parc d'activité IMHOTEP, Lot 5, bureau 4 87000 Limoges
E-MAIL: ctrc.alpc@outlook.com

Antenne Poitou-Charentes/Vendée

11, place des Templiers, 86000 Poitiers
E-MAIL: ctrc.poitoucharentes@wanadoo.fr

Pour les départements d'outre-mer, référez-vous aux sites des associations nationales.

Recouvrement : ne cédez pas à l'intimidation

Certaines sociétés ou même des commissaires de justice vous relancent parfois pour des dettes datant de plusieurs années. Oubliant délibérément quelques points juridiques...

Les courriers des sociétés de recouvrement sont rédigés dans l'intention de faire peur. D'abord le titre, en gros caractères : « Avis d'une procédure de recouvrement judiciaire. » Puis le texte : « Nous allons engager des actions afin d'obtenir une décision judiciaire en déposant une requête en injonction de payer auprès du président du tribunal compétent. En cas de validation par le juge, elle sera signifiée à votre domicile et nous disposerons d'un titre exécutoire qui sera applicable immédiatement, et valable dix ans. Vous vous exposerez à la saisie de vos biens et de votre salaire [...] »

Tout cela est vrai, mais c'est de l'esbroufe. La somme en question ici est de 780 € ; elle ne justifie pas les dépenses de justice que promet cette société. Il s'agit d'une facture d'électricité impayée que la consommatrice conteste et qu'EDF, sollicité par sa cliente, ne retrouve pas dans ses archives. Si elle existe, elle date de bien plus de deux ans, mais les menaces peuvent intimider et inciter, dans l'affolement, à payer.

LA DETTE EST SOUVENT PRESCRITE

Même s'il existait une créance, elle n'est pas due. D'abord, le créancier ne peut faire procéder à la saisie des biens que s'il a un titre exécutoire du juge. Et il y en a très rarement avec les sociétés de recouvrement, qui rachètent à bas prix des dettes anciennes et douteuses qu'elles s'efforcent de récupérer. Pour qu'une créance soit recouvrable, elle doit être « certaine, liquide et exigible », c'est-à-dire incontestable, d'un montant précis et exigible à une échéance indiquée.

Surtout, cette créance est trop ancienne : le délai pour agir en justice est dépassé. Ce qui est souvent le cas dans le recouvrement à l'amiable. En matière de facture de gaz ou d'électricité, la prescription

Ne vous
laissez
pas faire

est, par exemple, de deux ans (article L. 218-2 du code de la consommation) si elle concerne un particulier. Une dette de crédit à la consommation est forclosée également au bout de deux ans après la première échéance impayée non régularisée (article R. 312-35 du code de la consommation). Concrètement, il n'est plus possible d'exercer une action en justice après cette date.

PRATIQUES COMMERCIALES TROMPEUSES

La société de recouvrement qui menace le débiteur de poursuites judiciaires alors que la créance invoquée est forclosée est passible de sanctions pour pratiques commerciales trompeuses. Si elle n'est pas prescrite, les dépenses liées à la récupération de la créance restent à la charge du créancier. La société Finrec, qui facturait les frais de recouvrement en plus de la dette, s'est fait rappeler à l'ordre par la répression des fraudes (DGCCRF), fin 2025, pour cette pratique. Cette activité suscite, on le voit, des abus nombreux et variés, y compris de la part des commissaires de justice (ex-huissiers de justice). En 2022, la DGCCRF avait démontré, dans une enquête, que 41 % des sociétés et des commissaires de justice avaient des pratiques abusives lors du recouvrement amiable de créances. ●

LIONEL MAUGAIN

LES RÉFÉRENCES À UTILISER

L'article L. 218-2 du code de la consommation précise que « l'action des professionnels, pour les biens ou les services qu'ils fournissent aux consommateurs, se prescrit par deux ans ».

L'article R. 312-35 du même code indique que les actions en paiement engagées à l'occasion de la défaillance de l'emprunteur doivent être « formées dans les deux ans de l'événement qui leur a donné naissance à peine de forclusion ».

Vous nous écrivez, on vous répond

Cette rubrique est composée de lettres choisies parmi les milliers de messages que nous recevons chaque mois par voie postale, électronique ou via les réseaux sociaux. Notre sélection reflète les problèmes les plus fréquents que vous rencontrez.

Une aberration S. O., par courriel

Soupline et les perles nocives

J'ai reçu, en démonstration dans une commande drive, un produit de la marque Soupline. Il s'agit des Perles de Fraîcheur Grand Air, un parfum de linge en perles. Étant chimiste de profession, j'ai examiné la composition. Je suis interloqué de voir que ce produit est nocif pour les organismes aquatiques et entraîne des effets à long terme. Pour autant, on doit le mettre à l'intérieur de nos machines à laver durant un cycle de lavage pour que cela sente bon ! Pour moi, une aberration... De tels produits devraient tout simplement être interdits à la vente !

De quoi blêmir A. R., par courriel

Les jours rouges, vivez la nuit !

Pour les clients abonnés à l'option Tempo, EDF a mis des jours blancs et, surtout, des jours rouges pendant les fêtes. Ne vous paraît-il pas honteux de leur part d'avoir mis un jour rouge le 31 décembre ?

LA RÉPONSE DE 60

Ce « 31 rouge » a fait couler beaucoup d'encre et il était tentant de fustiger le « méchant EDF », déterminé à gâcher le réveillon de nombreux foyers. L'affaire mérite d'être relativisée, même si on peut avoir le sentiment que c'est une petite mesquinerie. Environ 855 000 clients ont un contrat Tarif Bleu avec l'option Tempo. Celle-ci garantit un tarif avantageux 343 jours par an, en contrepartie d'un effort pour réduire sa consommation d'électricité 22 jours par an, lors des pics hivernaux. Le contrat est clair. Les pics de consommation se produisent lors des journées froides. C'était le cas le 31 décembre et la journée était donc rouge. Signalons, quand même, que ce n'est pas EDF, mais le gestionnaire de réseau Enedis, qui décide des jours rouges. Pendant la période « heures pleines » des jours rouges, le tarif est trois fois plus élevé que celui des heures pleines hors Tempo. Mais il était possible d'allumer les guirlandes à partir de 22 heures. Les clients avec l'option Tempo ont, en effet, une alternance d'heures pleines (entre 6 et 22 heures) et d'heures creuses (22 heures-6 heures). Or le tarif de ces dernières est avantageux, même lors des jours rouges ! L'effort demandé est donc vraiment concentré sur la journée. À partir de 22 heures, il est possible de refaire tourner son chauffe-eau, son lave-vaisselle... sans risque de faire flamber sa facture.





Ça ne se boit pas ! Henri R./51 Reims

Un nettoyant bien trop alléchant

En rangeant des courses pour une voisine, j'ai mis au réfrigérateur une bouteille en plastique un peu plus grande qu'un yaourt à boire avec, sur l'étiquette avant, l'inscription « parfum bonbon fraise » et le fruit dessiné. Le lendemain, cette voisine m'a signalé qu'il s'agissait d'un produit nettoyant, et il est effectivement indiqué « Propre & frais » sur le haut de la bouteille. Mais de jeunes enfants risqueraient de le confondre avec un produit alimentaire et de l'ingérer... C'est dangereux. N'existe-t-il pas une réglementation ?

LA RÉPONSE DE LA JURISTE

En effet, pour un jeune enfant ne sachant pas lire, l'attrait du fruit dessiné peut lui donner envie d'y goûter. À plusieurs reprises, la répression des fraudes a mené des enquêtes sur les produits pouvant être confondus avec des aliments. Si les bougies, cosmétiques ou jouets imitant une denrée alimentaire sont souvent incriminés, les produits d'hygiène peuvent aussi être concernés. Le règlement européen (UE) 2023/988 du 10 mai 2023 précise que les fabricants doivent mettre sur le marché des produits sûrs. S'il y a un risque d'imitation d'un produit alimentaire, tout doit être mis en œuvre pour que la confusion ne soit pas faite – ce qui veut dire, par exemple, placer des avertissements sur l'emballage. À propos de ce nettoyant ménager, vous pouvez effectuer un signalement aux autorités *via* le site signal.conso.gouv.fr.

Très chers frais Léa Moreau/33 Bordeaux

Avec ou sans découvert, on paie !

Nous nous sommes aperçus que La Banque Postale a prélevé 6,60 € sur notre compte sous prétexte que nous avons une option « découvert autorisé ». Or nous n'avons pas été à découvert au cours de l'année. Notre conseiller indique que La Banque Postale a instauré cette tarification car les banques n'ont plus d'argent et que, si nous diminuons notre découvert autorisé à 200 €, le prélèvement de 6,60 € ne s'appliquera pas. La Banque Postale ne nous a jamais prévenus de ce prélèvement et de la possibilité de l'éviter en réduisant le découvert autorisé. Cela nous paraît très limite d'un point de vue juridique et, surtout, facilite le pillage des comptes pour renflouer les caisses de ces « pauvres banques ». Changer les règles du jeu sans prévenir est-il permis ?

LA RÉPONSE DE 60

Cette tarification figure bien dans les conditions tarifaires de La Banque Postale, sous l'intitulé « frais de gestion de l'autorisation de découvert ». Elle s'applique, en effet, sur le compte des clients qui bénéficient d'un découvert autorisé de plus de 300 € – même ceux qui ne l'utilisent pas, ce qui est un peu contradictoire avec son intitulé... En 2026, le tarif de cette « prestation » grimpe même à 7,20 €. Il ne s'applique pas aux découverts de moins de 300 € et les clients âgés de 18 à 29 ans en sont exonérés, quel que soit le montant. On peut s'interroger non seulement sur la réalité de cette « gestion » qui justifierait une telle facturation, mais aussi sur le fait que ce tarif devrait peut-être être inclus dans le calcul du taux effectif global, qui doit intégrer en principe tous les frais liés à un crédit. À noter que la banque est tenue de vous informer, deux mois avant, de tout changement tarifaire, selon l'article L. 312-1-1-IV du code monétaire et financier.

Quel scandale ! A. B., par courriel

Pro BTP dépasse les bornes



Mon mari est décédé en janvier 2025, à l'âge de 40 ans. Ses enfants de 15 et 11 ans et moi-même sommes en attente de versement d'un capital décès de la compagnie Pro BTP depuis le mois de mai, ainsi que les rentes scolaires et les remboursements des activités extrascolaires. Le dossier est entre les mains du service juridique, qui ne le traite pas depuis six mois. Je suis désespérée. Aucun contact n'est possible avec eux. J'ai aussi envoyé une lettre en recommandé au service réclamations, dont les délais de traitement sont de deux mois. Auriez-vous des conseils à m'apporter pour régler cette affaire au plus vite ?

LA RÉPONSE DE 60

Cette situation est anormale, car la réglementation est claire. Selon l'article L. 132-23-1 du code des assurances, les assureurs sont tenus de débloquer les fonds dans un délai d'un mois au maximum à compter de la réception des pièces justificatives. En cas de non-respect de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au taux légal au profit du bénéficiaire lésé. Si, malgré ces dispositions, l'assurance s'y refuse de manière amiable, vous pouvez saisir le médiateur désigné par la Pro BTP, dont vous trouverez les coordonnées dans votre contrat.

Forfait à 2 €... facture à 3 chiffres ! R. F., par courriel

Bouygues Telecom mal inspiré

En octobre, j'ai souscrit un forfait Bouygues B&You à 2 € pour ma fille de 14 ans – abonnement incluant deux heures d'appels et 1 Go de données mobiles. Dans le champ « Utilisateur de la ligne », j'ai bien précisé que le détenteur était mineur. Et j'ai souscrit la seule option disponible, à savoir le contrôle parental, pensant qu'elle servait à bloquer la consommation en cas de dépassement. Un mois plus tard, j'ai reçu une facture d'un montant exorbitant de 270 € ! Ma fille avait pu s'entretenir de longues heures avec sa cousine. Le contrôle parental n'appliquait pas le blocage d'office – paramètre qui, selon moi, devrait être actionné par défaut pour les petits abonnements, plus exposés au hors forfait. Existe-t-il un moyen de contester cette facture ?

LA RÉPONSE DE 60

Le contrôle parental, qui permet notamment de plafonner les temps d'écran, et le blocage du forfait, activable depuis l'espace client, sont deux options bien distinctes. Si la seconde n'a pas été enclenchée, contester le volume d'appels passés paraît très compliqué. Tout comme exiger le remboursement de la facture. Bouygues Telecom serait, néanmoins, bien inspiré de proposer le blocage du forfait dès la souscription, ce qui éviterait des déconvenues à ses clients. Un paramètre activé d'office par Orange pour son forfait de deux heures. Pour tenter de limiter les frais, demandez un geste commercial à l'opérateur. S'il refuse, il faudra, hélas, régler l'intégralité de la note.



COMMUNIQUÉ JUDICIAIRE

Par arrêt de la Cour d'appel d'Aix en Provence en date du 17 septembre 2024, la société GROUPE EH a été condamnée à une amende de 30 000 euros et Eliran HADDAD, gérant de ladite société, a été condamné à 6 mois d'emprisonnement avec sursis et à 10 000 euros d'amende pour avoir commis des pratiques commerciales trompeuses à l'occasion de la vente de masques de type FFP2 entre le 1^{er} mars 2020 et le 30 avril 2020.

Orange amère

A. N., par courriel

Moins pour le même prix

Nous avons déjà reçu un message d'Orange, il y a quelque temps, nous prévenant de la disparition, dans notre « bouquet Cinéma », des chaînes Orange cinéma « sans aucun changement de tarif »... Au 31 décembre, deux nouvelles chaînes ont disparu (Paramount Network et Paramount Network Décalé) mais, pas d'effolement, Orange nous a informés que nous allions « continuer à bénéficier » du même tarif ! Ah, que la langue française est belle ! Elle permet de vous annoncer une hausse dont on va bénéficier... À ce rythme, il n'y aura bientôt plus de chaîne mais, merci Orange, on bénéficiera du même tarif !



Garantie pas garantie Jeanne Z./ Avignon

Acheter du matériel Brandt, c'est risqué

Je viens de faire l'acquisition d'une cuisine chez Lapeyre... avec de l'électroménager Brandt. Le commercial m'assure qu'il n'y a pas de problème pour la livraison et la garantie légale. Est-ce que je peux faire confiance à l'entreprise sur ce point et, si oui, quelles précautions dois-je prendre ? Ou est-il préférable que je demande le remplacement des équipements ?

LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Le 11 décembre 2025, le tribunal des activités économiques de Nanterre scellait le sort du groupe Brandt, entraînant la fermeture de son siège, de ses usines et de son SAV. Cette liquidation judiciaire n'affecte pas seulement la marque centenaire Brandt. Les équipements De Dietrich, Sauter et Vedette, fabriqués par le groupe en France ou à l'étranger, sont également impactés. Si l'appareil tombe en panne pendant les deux ans de la garantie légale de conformité à compter de la livraison et que la réparation est impossible faute de pièces détachées, le vendeur est tenu de « remplacer » l'appareil et, si cela n'est pas possible, de rembourser

le consommateur. Avec la liquidation de Brandt, le stock de pièces détachées actuellement détenu par les distributeurs va peu à peu se tarir. On peut imaginer que le vendeur, ne pouvant plus se retourner contre le fabricant, traîne un peu les pieds. Quant aux appareils hors garantie légale de conformité, ils risquent d'être irréparables. Avec l'obligation pour le consommateur de se rééquiper au prix fort s'il n'arrive pas à faire jouer, contre le vendeur, la garantie légale des vices cachés, au plus tard dans les deux ans suivant la découverte du défaut. Attention, il revient à l'acheteur d'apporter la preuve de l'existence du problème.

Trop courte, la fermeture !

Odile F./ Hauts-de-France

Des économies mal placées

J'ai remarqué que les longueurs des fermetures Éclair des pantalons ont beaucoup raccourci ces dernières années, passant de 14 cm environ à 8 cm parfois ! Et cela particulièrement pour les hommes... Problématique, notamment lors des passages aux toilettes. Quant aux pantalons pour femmes prétendument vendus comme « taille haute », le problème est le même. Le pantalon devient inconfortable, ne cesse de descendre et nécessite le port d'une ceinture. Quand les fabricants cesseront-ils de faire des économies de bouts de chandelles et se décideront à prendre en compte le confort des consommateurs ?



Quand l'assureur se débène... M. V., par courriel

Une erreur médicale à assumer

Lors de la pose de couronnes, mon dentiste a oublié un morceau d'appareil, ce qui fait qu'aujourd'hui, j'ai une infection. Son assurance ne veut pas rembourser la totalité des frais engendrés et me demande de signer une décharge, chose que je refuse catégoriquement. Que puis-je faire ?

LA RÉPONSE DE 60

Il s'agit d'une erreur médicale, que l'assurance de votre dentiste se doit de prendre en charge. Si elle tente de régler le dossier par une transaction, vous n'avez pas à l'accepter. Afin de chercher une solution amiable, il est possible de saisir, gratuitement, une commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux (CCI). Selon la gravité

du préjudice, elle tentera une procédure de conciliation ou de règlement amiable. Cela est expliqué sur le site service-public.gouv.fr. Vous pouvez également saisir le tribunal, mais ce sera plus long et coûteux. Enfin, vous pouvez vous rapprocher de France Assos Santé, qui dispose d'une ligne juridique gratuite, accessible par téléphone et sur Internet, Santé Info Droits (01 53 62 40 30).

Pour plus d'informations et de conseils, consultez notre site www.60millions-mag.com et, notamment, sa rubrique « 60 vous répond », ou une association de consommateurs (adresses page 60).

ÉCRIVEZ-NOUS ! Sur le Web : redactionweb@inc60.fr

Par courrier : INC - 60 millions, 76, avenue Pierre Brossolette, CS10037, 92240 Malakoff.



LA FLÈCHE DE MADAME 60

Chaque mois, Madame 60 évoque sa vie, ses humeurs, pointe les situations absurdes et n'hésite pas à cibler les responsables de ses grosses galères de consommatrice.

Ils sont tarés ou quoi ?

Comme je dois soigner ma petite réputation de balance, allons-y justement sur les problèmes de poids. Pas le mien, je vous remercie, ça va. D'une, je fais attention, et de deux, j'achète souvent en vrac, étant seule depuis que mes deux titis se sont envolés. Pas de tentation de devoir finir un plat pour ne pas gaspiller, la portion est ajustée. Donc je me maintiens. Justement, le vrac, il faut l'emballer avant de le peser. Et le poids de l'emballage doit être retiré du poids total du paquet, on est bien d'accord ? Ça s'appelle le tarage. C'est valable sur les marchés, dans les supermarchés...

Mais, si j'en crois vos messages, certaines barquettes ou sachets sont tarifés au prix du maquereau, du comté ou des cerises. Bien sûr, ce n'est pas le drame du siècle, mais c'est quand même une belle petite mesquinerie, peu connue des clients, fomentée à leurs dépens. Pour ne pas dire une « arnaquounette ».

On peut la résumer par l'histoire envoyée par Marie, pas contente. Cela fait plusieurs fois qu'elle effectue un achat de viande en barquette chez Carrefour. Qu'elle pèse en rentrant, prise d'un doute. « À chaque fois, le poids réel était inférieur de 10 % au poids indiqué. » Est-ce que son magasin n'inclurait pas le poids de la barquette dans le prix, par hasard ? Marie a écrit deux fois au directeur. « Il me répond sur la qualité de leur viande, mais rien sur la tromperie du poids », s'énervait-elle. Lisons cette fois Dominique, qui a remarqué, « depuis peu », que la poissonnerie de son centre E.Leclerc enfouissait les poissons dans plusieurs sacs différents. « J'ai demandé quatre filets de lieu, qui rentraient facilement dans un sac en papier. Eh bien, ils ont été mis dans deux sacs, qui pèsent 20 grammes. Rapporté au nombre de clients, vous vous rendez compte ? », s'emballe-t-elle.

Alors, quoi, on ne va pas casser les pieds de nos commerçants pour 20 grammes ? Eh bien si, désolé. C'est parfois pire encore.

Erika fait ses courses dans un Naturalia de Paris. Elle tombe sur des clémentines en promo à un peu plus de 4 € le kilo. « J'en ai mis sept dans un sachet et je suis allée à la caisse. Le caissier les a pesées et, sur l'écran, s'est affiché 1,5 kg et 7,11 €. » Un peu trop lourd pour être honnête. Erika dit alors au vendeur qu'elle n'est pas certaine que sept clémentines puissent peser 1,5 kg. « Sans rien dire, le caissier enlève les fruits de la balance, tourne l'écran de la balance vers moi : elle affiche 700 g, alors qu'il n'y a rien dessus. Toujours muet, il éteint la balance, la rallume et,

miraculeusement, mes clémentines coûtent 3,90 € ! » La magie s'opère, tout en silence – interrompu par un client brandissant un ticket de caisse et des questions sur le prix des pommes qu'il vient d'acheter.

**La balance affiche
700 grammes, alors
qu'il n'y a rien dessus !**

Que fait la répression des fraudes ? Ce qu'elle peut. Le dernier contrôle connu a eu lieu sur un marché en plein air, en août 2024, lit-on sur son site. Les agents ont chopé un traiteur pesant ses plats avec les emballages et couvercles. Le précédent avait eu lieu en 2020. Bref, faites gaffe, la police ne veille pas bien au grain. ●

AU FAIT...

Le poids est aussi un problème avec certains industriels. Lila m'a envoyé la photo d'un sac de croquettes pour chat Purina One de 85 g, posé sur une balance de cuisine qui indique... 78 g. Catherine a pesé des coquillettes : 440 g et non 500 ! « Idem pour farine, riz... » À vérifier, car c'est réglementé. Mais j'avais lu dans «60» que les industriels ont droit à une petite marge : ainsi, un paquet de farine de 1 kg peut descendre à 0,985 kg.

60

60 SECONDES POUR RETENIR L'ESSENTIEL

Le passage en force

Après deux ans, une dette liée à la consommation est dite forclosée et ne peut plus être réclamée. Ce qui ne décourage pas certains professionnels du recouvrement. *p. 61*



La mention spéciale 18,2/20

Petit pois carottes surgelés Maison Thiriet Pas de pesticides, de sel, et le plein de vitamines et de minéraux... voici la bonne option pour ce classique, à seulement 3,20 €/kg. *p. 19*



Le plan B

Le mieux, si l'on craint d'utiliser sa CB sur Internet, c'est de ne pas le faire... et de la remplacer par une carte virtuelle, que toutes les banques, ou presque, proposent. *p. 54*

La mise en garde

La durée de vie annoncée des LED va jusqu'à 50 000 heures, ce qui ne veut pas dire qu'elles sont incassables. Et cela pose souvent un problème de remplacement. *p. 28*



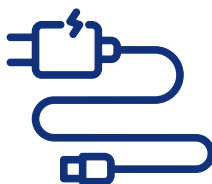
La mesquinerie

Au supermarché, chez le traiteur ou le fromager, les balances ne sont pas toujours tarées : le calcul du prix prend en compte le poids de l'emballage. *p. 66*



L'alerte

Des chargeurs USB vendus à très bas prix cachent encore trop souvent une mauvaise qualité, qui peut se traduire par une montée en température de plus de 100 °C ! *p. 36*



Le flou



Allégations non conformes ou mises en garde absentes alors qu'elles sont nécessaires : l'étiquetage des compléments alimentaires reste problématique. *p. 27*

Le chiffre marquant 41000

C'est le nombre de Renault 5 électriques écoulées en 2025, ce qui inaugure une nouvelle ère pour cette citadine. *p. 8*

Le secret bien gardé

Le paiement Visa ou Mastercard n'est pas irréversible en cas de souci, puisque la procédure de « chargeback » permet de récupérer son dû. Ce que les banques taisent... *p. 50*

Prochain numéro le 26 mars

UN NOUVEAU REGARD SUR LA VIE

L'association Valentin Haüy est reconnue d'utilité publique depuis 1891. Vos legs en notre faveur sont totalement exonérés de droits de succession.

@Getty Images



☐ M. ☐ Mme

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : | | | | | | | | | |

Courriel :@.....

À renvoyer à l'adresse suivante : **association Valentin Haüy - 5 rue Duroc - 75007 Paris**



Avec les aveugles et les malvoyants

Vous pouvez contacter
notre responsable des legs
et de l'assurance-vie

ou par courriel :
d.gravereaux@avh.asso.fr